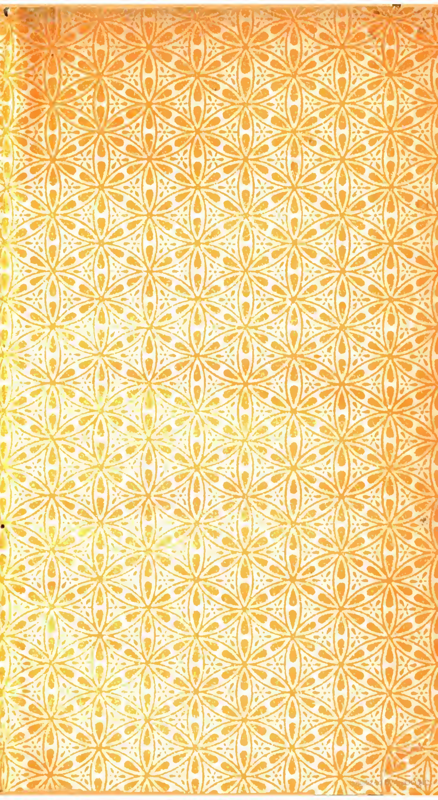






REFLEXIONS
SUR LES DIFFERENDS
DE LA RELIGION.

SECONDE PARTIE.

RE'PONSE
AUX OBJECTIONS
D'ANGLETERRE ET DE HOLLANDE:

OU

DE L'AUTORITE'
DU GRAND NOMBRE
dans la Religion Chrestienne.

TRAITE'

Qui peut tenir lieu de celuy de l'Eglise.





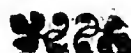
A PARIS,
Chez GABRIEL MARTIN, ruë S. Jacques, au Soleil d'or.

M. DC. LXXXVII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



TABLE DES PIECES

contenuës dans ce Volume.



PREUVES.



EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Verſailles le jour de Decembre 1685. ſigné, Par le Roy, PIROT, il eſt permis au Sieur **** de faire imprimer, vendre & diſtribuer par tout le Royaume, un Livre intitulé, *Reflexions ſur les Differends de la Religion, avec les Preuves de la Traduction Eccleſiaſtique, par diverſes Traductions des SS. Peres, ſur chaque Point conteſté*, en un ou pluſieurs volumes, & autant de fois que bon luy ſemblera, pendant le temps & eſpace de douze années conſecutives, à compter du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Avec défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, d'imprimer ledit Livre ſans le conſentement dudit Sieur **** ſous les peines plus amplement contenuës en l'original.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le 7. Janvier 1686. Signé, ANGOT, Syndic.

Et ledit Sieur **** a tranſporté ſon droit de Privilege à Gabriel Martin, Imprimeur & Libraire à Paris, pour en joüir conformément au Traité fait entre eux.

Cette Seconde Partie *a eſté achevée d'imprimer pour la premiere fois en vertu du preſent Privilege, le* 19. *Aouſt* 1687.

APPROBATION.

LEs Objections qu'on a envoyées d'Angleterre & de Hollande pour éluder les *Reflexions sur les Differends de la Religion*, n'ont fait que donner lieu à l'Auteur de cét excellent Ouvrage de mettre ses Preuves dans un plus grand jour & dans toute leur force. Si claires & si pressantes qu'elles fussent dans la premiere Partie, cette seconde y répand une netteté nouvelle, & y donne un nouveau poids, qui fait qu'il ne reste plus rien qui puisse ny les embroüiller, ny les affoiblir. C'est ce qui se verra aisément dans la lecture qui s'en fera. L'autorité & l'infaillibilité de l'Eglise y sont si invinciblement démontrées, qu'il sera aisé d'y reconnoistre que l'Auteur a eu raison de marquer à la teste du Livre, que *ce Traité peut tenir lieu de celuy de l'Eglise*, & qu'il a rempli parfaitement l'idée de son titre. En Sorbonne le 16. Aoust 1687.

PIROT.



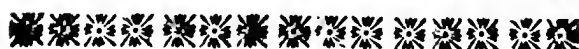
REPONSE AUX OBJECTIONS

d'Angleterre & de Hollande

OU

DE L'AUTORITÉ DU GRAND nombre dans la Religion Chrétienne.

Traité qui peut tenir lieu de celuy de l'Eglise.



SECTION I.

Pourquoy l'on répond à ces Objections, encore qu'elles regardent proprement le Traité de l'Eglise. Ces Objections en abregé.

I.

DEs personnes que nous estimons, & que nous aimons, nous ont envoyé d'Angleterre & de Hol-

lande leurs objections, & celles d'autruy contre le Traité de l'Examen qu'on venoit de publier. Ces difficultez pour la plusPart regardent ce que nous nous étions reservez d'expliquer dans le Traité de l'Eglise, & c'est leur veritable lieu. Mais aprés tout il vaudroit mieux manquer à la methode qu'à la charité : Et d'ailleurs le Traité de l'Examen étant comme un abregé de celui de l'Eglise, il semble que nous pouvons répondre en abregé, sans nous éloigner de nôtre premier dessein, ni passer d'une question à une autre, qui est un écueil à éviter sur toutes choses, dans cette recherche de la verité.

II.

Leurs objections abregées se reduisent aux articles suivans.

1. En vain on nous veut faire

»eur par le grand mot d'*exami-* «
ner. Il ne faut en Religion que «
discerner ; cela se fait sans ce long «
travail, qu'on nous figure. «

2. D'autant plus qu'on se dé- «
charge de mille questions inutiles, «
en se bornant à ce qui est neces- «
saire au salut. «

3. Ce discernement se fait «
beaucoup plus par la grace, que «
par la raison : c'est pourquoy cha- «
cun en est capable. Vous le dites «
vous-même dés l'entrée : *C'est* « *Rom. 9. v. 15. & 18. Exod. 33. 19.*
Dieu qui nous convertit tous, il «
fait misericorde à qui il fait mi- «
sericorde. Cependant dans tout «
le reste de vôtre Ouvrage vous «
semblez compter la grace pour «
rien, qu'il faloit compter pour «
toutes choses. «

4. Il est vray qu'ordinairement «
& communément la raison est «
droite à cause de l'ouvrier bon & «
intelligent qui l'a formée ; ce qui «

» fait que le grand nombre des avis
» contre le petit nombre est une
» espece de certitude dans les cho-
» ses humaines. Mais rien n'est plus
» faux en Religion, où la grace
» & l'élection se declarent d'ordi-
» naire, ou du moins assez souvent,
» en faveur du petit nombre contre
» le grand, & font le seul fonde-
» ment de la certitude.

» 5. Ne diroit-on pas que vous
» n'avez jamais entendu parler de
Matth. 20 16. » *beaucoup d'appellez, & peu d'é-*
Matth. 7. 13. & 14. » *lûs*, de *la voye étroite*, de *la*
Luc. 12. 32. » *porte étroite*, du *petit trou-*
» *peau à qui le Royaume est de-*
» *stiné ?*

» 6. Des dix Tribus d'Israël
3. Reg. 11. » idolatres pour deux qui demeu-
3. Reg. 19. 10. 18. » rerent fideles ; d'Elie qui croit
» estre demeuré seul ; des sept mille
» dispersez & cachez que Dieu
» connoissoit pourtant, & qui n'a-
» voient point fléchi le genouïl de-

vant Baal; du monde entier qui « s'eſt trouvé Arrien au dire de S. « *Dialog. adv. Lu.if.* Jérôme? «

7. Il nous ſuffit donc d'avoir « le témoignage de la grace en « nos cœurs, & de conſulter tous « les jours les Ecritures, pour voir « ſi ce qu'on nous dit eſt veritable, « comme faiſoient ceux de Berée: « *Act. 17. 11.* paſſage ſi precis & ſi formel pour « nôtre principe, que nous ne com- « prenons pas pourquoy ce que « l'Eſprit de Dieu même a loüé en « eux, nous eſt aujourd'huy repro- « ché comme une erreur, & com- « me un crime. «

8. Au contraire quel chemin « abregé nous propoſez-vous beau- « coup plus long que tous les au- « tres? Il eſt plus mal-aiſé de con- « noiſtre la veritable Egliſe, que « de juger tout le reſte des que- « ſtions qui nous ſeparent. Qui « pourra nous dire ſi c'eſt la Romai- «

» ne, ou la Grecque, ou l'Abyssi-
» ne, puisque vous ne voulez pas
» que ce soit la Reformée ? Joignez
» ensemble tous les Chrétiens Pro-
» testans, ou autres, qui ne recon-
» noissent point Rome; & le grand
» nombre ne sera plus de vôtre côté.
» S'il faut condamner toutes les
» heresies, non par l'autorité de
» l'Ecriture, mais par celle de l'E-
» glise; il faut donc sçavoir quelles
» ont été ces heresies, en quel
» temps, comment & pourquoy
» l'Eglise les a condamnées; qui est
» un travail infini.

O souveraine Raison qui voiez les égaremens de nostre raison humaine, donnez-vous gloire à vous-mesme, ne permettez point que nous prenions des mots pour des choses, nos imaginations pour vos oracles, & quelque autre pour vous.



SECTION II.

Réponse à ces objections, & premierement à ces deux : Il ne faut que discerner, & discerner seulement ce qui est necessaire au salut.

I.

NOus aurions negligé les deux premieres objections, si elles ne servoient de chemin pour celles qui doivent suivre.

Il n'est pas besoin, dit-on, d'*examiner*, mais de *discerner*. Plust à Dieu que nous n'eussions à disputer avec nos Freres que sur des mots : ce sera *examiner*, ce sera *discerner*, s'ils veulent ; mais cette objection ne dit rien ; ou c'est la mesme que nous avons déja

détruite, quand ils nous disoient, Il ne faut point de grand examen, parce que la chose est claire. Qu'ils remarquent seulement par cét exemple comment on les abuse souvent avec des termes équivoques. Il y a un discernement facile, prompt, certain, sans examen ; c'est sans doute celui dont ils entendent parler. Il y a un discernement difficile, incertain, & où ce que l'on peut avoir de certitude, est le fruit & l'effet de l'examen : c'est celui auquel on les engage. Quand on est au pied d'une tour, on discerne facilement, promtement, certainement, sans examen, qu'elle est quarrée & non pas ronde ; & c'est à ce discernement proprement dit, que l'on compare d'ordinaire les premiéres lumieres du sens commun, ou leurs suites prochaines & necessaires : En un mot, toutes les

Traité de l'Examen, Sect. 3. Art. 2.

veritez que l'esprit découvre comme d'un coup d'œil. *Le tout est plus grand que sa partie : A choses égales ajoûtez choses égales, les touts seront égaux.* Mais supposant qu'on soit à une certaine distance de la tour, il sera impossible de discerner si elle est ronde ou quarrée. A une autre distance encore il ne sera pas impossible, mais difficile, on pourra s'y tromper, il y faudra revenir à diverses fois, & croire ce qui paroîtra le plus souvent, ou au plus grand nombre. C'est en ce sens-là qu'on peut d'une maniere moins propre appeller discernement dans les choses de l'esprit, l'effet d'un long & laborieux examen. Un Juge habile, equitable, exact, aprés avoir vû sur les productions des Parties un gros procés, & quantité de pieces inutiles, mais qu'il faloit voir pour

sçavoir qu'elles étoient inutiles ; vient enfin à discerner qu'il y a dix questions importantes dans ce procés, soûtenuës de part & d'autre de raisons vraies ou fausses, de textes & de prejugez bien ou mal appliquez. Il discerne aussi ce qui est juste, ce qui ne l'est pas, sur chacune de ces questions : & c'est le fruit & l'effet de son long & laborieux examen. Mais jamais en general le discernement ni difficile & incertain, ni facile & certain, ne fonde ce qu'il a de certitude que sur l'autorité du grand nombre. Le Juge un peu raisonnable se défiera pour le moins d'avoir bien discerné, si vingt autres Juges ordinairement aussi éclairez & aussi équitables que luy, sont d'un autre avis. On se mocquera de celuy qui estant au pied de la tour, la voudra trouver quarrée, lorsque

ingt autres la trouvent ronde. Mal à-propos donc le petit nombre de nos Freres pretend discerner ce qu'il croit, si nôtre grand nombre discerne tout le contraire.

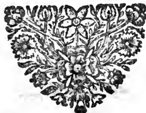
II.

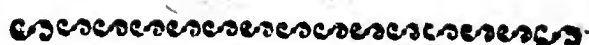
Mais on se décharge, dit-on, de mille questions inutiles, en se bornant à ce qui est necessaire au salut. Nous avons déja satisfait & par avance à cette replique, dans la seconde Edition du Traité de l'Examen, en faisant voir à nos Freres qu'il n'y a rien de plus incertain parmi leurs Docteurs, que le nombre & la qualité des articles necessaires au salut, de quoy ils ne sçauroient s'accorder entre eux : jusques-là qu'un de leurs Sçavans, qui est Jacques Capel, Ministre, & Professeur en Theologie, dont nous *Section VI. Art. 1.*

avons rapporté le passage, trouve moyen de sauver les Mahometans même. Nous ajoûtons en peu de mots, que pour connoistre ce qui est necessaire au salut dans la Religion, il faut connoître ce qui ne l'est pas, lorsque d'autres le veulent faire passer pour necessaire ; & par consequent juger toutes ces questions que l'on croioit inutiles & superfluës dans le plan qu'on s'estoit fait en particulier. Plusieurs choses qui ne seroient peut-être pas necessaires, si elles n'estoient pas revelées ou ordonnées, le deviennent par la revelation qui nous les découvre, ou par la loy qui nous les prescrit. Leur Ministre Du Moulin luymesme en quelque endroit a exprimé ce dernier avec esprit à sa maniere. *Cela n'est pas necessaire en soi*, dit-il, *mais il est tres-*

necessaire de n'estre pas contentieux. Il l'a pris de Saint Paul, qui aprés d'autres raisons sur une question de son temps, finit par celle-cy : *Que si quelqu'un*, dit-il, *cherche encore à disputer;* [*en un mot*] *nous n'avons pas cette coûtume, ni les Eglises de Dieu.*

1. Cor. 11. 16. Si quis autem videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesiæ Dei. Geneve. *Que s'il y a quelqu'un qui cuide être contentieux, nous n'avons pas une telle coûtume, ni les Eglises de Dieu.*





SECTION III.

Suite de la réponse aux Objections. La grace fait ce discernement, &c. Ordre à tenir pour éclaircir cette matiere. Deux distinctions à faire. L'une, entre la grace alleguée, & la grace prouvée. L'autre, entre la grace ou élection d'un particulier, & la grace ou élection generale d'un Peuple. Consequences abregées de ces distinctions.

I.

QUANT à la grace que nos Freres nous opposent, qui fait, disent-ils, ce discernement, & qui se declare assez souvent pour le petit nombre contre le grand ; c'est de toutes leurs obje-

ctions la plus forte dans leur esprit, & comme le fondement de toutes les autres; il est juste de s'y arrêter. Nous le ferons d'autant plus volontiers, qu'elle nous donnera lieu d'éclaircir & de confirmer, comme nous l'esperons, tout ce que nous avons dit de l'autorité du grand nombre, & qui a peut-estre paru nouveau, quoy-qu'il fust puisé dans les vives & claires sources de la Nature. Nous ajoûtons maintenant, & dans les vives & claires sources de la parole de Dieu. Mais nostre plan general ne sembloit pas nous permettre d'entrer alors si avant en cette question. Puisque nous nous y sommes engagez, voicy l'ordre que nous y tiendrons. Deux distinctions font le dénouëment de toute cette grande & importante matiere. Nous allons les proposer en abregé avec leurs conse-

quences l'une aprés l'autre, que nous expliquerons ensuite par autant de Sections. Les passages & les exemples qu'on allegue pour le petit nombre, y trouveront leur place. Le reste des objections que nous ne repetons point, tomberont d'elles-mesmes, quand ce mauvais fondement sera osté.

II.

Par cette grace qui fait le discernement de la verité, nos Freres entendent je ne sçay quoy de surnaturel & de divin qui éclaire l'esprit & détermine le cœur, & qui est donné du ciel aux Elûs. Car ils n'ont pas esté élûs, parce qu'ils avoient ou devoient avoir cette grace; mais ils ont cette grace, parce qu'il a plû à Dieu de les élire, & de les predestiner au salut. Ainsi dans le

principe de nos Freres que nous n'approuvons pas, mais que nous voulons bien ſuppoſer avec eux pour les mieux éclaircir, grace & élection ſont deux choſes inſéparables, & qui par cette raiſon ſe confondent dans le diſcours, encore qu'à le regarder de plus prés, l'une ſoit l'effet, l'autre la cauſe. Mais quoy qu'il en ſoit, elles vont toûjours enſemble. Quiconque eſt élû & predeſtiné, il a la grace, & ne la peut jamais perdre : Quiconque a la grace, il eſt élû & predeſtiné, & ne peut manquer d'être ſauvé.

Cela ſuppoſé avec eux, pour n'avoir point à diſputer ſur les mots, nous les ſupplions de faire deux diſtinctions.

La premiere, entre la grace prouvée, & la grace alleguée.

La ſeconde, entre la grace d'un particulier qui ſuppoſe & enferme

neceſſairement ſon élection particuliere & certaine pour le ſalut, c'eſt-à-dire, qu'il ne peut jamais manquer d'eſtre ſauvé ; & entre la grace d'un peuple, qui ſuppoſe & enferme de même ſon élection certaine, mais generale pour le ſalut ; c'eſt-à-dire, que ce peuple aura certainement les moyens & la voye du ſalut, & que de ce peuple feront toûjours pris & choiſis par une ſeconde élection ceux qui doivent eſtre ſauvez.

Voilà nos deux diſtinctions : leurs conſequences que nous expliquerons & prouverons enſuite en pluſieurs Sections, ſont celles-cy.

La grace prouvée decideroit tout ; la grace alleguée ne decide rien, & ne doit jamais rien decider entre des perſonnes raiſonnables.

La grace du particulier élû ne se prouve jamais, tant qu'il est au monde. Ainsi pas-un de nos Freres n'a garde comme particulier de nous pouvoir prouver sa grace.

La grace d'un Peuple élû se prouve toûjours, & se doit toûjours prouver : mais nos Freres comme faisant un Peuple, n'ont aucune preuve de leur grace ; ils renoncent mesme à cette sorte de preuve, & soûtiennent qu'elle n'est pas necessaire. Par consequent ni comme particuliers, ni comme peuple, ils n'ont qu'une grace alleguée sans estre prouvée.

On comprendra beaucoup mieux encore toutes ces veritez en remontant jusqu'à la source de ces deux sortes de grace. Leur diversité dépend de la diversité des promesses de Dieu.

Dieu n'a promis le salut à chaque particulier, que sous condition, c'est-à-dire, si le particulier use comme il faut des moyens de salut qu'il donne à son peuple ; ce qui laisse toûjours de l'incertitude dans l'évenement. C'est-là l'objet de nostre esperance & de nostre crainte.

Dieu a promis au contraire sans condition à son Peuple élû de luy donner eternellement les moyens du salut, de les accompagner eternellement de sa grace : c'est-là nostre certitude, & l'objet de nostre foy.

La promesse faite au particulier de le sauver sous certaines conditions, suppose par elle-même un peuple & un Corps où ce particulier doit vivre, & trouver certains moyens pour accomplir ces conditions, la parole, les Sacremens, un ordre public qui

gouvernera ce Corps.

Ce Corps a d'ailleurs ſes promeſſes préciſes d'une aſſiſtance perpetuelle de Dieu.

Ces promeſſes de Dieu ont eſté faites à des hommes à la maniere des hommes, & dans le langage des hommes, ſelon lequel, & ſelon toute bonne & droite raiſon, ce qui eſt acquis à un Corps, n'eſt point acquis au particulier qui ſe ſepare du Corps ; n'eſt point acquis au petit nombre qui ſe ſepare du grand ; mais au grand nombre qui demeure toûjours ce qu'il eſtoit, & retient le nom & les droits du Corps.

Ainſi l'autorité du grand nombre eſt puiſée, d'un coſté dans les ſources de la Nature, à cauſe de l'Ouvrier tout intelligent & tout bon, comme il a eſté expliqué au Traité de l'Examen ; d'au-



tre costé dans les sources de la revelation, à cause des promesses de Dieu, qui ne peuvent avoir un autre sens raisonnable, comme nous esperons de le faire voir dans ce Traité.

D'ailleurs, c'est un principe commun entre nos Freres & nous, que la Grace ne détruit point la Nature, & ne fait que la purifier & que l'élever. L'Auteur tout intelligent & tout bon de la Nature, est aussi l'Auteur tout intelligent & tout bon de la Revelation. Si sur ce fondement de son intelligence & de sa bonté, le grand nombre fait nostre certitude dans la Nature seule; sur ce mesme fondement le grand nombre doit faire nostre certitude dans la Revelation ajoûtée à la Nature.

Il se peut faire neanmoins dans la Nature, que le petit nombre

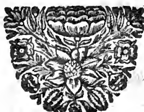
ait la certitude contre le grand; mais ce n'eſt pas à armes égales, qui eſt l'expreſſion dont nous nous ſommes ſervis au Traité de l'Examen : c'eſt avec des inſtrumens & des moyens particuliers viſibles & ſenſibles, que le grand nombre n'a pas, & c'eſt ce qui fait que le petit peuple des Mathematiciens eſt aſſuré de ſes demonſtrations contre le grand peuple des Payſans qui ne les comprend pas. Il ſe peut faire de meſme dans la Revelation, que le petit nombre ait la certitude contre le grand, mais c'eſt avec des moyens particuliers, & des preuves viſibles & ſenſibles de ſa grace; ce qui a fait quelquefois la certitude du petit troupeau contre tout le reſte du monde. Mais jamais le petit troupeau n'a eſté bien fondé contre le grand ſans ces moyens particuliers, &

en nul temps la conduite de Dieu n'a esté autre sur son Eglise.

Si nous éclaircissons & prouvons tout ce que nous venons de dire ; si la grace simplement alleguée ne doit rien faire sur les gens raisonnables ; s'il est vray que nos Freres, ni comme particuliers, ni comme peuple, ne sçauroient prouver leur grace ; si nous sommes fondez pour le grand nombre, non seulement en la Nature, mais en la promesse de Dieu ; si jamais ni dans sa conduite ordinaire, ni dans sa conduite extraordinaire sur son Eglise, il n'a preferé le petit troupeau au grand, qu'avec des marques visibles, sensibles, & convaincantes de sa grace, dont nos Freres avouënt de bonne foy qu'ils n'en ont aucune : N'aurons-nous pas montré invinciblement la vanité de leur objection : *La*

grace fait le discernement. La grace se declare ordinairement ou assez souvent pour le petit nombre. Suivons donc, & examinons nos deux distinctions, leurs parties & leurs consequences l'une aprés l'autre.

Vous, Seigneur, nostre esperance, nôtre force, & nostre courage, donnez-nous cette grace dont nous disputons si souvent sans la connoistre, & que ce soit pour nos Freres, comme pour nous.





SECTION IV.

La grace prouvée decideroit tout; la grace alleguée ne decide rien.

I.

LA grace prouvée decideroit tout; qui en peut douter? Luy resister, ce seroit resister à Dieu; nous n'avons pas ce dessein, ni nos chers Freres. La grace alleguée ne décide rien; qui en peut douter encore? Par tout où il s'agit de certitude, par tout où l'on raisonne & où l'on dispute, ce qui n'est point prouvé, est comme s'il n'estoit point.

II.

QUE nos Freres nous prouvent

leur grace, & nous les ſuivrons; mais s'ils nous alleguent ſimplement leur grace, nous n'en ferons rien, car les Anabaptiſtes, car les Trembleurs, car les Sociniens nous allegueront auſſi la grace comme eux; & s'il ne tient qu'à être fortement perſuadez, ils le ſeront encore plus que nos Freres. En chacun la prévention imitera la foy, comme le flateur imite l'ami; c'eſt la comparaiſon de Clement Alexandrin: nous y pouvons ajoûter, & le flateur en fera ordinairement plus que l'ami. Si cela a lieu, il n'y aura plus d'Egliſe, ni de lien commun entre les Chrétiens. Nous ſerons reduits à un peuple de Phanatiques & d'Enthouſiaſtes, dont chacun s'aſſurera qu'il eſt guidé par l'Eſprit de Dieu, ſans ſe mettre en peine de ce qui guide les autres. Plus de raiſonnement entre

les hommes, plus de moyen de s'éclaircir, & de se persuader les uns les autres. Le plus impertinent de tous les Sophistes, aprés avoir violé toutes les regles naturelles du bon sens, se rira de nous, lorsque nous ne pourrons pas mesme comprendre ce qu'il croit ou veut croire: C'est, dira-t-il, que j'ai la grace, & que vous ne l'avez pas. Ce seroit, à la verité, un moyen fort court pour soûtenir toutes les erreurs, aussi-bien que celle de nos Freres; & l'on ne peut pas dissimuler que leurs premiers Reformateurs n'avoient presque autre chose dans la bouche. Mais on leur fit tant la guerre sur cét esprit particulier, que leurs successeurs en ont eû honte. Ce n'est plus aujourd'hui qu'à l'extrémité, & quand on n'a plus rien à dire, qu'on revient à cette grace alleguée sans être

prouvée. Gardons-nous ſeulement de prendre le change ni ici, ni dans toute la ſuite du diſcours, & retenons bien que nous n'examinons pas les raiſons de nos Freres pour ſe ſeparer de l'Eglise, mais que nous examinons ſeulement leur grace, c'eſt-à-dire, ſi reconnoiſſant avec nous, comme ils font, l'autorité du grand nombre dans la Nature, ils peuvent la rejetter dans la Religion Chrétienne, à cauſe de la Grace, quoiqu'ils ne puiſſent prouver cette grace, comme nous l'allons voir.





SECTION V.

Suite de l'explication promise. La grace du particulier ne se prouve jamais, tant qu'il est au monde. Pas-un de nos Freres comme particulier ne sçauroit donc prouver sa grace.

I.

IL est impossible au particulier comme particulier, tant qu'il est au monde, de prouver aux autres sa grace, dont il n'a luy même aucune preuve convaincante. Pas-un de nos Freres ne sçauroit donc nous prouver sa grace comme particulier. Rien n'est plus important que de s'arrester un peu avec eux sur cét endroit. C'est

pour eux que nous écrivons ; que les Catholiques nous pardonnent si nous éclaircissons & si nous prouvons ce qui parmi nous n'a aucun besoin d'éclaircissement ni de preuve.

Non seulement Dieu connoist seul le secret des cœurs ; mais il n'y a que son Esprit seul qui sçache le secret de son Esprit. Qui eût dit que la Femme pecheresse obtiendroit par sa tendresse & par son amour la recompense des Vierges ? Que le Brigand puni pour ses crimes trouveroit dans son supplice le privilege des Martyrs ? Saul persecute la doctrine Chrétienne ; mais il en va être lui-même un des plus fermes appuis. Judas selon toutes les apparences avoit fait des miracles aussi-bien que tous les autres Apôtres, & la premiere Eglise a vû des personnes ornées de ce don

Act. 1. 24.
1. Cor. 2. 11.

celeste, qui l'ont épouventée par leur chûte, & à qui Nôtre Seigneur dira lui-même au dernier jour, *Je ne vous connois point.* L'homme peut se repaître de vaines pensées; mais Dieu ne se départira point de son droit de Souverain. Jamais nous n'aurons tant de part à sa faveur, qu'il ne nous faille apprehender sa disgrace: jamais en ce monde nous ne serons si malheureux & si éloignez de luy, qu'esperant en sa bonté, nous ne puissions aspirer à sa gloire. Il couvre, pour nous, d'une obscurité impenetrable, ce qu'il a resolu, parce qu'il ne veut pas que nous l'aimions sans le craindre, ni que nous le craignions sans l'aimer. Avec les lumieres & la sagesse de Salomon; avec un cœur aussi droit que celui de David, en un mot, selon le cœur de Dieu; avec toute

Matth. 7. 22. Et in nomine tuo multas virtutes fecimus, & tunc confitebor eis quia nunquam novi vos.

la ferveur & toute la fermeté de S. Pierre, vous tomberez, pour peu qu'il plaise à la main toute-puissante qui vous soûtient, de vous faire sentir vôtre foiblesse. Défendez-vous de toutes les attaques du dehors, priez à toute heure, jeûnez souvent, donnez en aumônes une partie de vos biens : vous portez encore en vous-même vôtre plus dangereux ennemi; & si l'humilité n'accompagne vos prieres comme vos actions, il n'y a point de publicain si injuste, qui ne soit plus facilement justifié que vous. Au lieu donc de vous reposer sur la vocation & sur l'élection, & de dire : Seigneur, je vous rends graces de ce que je ne suis point du nombre des reprouvez ; *travaillez à vostre salut avec crainte & tremblement* ; Philipp. 2. 12.
(cette conclusion est de S. Paul) *travaillez plûtost avec soin* ; (cette 2. Pet. 1. 10.

autre conclusion est de S. Pierre; *travaillez plûtôt avec soin a affermir & vostre élection & vostre vocation par vos bonnes œuvres.* Ce qui a besoin d'être affermi, n'est pas assuré. S'il est certain & arrêté dans les conseils eternels de Dieu, à qui toutes choses sont également presentes, le commencement & les suites, les causes & les effets, les moyens & la fin; il est neanmoins incertain & douteux parmi les hommes. Aussi le Ministre Diodati, dont les Notes sont estimées parmi nos Freres, a dit sur ces mots, AFFERMIR VOSTRE VOCATION: *Non certes en elle-même qui a toute sa subsistence & force de Dieu & de son bon plaisir,* Rom. 9. 11. 16. *mais au sentiment, certitude & apprehension que le Fidele en doit avoir.*

II.

Cette autorité pourra confirmer à nos Freres ce qui a esté dit au Traité de l'Examen. C'est que le mauvais principe de leurs premiers Auteurs est abandonné par les derniers. Qu'ils ne confondent plus l'esperance du Fidele pour son propre salut, toûjours douteuse, avec sa foy; toûjours certaine, pour les veritez de la Religion, & pour les promesses generales de Dieu. De ce mauvais principe pourtant, ou reçû ou rejetté, dépend tout ce que nous traitons ici. Si quelqu'un de nos Freres nourri dés l'enfance dans ce dogme pernicieux, croit qu'il luy est impossible de n'estre pas sauvé, il croit en mesme temps qu'il luy est impossible d'errer en la Foy : l'un enferme l'autre ; & par conse-

quent il se dit ou confusément ou distinctement à luy-mesme ce qu'il n'ose dire aux autres : *L'Eglise n'est pas infaillible, mais moy je suis i faillible.* Nous n'avons rien à repliquer, sinon qu'il ne raisonne plus, en prenant pour prouvé à nostre égard, ce qu'il ne sçauroit se prouver à luy-même. Au contraire, si ouvrant les yeux à nos raisons, ou plûtost à sa propre foiblesse, il sent bien qu'il ne peut se répondre infailliblement de son salut sur sa bonne volonté pretenduë, il demeurera facilement d'accord qu'il peut encore moins se répondre de ce même salut sur sa lumiere pretenduë & particuliere, opposée à la lumiere generale du grand nombre. D'ailleurs il ne peut pas nous paier de cette distinction : La grace m'assure contre l'erreur, mais elle ne m'assure pas contre le vice ; son

principe que nous ſuppoſons avec luy, le luy défend. S'il a la grace, il ne la peut perdre, il ne peut perir ni d'une maniere ni d'une autre, il eſt infailliblement ſauvé. S'il ſent qu'il n'eſt pas infailliblement ſauvé, il ſent qu'il n'a pas la grace, & par conſequent qu'il ſe peut faire que ſa lumiere le trompe. Il doit donc chercher avec nous quelque autre lumiere qui ne puiſſe jamais le tromper.

III.

Les paſſages ſi ſouvent alleguez par nos Freres *de la voye étroite, de la porte étroite par laquelle peu de perſonnes peuvent entrer, du petit nombre d'Elûs parmy beaucoup d'appellez*; s'ils font quelque choſe à la queſtion, confirment tout ce que nous venons de dire. Ils parlent du pe- Matth. 20. 16. Matth. 7. 13.

tit nombre d'Elûs dans l'Eglise visible, non pas du petit nombre qui composera l'Eglise visible. Autrement nos Freres prouveroient trop, & beaucoup plus qu'ils ne veulent. Il s'ensuivroit que le petit nombre marqueroit toûjours & perpetuellement la veritable Eglise : en quoy les Sectes les plus extravagantes auroient trop d'avantage sur eux & sur nous. Mais ces paroles divines ont un sens bien clair, quand on les lit en leur place. Le voici en peu de mots : Si elles nous representent un chemin étroit, une porte étroite, ce n'est pas pour faire entendre que les uns empêchent les autres de marcher & d'entrer. (On s'accorderoit facilement d'aller à la file, & tout le monde marcheroit & entreroit.) C'est pour nous avertir au contraire que personne ne marchera

ni n'entrera à son aise, sans se contraindre, sans se blesser, sans qu'il luy en coûte, peut-être, une partie de luy-même, quelque chere qu'elle luy soit ; une main, un pied, un œil, comme l'Evangile le dit ailleurs. En tous ces endroits il n'est pas question de la doctrine, mais des mœurs. Nous n'avons pas assez de foy, & nous sommes trop indignes du salut, si les delices d'une vie eternelle ne nous touchent plus vivement que les commoditez de celle-cy. C'est pourtant ce que l'homme n'obtient jamais qu'avec peine de la chair & du sang. Cela luy est quelquefois plus difficile, que d'entrer par une porte fort étroite avec un grand & vaste fardeau ; plus difficile mesme, dit N. S. que de faire passer un chameau par le trou d'une éguille. Nous pouvons dire hardiment comme les

Diſciples, non pas difficile ſeulement, mais, à ce compte, tout-à-fait impoſſible, pourvû que nous ajoûtions comme le Maître, impoſſible à l'homme, mais poſſible à Dieu; & par conſequent poſſible à l'homme avec Dieu, c'eſt-à-dire, avec le ſecours de ſa grace. On eſt aſſuré du grand nombre qu'il appelle; c'eſt la grace generale qu'il fait à l'Egliſe, & qui ſe prouve toûjours: on n'eſt pas aſſuré du petit nombre qu'il choiſira dans le grand; c'eſt la grace du particulier qui ne ſe prouve jamais. La parabole abregée de la porte étroite le repreſente tres-naturellement. Pluſieurs prétendent entrer par cette porte, ils la voyent, ils y vont, ils y courent, ils s'y empreſſent; mais s'ils y entreront, ou non, perſonne ne le peut dire, que quand ils ſeront entrez.

SECTION VI.

La grace d'un peuple élû se prouve toûjours. Mais nos Freres, comme peuple, ne peuvent prouver leur grace, & ils en conviennent.

I.

DEPLORONS ici le malheur de nos Freres, qui passent d'erreur en erreur. Nous avons vû qu'ils vouloient rendre certain ce que Dieu a voulu être toûjours incertain, la grace & l'élection du particulier. Ici, au contraire, ils tâcheront de rendre incertain ce que Dieu a voulu être toûjours certain, la grace & l'élection du peuple élû.

II.

En effet, cette élection n'est autre chose que la volonté publique & declarée de Dieu pour son Eglise. Il a fait alliance avec elle, il l'a juré, il ne s'en repentira nullement. C'est un pacte, un contract, un traité de paix, dont le ciel & la terre sont témoins, dont il a voulu que son peuple eût toûjours la preuve à la main, pour ainsi dire, & ne pust jamais douter. Il lui a bien donné une lumiere particuliere que les autres peuples n'ont pas, qui éclaire son esprit, qui touche son cœur; mais il luy a donné en mesme temps de quoy montrer aux autres peuples, & de quoy se montrer à luy-mesme, que cette lumiere n'est pas une imagination & une chimere. Si elle est divine d'un costé, parce qu'el-

Deuteronom. 4. 26.

ſe vient de Dieu, & qu'elle ſurpaſſe nos forces, elle eſt humaine d'un autre coſté, parce qu'elle éclaire les hommes en hommes, par les lumieres naturelles & communes à tous. Jamais, en un mot, il n'y eut de temps où il ne fût tres-raiſonnable d'entrer ou de demeurer dans l'Egliſe. Jamais de peuple élû, de troupeau, ni petit ni grand, choiſi pour le roiaume du ciel, qui n'eût ſa grace non pas alleguée ſeulement, comme nos Freres, mais tres-bien prouvée.

III.

Ils demeureront facilement d'accord de ce principe, tant que nous n'en tirerons point de conſequence contre eux. Pas-un d'eux, que nous ſçachions, n'a deſapprouvé ce que nous avons expliqué ſommairement au Trai-

té de l'Examen : comment la raiſon nous rend Chrétiens, en examinant, non pas le fond des myſteres trop au deſſus de l'homme ; mais la maniere dont ils ſont venus à nous, qui ne peut être que divine ; les propheties, les miracles, les qualitez de ceux qui ont annoncé ces merveilles aprés les avoir vûës, le ſuccés de leurs travaux, la converſion generale du monde, contre toutes les apparences humaines. Pluſieurs des leurs ont traité la meſme matiere beaucoup mieux & plus au long, en défendant la Verité de la Religion Chrétienne.

IV.

Il faut donc que chaque peuple élû puiſſe prouver ſon élection. Mais preſſons un peu nos Freres par ce principe, ils n'en voudront plus.

V.

Nous n'avons pas besoin de cette preuve, nous diront-ils; nos propheties sont les vôtres; nos miracles sont ceux des Apôtres; nostre grace, en un mot, est celle qui vous fait Chrétiens, & nous fait Chrétiens. Ils disent tres-bien, tant qu'ils sont un même peuple avec nous; mais tres-mal, dés qu'ils font un nouveau peuple qui se separe du nôtre; un peuple que nous sommes obligez d'excommunier, & qui se croit obligé de nous excommunier de même; un peuple à qui nous fermons la porte du ciel, ou qui nous la ferme, selon nos communs principes, prouvez au Traité de l'Examen; un peuple enfin qui nie nostre élection & nostre grace, & à qui nous nions la sienne.

VI.

S'ils ajoûtent (car il faut s'attendre à toutes les vaines subtilitez) qu'ils prouvent la verité de leur grace par la verité de leur doctrine qui les fait être le veritable peuple de Dieu, & par consequent ce peuple dont la grace est prouvée ; c'est ce que nous avons déja appellé prendre le change. Nous le repetons encore, il ne s'agit pas ici de juger de la grace par la doctrine, mais au contraire de juger, pour ainsi dire, de la doctrine par la grace que nos Freres alleguent, & qu'ils ne prouvent pas. La question que nous traitons uniquement, est de sçavoir si l'argument du grand nombre qui est convaincant & certain parmi ceux qui ont la même nature, ne l'est pas aussi parmi ceux qui ont la

même revelation à cause de l'Auteur tout intelligent & tout bon, & de la revelation & de la nature, qui sera neanmoins trompeur ou trompé, si les lumieres qu'il donne à tous, ne réüssissent que rarement & pour quelques-uns, & sont ordinairement fausses.

Nous pourrions en demeurer là, mais puisque l'Erreur prend mille formes differentes pour tromper les hommes, il ne doit pas être défendu à la Verité de les détromper en se montrant par toutes ses faces differentes. Tantost elle regardera les choses en elles-mêmes ; tantost dans leurs effets ; tantôt dans leurs causes ; mais elle se trouvera une par-tout. Nous comprendrons mieux l'incertitude de cette grace du particulier sur laquelle nos Freres se fondent, & la certitude de cette grace generale du peuple qu'ils veulent

ébranler, si nous remontons jusques à la source commune de l'une & de l'autre.

Section VII.

Confirmation de toutes ces veritez. Diversité entre les promesses que Dieu a faites au particulier & au peuple. Il est dangereux de se promettre plus que Dieu ne nous a promis. Il n'a rien promis au particulier, ni par consequent au petit nombre, que sous des conditions dont l'evenement est incertain.

I.

LA diversité de ces deux sortes de grace vient de la diversité des promesses de Dieu. Il ne doit rien à l'homme, mais il se doit à luy-mesme d'être veritable

ritable & fidele, & il n'y eut jamais ombre de changement en lui. Il n'a rien promis au particulier que ſous des conditions dont l'évenement eſt incertain. Il a fait à ſon peuple des promeſſes ſans condition & certaines. C'eſt ce que nous avons maintenant à conſiderer.

II.

Nous errons toûjours dangereuſement, & tres-dangereuſement, quand nous nous promettons de la part de Dieu avec certitude ce qu'il ne nous a point promis; & nos bonnes intentions ne ſont jamais là-deſſus une bonne excuſe. C'eſt ajoûter à ſa revelation; c'eſt le faire menteur comme nous; c'eſt mettre en ſa place une vaine image, l'ouvrage de nos penſées, l'invention de nôtre cœur, aux termes de l'Ecriture.

III.

Qui croiroit qu'on puſt jamais ſe former une idée trop grande & trop vaſte de ſa ſouveraine bonté. Tout eſt, ſans doute, égal en lui, parce qu'il eſt un & infini, de quelque côté qu'on le regarde : mais il ſemble qu'à nôtre égard, & pour nôtre maniere de concevoir, il ait voulu donner un grand avantage à ſa bonté ſur tout le reſte de ce qu'il nous a revelé de
Pſal. 50. ſa nature divine. Témoin cette multitude de ſes miſericordes
Pſal. 135. dont il nous parle ; témoin le Pſeaume, où il repete juſqu'à vingt-ſept fois, qu'il eſt bon, que ſa miſericorde dure eternellement ;
Pſal. 35. & 36. & cét autre paſſage, où il compare ſa juſtice à la hauteur des montagnes, ſa fidelité à la hauteur des nuées, ſa miſericorde à la hauteur du ciel. Cepen-

dant, promettez-vous de cette ſouveraine Bonté plus qu'elle ne vous a promis, oubliez un peu, qu'elle ne ſe ſepare jamais de ſa ſouveraine juſtice; que c'eſt un Dieu jaloux, un feu conſumant; qu'il eſt bon aux bons, terrible aux mauvais; que ſa patience devient non ſeulement colere, mais fureur; & par la plus forte des expreſſions, dont il ſe ſoit peut-être jamais ſervi, qu'en nous pervertiſſant nous le pervertiſſons lui-même. Vous tomberez, pour l'avoir voulu faire ſi bon, & à vôtre maniere plûtôt qu'à la ſienne, dans la plus dangereuſe des erreurs, avec laquelle ni Loi, ni Foi, ni Religion ne ſe ſçauroient accorder.

Pſal. 17. 27. Et cum perverſo perverteris.

IV.

Saint Pierre ſçavoit & ſentoit qu'il aimoit ſon Maître plus que

tous les autres Disciples ne l'aimoient. Il n'ignoroit pas ce que ce cher Maître lui avoit dit tant
Joan. 15. 5. de fois, que l'homme ne pouvoit rien sans Dieu. Avoit-il aussi un mauvais dessein, quand il disoit ;
Matth. 26. 33. Seigneur, tous les autres pourroient vous abandonner, que je ne vous abandonnerai point ? Nullement : mais à cét amour divin il mêloit une confiance humaine. En un mot, il se promettoit à lui-même ce que Dieu ne lui avoit point promis. Dieu permit que cette premiere faute fût suivie d'une plus grande, afin qu'il effaçât l'une & l'autre par les larmes ameres de sa penitence. Quelle difference n'y a-t-il pas cependant ? nous ne disons pas, entre Saint Pierre & nos Freres, quoy-que sans doute ils en demeureroient d'accord, mais entre ce transport d'amour divin mêlé d'amour propre, qu'on voit

en Saint Pierre, & ce dogme établi d'un grand sang froid par nos Freres : Nous avons la grace, & elle ne nous peut jamais manquer.

V.

Qu'ils s'observent un peu là-dessus. Rien n'est si commun que de leur entendre dire dans ce faux principe : « Je ne me donne rien à moy-mesme, je donne « tout à la grace de Dieu : Je ne « suis pas un Docteur : Je ne suis « qu'une simple femme peu éclai- « rée : Je ne me vante pas d'être « infaillible, mais je lis l'Ecriture « sainte incessamment avec *humi-* « *lité & devotion.* C'est un moyen « infaillible de *rencontrer* la ve- « rité ; (voilà le mot nouveau & « favori d'un de leurs derniers « Auteurs) je sens que je l'ai *ren-* « *contrée*, & je m'assure que je la «

M. Jurieu, Systeme de l'Eglise.

„ *rencontreray* toûjours. O verité! O foi! O assurance! O infaillibilité de rencontre & de hazard! Et comment se peut-il faire que vous détruisant si visiblement vous-même, vous ayez abusé les esprits? Retenons nôtre charitable indignation, & raisonnons plus paisiblement avec nos Freres. Si Dieu vous a promis tout ce que vous dites, vous faites tres-bien. Si Dieu ne vous l'a point promis, & que vous vous le promettiez à vous-même, vous faites tres-mal, & vous tombez dans une erreur tres-dangereuse.

VI.

Nous laissons maintenant à part ce que nous vous dirons toûjours en passant, pour n'en pas perdre le droit, qu'il faudroit avant toutes choses nous montrer

dans l'Ecriture sainte en propres termes cette promesse de vôtre Docteur : *Quiconque lira ce livre avec humilité & devotion, il rencontrera infailliblement le veritable sens de tous les passages par sa seule lumiere & sa seule grace.* Au lieu de quoi on vous montre que l'Ecriture elle-même renvoye à la Tradition ; dit elle-même, qu'elle a des endroits obscurs, dont plusieurs abusent pour leur perte ; ajoûte enfin, qu'il n'appartient pas à chaque particulier de l'expliquer de son chef.

2. *Thessal.* 2. Tenete traditiones quas didicistis sive per sermonem sive per epistolam nostram. *Geneve.* Retenez les enseignemens qu'avez appris, soit par nostre parole, ou par nostre epître. 2. *Petr.* 3. 16. *Geneve.* Entre lesquels il y a des choses difficiles à entendre que les ignorans & mal-assûrez tournent, *comme aussi les autres Ecritures*, à leur propre perdition. 2. *Petr.* 1. 20. *Diodati.* Sçachant premierement cela, que nulle prophetie de l'Ecriture n'est de la propre interpretation d'aucun, &c.

Geneve. Que nulle prophetie n'est de particuliere declaration, &c.

VII.

Mais posons pour un peu de temps avec vous, que cette pro-

messe fust dans l'Ecriture. Nous vous demandons si elle seroit plus claire, plus expresse, d'autre nature enfin, que celle-ci qui s'y trouve en effet, en autant de mots & dans la bouche de Nôtre
Marc. 16. 16. Seigneur lui-même : *Quiconque croira, & sera baptizé, sera sauvé.* Vous demeurerez d'accord que non ; & nous en tirerons cette consequence, qu'encore que cette promesse, *Quiconque lira ce livre avec devotion, &c.* semblât absoluë, elle se reduiroit par necessité, comme celle-ci, *Quiconque croira, & sera baptizé, &c.* à diverses conditions, dont l'évenement seroit toûjours incertain pour chaque particulier, & qu'elle seroit seulement absoluë & simple pour tout le Corps de ceux à qui elle auroit été faite. Ceci vous sera encore plus expliqué dans l'article suivant.

III.

Nulle promesse n'est faite par l'Ecriture à pas-un des particuliers qui sont aujourd'hui, en son nom propre, ni à Paul, ni à Apollos, ni à Cephas. (Nous userons de ces noms comme l'Apôtre, plûtôt que de ceux des Jurisconsultes ou des Philosophes.) Mais Paul, Apollos & Cephas s'appliquent avec raison les promesses generales faites à tous : car elles leur appartiennent en commun & par indivis, comme on parle ; chacun y a le mesme droit. De ces promesses communes à tous, les unes sont avec une condition expresse que chacun doit accomplir. Sur celles-là il est tres-aisé d'être d'accord, parce que le droit & la possession de Paul ne troublent point le droit & la possession d'Apollos, ni le

droit & la possession de Cephas, comme, par exemple : *Dieu rendra à chacun selon ses œuvres. Si vous gardez mes commandemens, vous demeurerez en mon amour.* Paul fera ce qu'il voudra, il ne s'ensuivra rien contre Apollos, ni contre Cephas; & chacun sera ouvrier avec Dieu de son propre salut. Il y a d'autres promesses generales, où la condition n'est pas exprimée, mais où il faut la sous-entendre par necessité, de peur qu'elles ne soient fausses, si Paul, Apollos & Cephas les prennent d'une maniere differente & contraire, le droit & la possession de l'un détruisant formellement le droit & la possession de l'autre. Telle est la promesse dont nous avons parlé : *Qui croira, & sera baptizé, sera sauvé;* au moins en ce qui regarde la doctrine de la foy &

Rom. 2. 6.
2. Cor. 5. 10.
Joan. 15. 10.

du baptême : car pour l'usage bon ou mauvais que chacun en peut faire par sa bonne ou mauvaise vie, c'est une de ces choses où nous avons dit que l'un ne sçauroit faire prejudice à l'autre. Mais quant à la doctrine, tous les Heretiques ont crû, & n'ont souvent que trop crû ; ils ont tous esté baptizez : ils ne peuvent pourtant être tous sauvez ensemble. Paul croit ce que Cephas ne peut croire : Apollos croit d'une troisiéme maniere que Paul & Cephas rejettent. Paul est baptizé du baptême des Juifs : Apollos ne connoît que le baptême de Jean : Cephas seul est baptizé du baptême de Nôtre Seigneur. Leurs trois manieres de croire & d'être baptizé sont opposées & contraires, chacune combat & condamne les deux autres. On ne peut les enfermer toutes dans

cette proposition, *Qui croira, & sera baptizé, sera sauvé.* Il faut par necessité la determiner à une de ces manieres qui exclut les autres, & que le sens soit celui-cy : *Qui croira comme il faut croire : Qui sera baptizé comme il faut être baptizé, sera sauvé ;* comprenant sous ces termes, *comme il faut*, plusieurs conditions qui doivent accompagner la foy & le baptême. De la mesme sorte, & par les mesmes raisons, si vous aviez trouvé en autant de mots dans l'Ecriture cette promesse : *Quiconque lira ce livre avec humilité & devotion, y trouvera infailliblement le veritable sens de tous les passages ;* il faudroit pour la reduire à quelque bon sens, & empêcher que l'humilité & la devotion de Paul ne s'opposassent à l'humilité & à la devotion de Cephas, quand ils

feroient d'avis contraire, ſous-entendre toutes les conditions d'une humilité & d'une devotion veritable & parfaite, qui ne permettroient jamais à Paul & à Cephas de ſe diviſer ſur la foy, moins encore d'oppoſer chacun ſon propre ſens au ſens de toute l'Egliſe.

Dieu n'a promis à pas-un particulier cette humilité & cette devotion parfaite : il ne lui a donc pas promis ce moyen infaillible de *rencontrer* la verité. Et par-conſequent ces promeſſes generales de Dieu, lors même qu'elles paroiſſent abſoluës & ſimples, ne ſont, à l'égard du particulier, que ſous des conditions toûjours incertaines, qui eſt ce que nous voulions prouver.





Section VIII.

Dieu a fait au contraire au Peuple élû des promesses sans condition & certaines, qui ne peuvent s'appliquer qu'au grand nombre. Preuve generale de cette verité.

I.

Mais ces promesses, qui sont pour chaque particulier sous la condition d'un évenement incertain, supposent par necessité une promesse generale, certaine, & sans condition pour le Corps que tous ces particuliers composent, où ils trouveront toûjours les moyens d'accomplir ces conditions, la parole, les Sa-

cremens; un ordre & des loix, pour le gouvernement du Corps; la pureté de la Foy; l'exercice des vertus Chrétiennes. S'il est vrai, par exemple, que cette promesse, *Qui croira, & sera baptizé, sera sauvé*, se doive expliquer ainsi, *Qui croira ce qu'il faut croire, Qui sera baptizé comme il faut, sera sauvé*; il s'ensuit necessairement que dans ce Corps, à qui la promesse est faite, on croira, & on sera baptizé comme il faut: autrement cette promesse seroit vaine & inutile. Et si la promesse n'a été faite à ce Corps que pour un temps, il s'ensuivra que dans ce Corps, pendant ce temps-là, on croira, & on baptizera comme il faut. Mais si au contraire la promesse a été faite pour toûjours, il s'ensuivra que toûjours dans ce Corps à qui la promesse a été fai-

te, on croira & on baptizera comme il faut. Or la promesse est pour toûjours : car l'alliance de Dieu avec son peuple Juif ou Chrétien, est une alliance éternelle. Donc il est certain que dans ce Corps on croira, & on baptizera toûjours comme il faut.

II.

Ce n'est pas tout. Si nous ne voulons pas chicaner sur les expressions, & être ingenieux à nous perdre ; cette promesse, *Qui croira, & sera baptizé, sera sauvé*, contient encore pour le Corps à qui elle est faite, non seulement que toûjours & perpetuellement quelqu'un du Corps croira, & sera baptizé comme il faut ; mais aussi que la maniere de croire & de baptizer, approuvée communé-

ment dans ce Corps, c'est à dire, par le grand nombre dans ce Corps, sera celle qui sauvera, parce que dans le langage humain, dés lors qu'on n'exprime pas une maniere particuliere de faire les choses, on entend toûjours la maniere la plus ordinaire & la plus connuë. Chacun de nos Freres, pour en être persuadé, n'a qu'à examiner de bonne foi avec lui-même, s'il ne reduira pas toûjours à un pareil sens toutes les propositions semblables qu'il pourra former dans son esprit sur quelque matiere que ce soit; comme par exemple celles-ci, *Quiconque se servira de la regle & du compas, fera une ligne droite, & un cercle exactement rond. Qui usera d'un peu de vin, fortifiera son estomac. Qui employera le quinquina, arrêtera les accés de la*

fiévre quarte. Qui aura dû merite & de la patience, réüssira à la Cour, au Palais, dans les Armées. Y a-t-il quelqu'un qui n'entende fort bien ces propositions, & toutes les autres semblables ; & qui sans hesiter ne les explique d'un usage de la regle, d'un usage du compas, d'un usage du vin, d'un usage du quinquina, d'un merite, tel qu'on l'approuve ordinairement, communément, generalement en ces matieres, & dans le grand nombre de ceux dont on parle, ou à qui on parle. Si vous ne determinez ces propositions par le grand nombre, elles ne signifient plus rien ; ou bien il faudroit vous exprimer d'une autre sorte, & dire, *Il y a un certain usage peu connu de la regle, du compas,* &c. *avec lequel*, &c. Si vous ne determinez de même par le grand nom-

bre dans le Corps de l'Eglise, *Croire & être baptizé*; la promesse, *Qui croira, & sera baptizé, sera sauvé*, n'aura plus d'effet, & se reduira à rien. Direz-vous, par exemple, qu'il suffit, pour rendre cette promesse veritable, d'un tiers des Chrétiens, ou d'un cinquiéme qui croyent & baptizent comme il faut? & pourquoy ne suffira-t-il pas de la dixiéme, ou de la centiéme, ou de la milliéme partie? Vous contenterez-vous de trois millions d'ames? & pourquoy non de quinze cens mille, de cinq cens mille, de cent mille, de dix mille, de mille, de cent? Nous viendrons avec la mesme patience que Dieu avoit pour Sodome, de cinquante justes à quarante-cinq, à trente, à vingt, à dix, & de dix enfin à un. Ainsi cette grande & belle Genes. 18. 28.

promesse, *Qui croira, & sera baptizé, sera sauvé*, se reduira à dire : Il y aura toûjours dans ce peuple, avec qui Dieu a voulu faire une alliance éternelle, au moins un homme qui croira & sera baptizé comme il faut. Le bon sens rejette cette explication; il n'y a que des esprits échauffez par la dispute, qui puissent en venir là. Ainsi quand nous n'aurions point d'autre promesse que celle-cy, *Qui croira, & sera baptizé, sera sauvé*, il y en auroit assez aux personnes de bonne foi pour se persuader, que toûjours le grand nombre croira bien, & baptizera bien dans ce grand Corps de Chrétiens à qui la promesse est faite.



SECTION IX.

Preuves particulieres de cette verité. Promesses formelles de Dieu à l'Eglise visible.

I.

MAIS il y a des promesses plus particulieres & plus expresses pour le grand Corps de l'Eglise visible. Elles parlent d'elles-mesmes à quiconque veut écouter. Il faut seulement admirer les détours de l'esprit humain, quand il est prevenu. *L'Ecriture*, *l'Ecriture*, nous disent incessamment nos Freres. Et cependant dans les deux principales controverses, celle de l'Eucharistie, qui est le plus grand obstacle de la réü-

nion, celle de l'Eglise, qui tranche toutes les autres, l'Ecriture n'est
Matth. 26. 26 rien. *Cecy est mon corps*, il y faut trouver par l'interpretation du particulier, *Cecy n'est pas mon corps*. Rien n'est, peut-être, ni plus nettement, ni plus souvent exprimé dans l'Ecriture, que l'unité, la perpetuité, l'autorité, l'infaillibilité de l'Eglise visible. Il faut neanmoins employer tout son esprit à détourner les paroles de leur sens naturel & ordinaire, pour ôter aux Chrétiens le seul fondement de leur repos, & sans lequel on ne sçauroit presque avoir plus de certitude dans la Religion que dans la Physique. Il est impossible de rien dire de nouveau sur une matiere si souvent traitée, c'est à nos Freres seulement à prendre un esprit & un cœur nouveau, & à bien examiner avec eux-mesmes, si jamais

hors l'engagement où ils ſont de la diſpute, ils pourroient entendre autrement que nous cinq ou ſix paſſages qu'on leur allegue ordinairement ſur ce ſujet.

Mais, Seigneur, cét eſprit & ce cœur nouveau, ſans lequel on voit ſans voir, & on entend ſans entendre, on ne le prend point que quand vous le donnez.

II.

La concluſion de tout l'Evangile en la bouche de Nôtre Seigneur, eſt celle-ci. *Allez*, dit-il à ſes Apôtres, *inſtruiſez toutes les Nations, les baptizant au nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit, & les enſeignant de garder toutes les choſes que j'ay commandées. Et voici, je ſuis avec vous toûjours juſques à la fin du monde.* Il y a là-dedans

En S. Matth. chap. dernier, verſets penultième & dernier.

un commandement & une promesse : le commandement, *Allez, instruisez, &c.* la promesse, *Et voicy, je suis avec vous, &c.*

Qui ne voit en premier lieu que les Apôtres ne devant pas être jusqu'à la fin du monde, ce commandement & cette promesse inseparables l'un de l'autre regardent aussi par necessité leurs successeurs legitimes, & les successeurs legitimes de leurs successeurs, à l'infini, dans cette substitution graduelle & perpetuelle, comme parlent les Jurisconsultes. Tant qu'on instruira, tant qu'on baptizera au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, l'assistance de Nôtre Seigneur est assûrée à ceux qui seront legitimement établis pour instruire & pour baptizer; & il semble avoir usurpé & affecté le terme du present, *je suis avec vous*, au lieu du

du futur, *je seray*, pour mieux exprimer qu'à cét égard le present & le futur ne sont que la mesme chose.

Qui ne voit aussi que Nôtre Seigneur n'est point en ce monde avec ceux qui errent en la foi, dont pas-un ne sera avec luy dans la vie à venir; & par consequent que cette promesse d'être perpetuellement & toûjours avec ceux qui seront legitimement établis pour instruire & pour baptizer, est une promesse certaine que jamais ils n'erreront en la foy, non plus à l'avenir qu'au present, non plus en nos jours qu'au temps des Apôtres. Ostez la promesse, vous ostez le commandement. Ou il ne faut plus instruire & baptizer; ou il faut tenir pour certain & indubitable que Nôtre Seigneur est avec nous.

A cela que répondre? rien qui

ne fasse pitié, ny qu'on puisse même trouver qu'avec des efforts extrémes. Il faut, dit-on, borner cette promesse à quelque petit nombre de gens qui composeront en tous les temps une Eglise pure; il faut mesme qu'en certains temps cette Eglise pure, qui pourtant, aux termes de Nôtre Seigneur, doit baptizer, instruire & enseigner publiquement, vienne à disparoître, demeure cachée dans une autre Eglise visible, mais fausse & corrompuë. Et quant à cette assistance eternelle de Nôtre Seigneur, elle va à faire que dans l'Eglise, en s'abandonnant d'ailleurs à toute sorte de fausses & vaines creances, on ne ruïne point le fondement, & on conserve certains points essentiels au salut, que personne pourtant n'a encore pû regler ni determiner. Où sont toutes ces distinctions,

que dans l'eſprit & dans l'imagination de ceux qui nous les oppoſent, & qui encore n'en viennent là que par force, parce qu'autrement ils ne pourroient défendre leur erreur ?

III.

Voulons-nous voir maintenant qu'il s'agit dans cette promeſſe, non pas des Apôtres ſeuls, ni d'aucune aſſemblée particuliere, mais du Corps de l'Egliſe viſible répanduë par tout le monde en diverſes Egliſes viſibles qui n'en font qu'une ? Ecoutons encore Nôtre Seigneur luy-meſme, en un lieu où les Apôtres ne ſont pas même nommez, & où le diſcours ſemble s'adreſſer manifeſtement à tous les particuliers enſemble comme faiſant un Corps. Le voici de la Traduction de Geneve; *Que ſi ton frere a peché envers* *Matth.* 18. *v.* 15. 16. 17. 18.

toy, va & le reprens entre toy & luy ſeul. (Ce precepte eſt general pour tous les Chrétiens, voyons la ſuite) *S'il t'écoute, tu as gagné ton frere; mais s'il ne t'écoute, prens-en avec toy encore un ou deux, afin qu'en la bouche de deux ou trois témoins toute parole ſoit ferme. Que s'il ne daigne les écouter, dis-le à l'Egliſe; & s'il ne daigne écouter l'Egliſe, qu'il te ſoit comme les Payens & Peagers. En verité, je vous dis, que quoy que vous aurez lié ſur la terre, il ſera lié au ciel; & quoy que vous aurez délié ſur la terre, il ſera delié au ciel. Derechef, je vous dis, que ſi deux d'entre vous s'accordent ſur la terre, de toute choſe qu'ils demanderont, il leur ſera fait de mon Pere qui eſt és Cieux: car là où il y a deux ou trois aſſemblez en mon nom, là je ſuis au milieu d'eux.*

15 Si autem peccaverit in te frater tuus, vade, & corripe eum inter te & ipſum ſolum. Si te audierit, lucratus eris fratrem tuum.
16 Si autem te non audierit, adhibe tecum adhuc unum, vel duos, ut in ore duorum vel triũ ſtet teſtium omne verbũ.
17 Quòd ſi non audierit eos, dic Eccleſiæ. Si autem Eccleſiam non audierit, ſit tibi ſicut ethnicus & publicanus.
18 Amen dico vobis, quæcunque alligaveritis ſuper terram, erunt ligata & in cælo; & quæcunque ſolveritis ſuper terram, erunt ſoluta & in cælo.

Remarquons en premier lieu qu'il s'agit là d'une Eglise tres-visible, car elle juge des differends entre les Freres.

Mais son autorité ne se borne pas à ce seul droit : Quelque chose *qu'elle ait lié sur la terre, il sera lié au ciel.* Donc elle lie & délie sur la doctrine, comme sur les mœurs elle ouvre & ferme la porte du ciel.

Cette Eglise a precisément la même promesse qui a été faite aux Apôtres : *Je suis au milieu d'eux ;* & elle l'a en quelque lieu qu'elle délibere & qu'elle prie, quand ce ne seroit qu'au nombre de deux ou trois assemblez au nom du Seigneur. Comment entendre ces paroles, si ce n'est que l'Eglise soit une, répanduë en tous lieux, mais avec un seul esprit qui l'anime, & que les déliberations, les prieres, les actions de chaque assemblée,

petite ou grande, ſoient les déliberations, les prieres & les actions de l'Egliſe entiere, comme les actions de la main, ou de quelque autre partie, ſont les actions du corps, tant que ces parties compoſent un Corps gouverné par un ſeul eſprit. Hors ce ſens-là qui eſt tres-naturel & tres-legitime, on tomberoit en contradiction. Il ſe pourra faire, par exemple, non ſeulement que deux ou trois, mais deux ou trois mille, ſe pretendent aſſemblez au nom du Seigneur, & ſoient bien d'accord de nier ſa preſence réelle dans l'Euchariſtie; mais une infinité d'autres perſonnes aſſemblées au nom du Seigneur par millions, & en mille & mille endroits de la terre, ſeront encore mieux d'accord entre elles, & feront de cette preſence réelle, non ſeulement un

grand article de foy, mais leur plus douce consolation. Il est impossible que Dieu soit également au milieu de ceux qui nient, & de ceux qui assurent un dogme si important. Il est au milieu de ceux qui sont d'accord entre eux, & d'accord avec le grand Corps de l'Eglise. Ceux-là ne sont point assemblez en son nom, qui ne sont pas assemblez au nom & en l'unité & en l'autorité de l'Eglise.

IV.

C'est de cette même Eglise universelle, mais une, dont parle Saint Paul, quand il dit à Timothée : *Je t'écris ces choses, esperant bien-tôt venir à toy; & si je tarde, afin que tu sçaches comment il faut converser en la Maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, colomne & soûtien de la verité.* Sur quoi Dio-

1. *Timoth.* 3. 14. 15.
14 Hæc tibi scribo, sperans me ad te venire citò.
15 Si autem tardavero, ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei

vivi, columna & firmamentum veritatis.

dati, dont nous avons pris cette version, ajoûte dans ses Notes: COLOMNE, *c'est-à-dire, par le ministere de laquelle l'autorité, la dignité, la connoissance, la vertu & l'usage de la verité de l'Evangile doit être conservée au monde, & maintenuë contre toutes erreurs, contradictions & corruptions.* Qu'est-ce autre chose qu'une Eglise infaillible que ce Ministre nous represente, mais qu'il ne veut pas toutefois nommer ainsi?

Remarquez en mesme temps, qu'elle est une colomne, & non pas plusieurs colomnes; colomne, & non pas clef cachée dans la voûte, c'est-à-dire, qu'elle soûtient visiblement l'édifice; qu'il ne faut point la chercher & la démêler. On n'a qu'à oûvrir les yeux pour la reconnoistre. Aussitost que vous revenez à ces fauxfuyans ordinaires, & que vous

dites : Il s'agit là d'une veritable Eglise, dont la doctrine est conforme à la parole de Dieu, ce n'est plus l'Eglise, c'est la parole de Dieu qu'il faut appeller colomne, ou plûtost c'est le bon esprit de chaque particulier, dont il faut faire autant de colomnes, c'est-à-dire, de foibles & miserables appuis pour étayer la verité.

V.

Et que dirons-nous de ce passage du mesme Saint Paul à Tite, qu'on lit tous les jours parmi nos Freres avec tant de tranquillité, comme s'il ne les regardoit pas ? *Rejette l'homme heretique aprés la premiere & seconde admonition.* Où leur Diodati met dans ses Notes : REJETTE. *Ne te peine plus à disputer avec lui, ne l'oy plus en ses réponses*

Ep. ad Tit. 3. 10.

10 Hæreticum hominem post unam & secundam correptionem devita.

ou objections, & selon ta charge publique excommunie-le, & en la conversation tien-le pour profane & retranché du Corps de l'Eglise. Rom. 16. 17. 1. Cor. 5. 11. Gal. 1. 8. 9. & 5. 12. 2. Thessal. 3. 14. 2. Joan. 10. Pourquoy se flatter ? pourquoi s'endormir d'un sommeil de mort sur de vaines distinctions, dont on ne sçauroit trouver trace aucune, ni dans l'Ecriture ni dans l'Antiquité Ecclesiastique ? Heresie en Religion, selon la force du mot, & selon l'usage de tous les siecles, n'a jamais été autre chose que le choix obstiné d'une opinion particuliere sur quelque article de foy contre l'opinion generale & commune. On appelloit autrefois heresies les diverses sectes des Philosophes d'Athenes, Stoïciens, Academiciens, Peripateticiens, &c. sans qu'on pretendist par là

les condamner, ni leur faire injure. Ce choix estoit non seulement libre, mais presque loüable, parce que c'étoit en chose douteuse un nouvel effort pour trouver la verité. Mais en Religion, où tout est déja trouvé, certain & reglé, ce choix n'a jamais été que detestable & detesté, & a couvert le nom d'heresie de tant d'opprobre, qu'on n'oseroit plus lui donner le sens indifferent qu'il avoit en sa premiere origine.

Que faut-il faire cependant contre l'homme heretique, par ce passage si remarquable, que les premiers Conciles generaux reçûs par nos Freres, l'ont pris pour regle & pour modéle de leur conduite. Il faut (& Diodati l'avoüe) aprés avoir averti l'heretique une & deux fois, ne le plus écouter, ne plus disputer avec luy, ne luy

opposer plus que l'autorité de l'Eglise, dont il est retranché: mauvaise conduite pourtant, si l'Eglise n'est pas infaillible: car il faut écouter l'heretique, & disputer avec luy jusques à la fin du monde, pour voir si elle ne se sera point trompée: mauvaise conduite encore si on ne regarde que chaque Eglise ou assemblée particuliere qui se peut tromper, comme nous en sommes tous d'accord, & si on n'applique ce commandement & cette promesse au grand Corps, à la grande masse de l'Eglise Chrétienne qui ne se trompe jamais.

VI.

Mais pourroit-on s'expliquer plus nettement sur ce sujet, que Nôtre Seigneur l'a fait luy-même, quand il a dit à son Apô-

tre : *Tu es Pierre, & sur cette pierre j'édifierai mon Eglise, & les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle, & je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; & quoy que tu auras lié en terre, il sera lié és cieux ; & quoy que tu auras délié en terre, il sera délié és cieux.* Voilà cette mesme Eglise dont il est parlé dans les passages precedens : Eglise visible, car elle lie & délie en terre : Eglise à qui il est promis que les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle. On n'est pas en doute sur le sens de ces paroles, *les portes d'Enfer.* Nous sommes tous d'accord qu'elles signifient *la puissance, l'Empire, la Cour de l'Enfer*, à la maniere des Orientaux, comme nous disons encore aujourd'hui, que *la Porte* (c'est-à-dire, *la Cour & l'Empire du Grand Seigneur)*

Matth. 16. 18.

18 Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, & portæ inferi non prævalebunt adversus eam.

19 Et tibi dabo claves regni cælorum. Et quodcunque ligaveris super terram, erit ligatum & in cælis : & quodcunque solveris super terram, erit solutum & in cælis.

La Traduction est de Geneve, à l'exception du mot prévaloir, *dont il est parlé cy-dessous.*

a fait un effort inutile pour secourir Bude contre l'armée Chrétienne. Reste à sçavoir quel est le sens des paroles suivantes, *ne prévaudront point contre l'Eglise.* Mais qui en pourra douter avec un peu de bon sens & de bonne foi, s'il s'interroge luy-mesme ; & qu'il se donne la peine d'employer le mesme mot de *prévaloir* en d'autres propositions telles qu'il pourra les former dans son esprit, ou sur le papier. Jamais il n'en trouvera aucune, où ce qui prévaut, ne soit ce qui fait le Corps & la grande quantité en quelque sujet, ce qui surmonte, ce qui l'emporte, ce qui domine, ce qui a le dessus, ce qui se fait sensiblement remarquer, ce qui efface & étouffe tout le reste, & empesche presque qu'il ne soit remarqué. Et quand il s'agira d'opinion de doctrine d'er-

reur, ou de verité, comme il s'en agit ici, *prévaloir* sera toûjours gagner, persuader, entraîner le grand nombre des esprits. *C'est toûjours du vin*, dirons-nous, *quoy-qu'il y ait de l'eau mêlée, parce que le vin prévaut. La vipere donna son nom à la Theriaque, parce qu'elle y prévaloit ; l'ambre prévaut dans ce parfum. La Medecine d'Hippocrate a toûjours prévalu sur celle des Empyriques. Paracelse & Vanhelmont n'ont point prévalu contre elle. L'opinion qui fait mouvoir la Terre autour du Soleil, a plû d'abord à ceux qui aiment la nouveauté ; mais l'ancienne opinion a prévalu. Aristote prévaut dans les Ecoles ; mais Descartes commence à prévaloir parmi ceux qui ont, ou qui croyent avoir plus d'esprit que les autres. L'avis du Rapporteur & des*

Commiſſaires étoit celui-là; mais l'avis contraire a prévalu. Et pour approcher davantage de nôtre ſujet, *les hereſies ont quelquefois ſemblé ébranler l'Egliſe, mais la veritable & ſaine doctrine a prévalu.* C'eſt ainſi que nos Freres eux-mêmes parlent tous les jours ſans deſſein & ſans intereſt. En ce ſens-là, ſi les paroles de Nôtre Seigneur ſont veritables, il faut que les erreurs d'Enfer n'ayent jamais gagné, corrompu, ſéduit la maſſe, le Corps, le grand nombre de l'Egliſe Chrétienne, mais ſeulement quelque petite partie. Au ſens de nos Freres cependant ces erreurs d'Enfer, qui ſont celles dont ils nous accuſent, ont toûjours prévalu contre elle. Dieu l'édifioit d'un côté, le Demon la détruiſoit d'un autre. Elle étoit à peine fondée & édifiée au quatriéme ſiecle: mais dans ce

mesme quatriéme siecle, à leur dire, nos erreurs avoient déja pris le dessus. Les portes d'Enfer prévaloient dés-lors contre l'Eglise. Elles ont toûjours prévalu depuis, & l'on voit assez qu'elles prévaudront jusques à la fin du monde.

On peut soupçonner que ce mot de *prévaloir*, trop net & trop précis, a incommodé les Traducteurs de Geneve. Ils semblent l'avoir évité avec quelque affectation, quoy-qu'il fût tres-naturel, & que presque toutes les autres traductions, & en toutes les langues, l'eussent employé. Peut-être ont-ils voulu dire moins, en faisant semblant de dire davantage : mais il ne faut point faire d'incident là-dessus à nos Freres, ni qu'ils nous en fassent. Ils ne desapprouvent point nôtre traduction, & nous ne sçaurions

condamner la leur, puiſqu'elle dit, *les portes d'Enfer n'auront point de force à l'encontre d'elle.* Et la note qui eſt en marge, *ou n'auront point le deſſus d'icelle,* qui eſt la meſme choſe que nous entendons par le mot de *prévaloir.*

Quoy qu'il en ſoit, voilà par les promeſſes de Dieu une Egliſe viſible, liant & déliant en terre, dont l'Enfer ne corrompra jamais la maſſe & le Corps. Par ſon autorité on rejettera l'Heretique ſans l'écouter. Elle ſera la colomne & l'appui de la verité. En toutes ſes parties, tant qu'elles ſeront d'accord, Dieu ſe trouvera au milieu, ne fuſſent-elles compoſées que de deux ou trois perſonnes. Il ſera avec elle, comme il étoit avec ſes Apôtres, juſques à la fin du monde. En pourroit-on ſouhaiter davantage ?

VII.

Il y a davantage toutefois. Ces promesses de l'Evangile sont l'unique accomplissement des promesses de la Loy. Ostez le grand nombre, l'unité, l'étenduë, la perpetuité du peuple de Dieu, c'est-à-dire, de l'Eglise, vous ostez avec une audace tres-impie, dont nous sçavons que nos Freres auront horreur, tout le fondement de la Religion & Judaïque & Chrétienne. Ce fondement que nous avons déja touché ailleurs, n'est autre que celui-ci. Un petit peuple est élû d'abord avec des marques divines de sa grace pour apprendre aux hommes en general que c'est grace, & non pas nature. Mais ce petit peuple est assûré de devenir grand. Le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob

ſera le Dieu de toute la terre, il aneantira ces autres Dieux qui ne ſont que des Demons. Les Nations ſeront ſon peuple, ſon Empire n'aura ni bornes ni fin, ſon eſprit ſe répandra du ciel ſur tous les hommes. En tous lieux on offrira un ſacrifice pur en ſon nom. L'évenement a répondu aux promeſſes, & le paſſé nous répond de l'avenir. Voilà les preuves convaincantes de ſa divinité. C'eſt-là que ni le Juif obſtiné, ni le Payen incredule n'ont rien à dire. Mais helas! où ſont ces preuves, où ſont ces promeſſes, ſi nos Freres ont raiſon? Qu'ils y penſent, s'ils le peuvent, ſans fremir; Ce n'eſt point un ſacrifice pur que celui qui eſt offert par toute la terre. On adore en tous lieux ſur les Autels ce qui n'eſt point le Dieu d'Abraham. Les Nations n'ont fait

que changer d'erreur. La Religion Chrétienne ne s'est étenduë que quand elle étoit déja corrompuë. Le peuple de Dieu n'a jamais été qu'un petit peuple caché dans un plus grand, & ce petit peuple qui sembloit vouloir s'étendre dans le siecle precedent, diminuë tous les jours, & touche, pour ainsi dire, à sa derniere ruïne.

Nous n'insistons pas davantage sur cette preuve invincible ; tous les livres de l'Antiquité Chrétienne en sont pleins. C'est l'argument eternel des Peres quand ils combattent les heresies, bon en leur temps, bon au nostre, bon jusqu'à la fin du monde, contre tous ceux qui se voudront separer de ce grand Corps des Chrétiens.



SECTION X.

Autre confirmation de tout ce qui a été dit, par la nature de ces promesses, & par la nature de l'Eglise.

I.

ACHEVONS de confirmer l'autorité du grand nombre par quelques considerations generales sur la nature de ces promesses, & sur la nature de l'Eglise. Ces promesses sont faites à des hommes, au langage & à la maniere des hommes : elles sont faites à un Corps visible, & parmi les hommes, ce qui est promis & acquis à un Corps visible, n'est point promis & acquis

au particulier, ni au petit nombre qui se separe du Corps; mais demeure toûjours au grand nombre, qui retient le nom & les droits du Corps.

II.

Que ces promesses soient faites à des hommes, au langage & à la maniere des hommes, on n'en sçauroit douter. C'est en quoy consiste toute leur nature. Dieu s'est abaissé jusqu'à l'homme, il nous a parlé corporellement & sensiblement, luy qui par sa nature ne parle point, & ne fait que vouloir, & que penser. Il a écrit avec nous, luy qui n'écrit point, mais en qui toutes choses sont écrites d'un caractere aussi éternel que luy-mesme. Il a affecté mesme dans ces traitez solemnels avec l'homme les ma-

nieres humaines ſelon les temps & les lieux où ces traitez ont été faits. De là vient, au dire des Interpretes, que dans la premiere alliance faite avec Abraham, qui dure juſques à nous, executée ſous la Loy, accomplie & re-
Geneſ. 15. 17. nouvellée ſous l'Evangile, Dieu voulut paſſer luy-meſme en forme de feu entre les victimes partagées, ſuivant la coûtume de ces temps-là, où ceux qui faiſoient quelque traité important, ſoit de peuple à peuple, ſoit de particulier à particulier, en uſoient ainſi, de quoy les Auteurs anciens &
Jerem. 34. v. 18. 19. l'Ecriture elle-meſme nous fourniſſent la preuve. De là vient
Exod. 24. 8. encore cette formule de la Loy
Matth. 26. 28. repetée dans l'Evangile : *C'eſt le ſang de l'alliance*, parce que le Sacrifice établi dans le monde dés le temps d'Abel & de Caïn, pour figure du grand & éternel Sacrifice

fice qui devoit expier nos fautes, avoit passé des premiers hommes à toutes les nations, & qu'il ne se faisoit plus ni reconciliation, ni paix, ni traité considerable, qu'-on ne confirmast par le sang d'un Sacrifice offert en commun, où la Divinité elle-mesme étoit appellée pour témoin & pour garant de la parole donnée. Il ne faut pas insister plus long-temps là-dessus, les Sçavans iront bien plus loin que nous, les autres n'en ont pas besoin, la chose est claire d'elle-mesme. Si Dieu parle aux hommes, c'est pour être entendu, comme ils ont accoûtumé de s'entendre les uns les autres. Il faut donc expliquer ses promesses, comme ils expliquent les promesses qu'ils se font entre eux.

III.

D'un autre côté les promesses faites à l'Eglise ont été faites à un Corps visible. Mais il faut s'arrêter un peu davantage sur cette verité ; car il n'est pas question de guerir ceux qui se portent bien. Nous avons à redresser, s'il nous est possible, dans l'esprit de nos Freres par des idées claires & nettes, les fausses idées qu'ils ont de l'Eglise, sucées avec le lait, & qu'on tâche de leur confirmer tous les jours.

IV.

L'Eglise est un Corps tantost par figure & par comparaison seulement, tantost d'une maniere plus precise & plus propre. Cette distinction qui semble vulgaire, est neanmoins tres-importante,

& comme l'une des clefs de toute cette matiere. Par comparaiſon & par figure ſeulement, l'Egliſe eſt quelquefois dans l'Ecriture un de ces Corps que l'Ecole appelle *aggregez* ou *aſſemblez*, c'eſt-à-dire, un amas de pluſieurs Corps de meſme nature, ſans autre liaiſon que celle-là, & celle du lieu où ils ſe trouvent enſemble, une moiſſon dans le champ du Seigneur, du bled dans ſon aire, une quantité de poiſſons de toutes les ſortes dans un meſme filet. Par comparaiſon & par figure ſeulement elle eſt quelquefois un Corps de ceux que l'Ecole appelle *organiques*, un Corps humain, ſelon Saint Paul : elle eſt encore un Corps myſtique ou myſterieux : le Corps de Nôtre Seigneur comme l'Epoux & l'Epouſe, ne ſont que les moitiez d'un meſme Corps. Mais on

s'embarasse de mille questions inutiles, si l'on étend ces comparaisons au delà de leur but, & sur tout si l'on raisonne de l'une à l'autre, sans se souvenir de ce que les Docteurs Juifs ont exprimé en peu de mots, que *la Theologie symbolique n'est pas argumentative*. Les méchans, dit-on, sont dans l'Eglise comme l'ivroye dans la moisson : Or l'Eglise est le Corps de Nôtre Seigneur ; & comment, dit-on, un méchant & un scelerat, sans foi, sans charité, sans conscience, peut-il être membre de Nôtre Seigneur ? La réponse est aisée, vous portez ces comparaisons au delà de leurs bornes, & mélez ensemble ce que l'Esprit de Dieu a separé. Ce n'est pas l'Ecriture qui vous fait ces difficultez, c'est vous-mesmes qui vous les faites sans elle. Elle ne vous a

pas dit qu'il faluſt ainſi raiſonner d'une de ſes allegories à l'autre, ni de l'endroit par où elle compare les choſes, à l'endroit par où elle ne les compare pas. Le Fils de l'Homme eſt pour elle un larron dans le deſſein de ſurprendre, non pas dans le deſſein de voler. L'homme charitable eſt un œconome inique, non pas dans l'iniquité, mais dans la prévoyance pour les temps à venir. La conduite de Nôtre Seigneur toute nouvelle eſt neanmoins du vin vieux & du drap uſé, non pas dans la nouveauté, mais dans ſa proportion avec la foibleſſe des Diſciples ; & les plus anciens Auteurs des Lettres humaines, (pour le remarquer en paſſant) ſont remplis comme l'Ecriture de ces comparaiſons par un endroit, priſes bien ſou-

vent de tout ce qu'il y a de plus commun & de plus bas, parce que ces siecles & ces nations n'avoient pas encore la délicatesse ou bonne ou mauvaise des nôtres, pour s'offenser des idées populaires, quand elles exprimoient bien nettement ce qu'on pensoit. Chacun de ces Symboles divins qui representent l'Eglise, renferme une verité, mais il ne faut pas y en chercher d'autres. Pour l'interest des bons mesme, Dieu conserve les méchans dans l'Eglise avec eux jusqu'à la fin du monde, comme on laisse croître l'ivraye parmi le bled jusqu'à la moisson. Il veut que nous nous aidions les uns les autres, liez ensemble, & liez à luy par la charité, comme les membres du corps humain sont liez entre eux & avec leur chef. Il

aime son Eglise comme un Epoux aime son Epouse, l'autre moitié de luy-même, comme chacun de nous aime son corps & sa propre chair. Si vous allez plus loin par des consequences, ce seront ou jeux innocens de l'esprit & du cœur, qu'une pieté tendre & amoureuse a quelquefois suggerez aux saints hommes; ou vaines & fausses idées, dont on se sert quelquefois pour abuser les esprits. Nous le disons en particulier sur le nouveau Systeme de l'Eglise qui nous est venu de Hollande. Le fondement de tout l'Ouvrage, à ce que nous dit son Auteur, est l'emblême d'un Corps animé & humain tiré de Saint Paul. L'Eglise est ce Corps animé, dit-il. La profession de la foy est le Corps: c'est-pourquoy tout

M. Iurieu.

homme faiſant profeſſion de croire, eſt dans la veritable Egliſe, qui par ce moyen eſt une, & étenduë par toute la terre, composée de toutes les Societez Chrétiennes, où l'on ne ruïne pas le fondement; & dans chacune de ces Societez, il y peut avoir des Elûs & des Predeſtinez qui y trouveront leur ſalut. Mais comme l'ame de ce Corps eſt la foy & la charité parfaite, il n'y a que ces Elûs & ces Predeſtinez qui ſoient parties vivantes de ce Corps, & tout le reſte ſont parties mortes: allegorie aſſez mal ſuivie, comme chacun le ſentira de luy-même, mais qui ne concluroit rien, quand elle feroit plus juſte. Ce ne feroit, en effet, qu'une comparaiſon entée ſur une autre comparaiſon, & cela preciſément contre la penſée & les pa-

roles de l'Apôtre. Car S. Paul suppose dans tout son discours les membres, dont il parle, non seulement vivans & animez, mais agissans par la foy & par la charité. *Si l'un des membres souffre*, dit-il, *tous les autres membres souffrent avec luy : si l'un des membres a quelque avantage, tous les autres s'en réjouïssent comme luy;* & il n'oppose point cette action des membres à une insensibilité morte, mais au contraire à la discorde qui pourroit naître entre eux par une jalousie vive & piquante. *Si le pied dit à la main, Je ne suis point la main, Je ne suis point du corps, s'ensuit-il qu'il ne soit point du corps, &c.* & tout le reste que nos Freres ont lû plusieurs fois; laissant à part encore ce que les deux grands & illustres Adversaires dont cét Au-

1. *Cor.* 12. 26. Et si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra : sive glorietur unum membrum, congaudent omnia membra.

Si dixerit pes quoniam non sum manus, non sum de corpore, num ideo non est de corpore, &c.

M. de Meaux & M. Nicole.

teur se fait honneur, ne manqueront pas sans doute de relever mieux que nous, si toutefois ils jugent à propos de luy répondre ; c'est-à-dire, une infinité de contradictions avec lui-même, où il s'enveloppe à tous momens, & l'idée affreuse qu'il nous fait en cét endroit, d'un Corps humain & animé, ou plûtost d'une maniere de cadavre qui a cent & cent mille parties mortes pour une vivante, & qu'on porteroit facilement en terre, si l'on n'y regardoit de bien prés.

V.

Mais si l'Eglise est Corps par figure en toutes ces comparaisons, elle est aussi Corps d'une maniere precise & propre au sens où l'on nomme ain-

si toutes les Societez humaines : car nous croyons parler tres-proprement à Paris, quand nous disons le Corps de Ville, les six Corps des Marchands, le Parlement en Corps. Un long usage, comme disent les Grammairiens, rend propre en toutes les langues ce qui au commencement étoit figuré. Ou si l'on aime mieux conceevoir cette verité d'une autre sorte, il y a bien dans ces expressions une figure enfermée, en ce que toutes les Societez sont representées comme des Corps; mais il n'y en a point, en ce que cette Societé est nommée Corps, comme toutes les autres. L'on peut donc & l'on doit raisonner sur les promesses faites à ce Corps qu'on nomme Eglise, comme on raisonne sur les promesses

faites aux Corps civils & politiques.

V I.

Trois choses sont à observer sur la nature de ces Corps civils & politiques.

Premierement, encore qu'ils soient composez de parties toutes mortelles, ils sont ou peuvent être immortels par leur nature, presque au mesme sens où nous avons accoûtumé de dire en France, que *le Roy ne meurt jamais*, & où la Garde des Rois de Perse s'appelloit *les Immortels* : car si chaque place vuide dans ces Corps civils ne se remplit pas à l'instant, au moins est-il vray en general qu'ils acquierent incessamment d'un côté, s'ils perdent incessamment d'un autre.

En ſecond lieu, l'avis du grand nombre eſt toûjours eſtimé l'avis du Corps, ſi le grand nombre ne l'a autrement ordonné; ce qui revient à la même choſe: & par conſequent le Corps eſt eſtimé conſiſter dans le grand nombre.

En troiſiéme lieu, & comme par une ſuite neceſſaire, le particulier qui ſe ſepare du Corps, ni le petit nombre qui ſe ſepare du grand, n'emportent point les droits du Corps, ni le nom du Corps, & l'un & l'autre demeurent attachez au grand nombre. C'eſt une perte que fait le Corps, comme il auroit pû la faire par quelque grande mortalité; mais il la reparera en d'autres temps par quelque augmentation extraordinaire & conſiderable.

VII.

Tout ce que nous venons de dire ſur la nature de ces ſortes de Corps, eſt du Droit naturel, du Droit des Gens, & du Droit Civil. Et qu'on ne nous oppoſe point que la Religion ne reconnoiſt point leurs principes : car nous avons établi que les promeſſes de Dieu en ce qui regarde l'Egliſe, ſont faites à des hommes, au langage des hommes, & par conſequent ſe doivent entendre comme les autres promeſſes qui ſe font entre les hommes. La Grammaire n'eſt point étrangere à la Theologie, quand on traite de la force d'un mot; le Droit n'eſt point étranger à la Theologie non plus, quand il s'agit de la force & de l'ex-

plication d'une promesse. Ainsi Dieu permet que toutes sortes de connoissances servent à la sienne, & à celle du salut, & que toutes sortes de materiaux entrent dans la construction du Tabernacle.

VIII.

Nous disons donc sans crainte, que ces principes sont du Droit naturel, du Droit des gens, & du Droit Civil. Ils sont du Droit naturel : car la lumiere naturelle les enseigne à tous les hommes ; sur quoy nous ne nous arresterons pas : nous l'avons assez expliqué au Traité de l'Examen, en montrant que l'autorité du grand nombre est fondée sur le sentiment naturel que nous avons tous d'un Ouvrier tout intel-

ligent & tout bon. Ils sont du Droit des gens : car il n'y a Nation, ni Royaume, ni Republique, Pays ni Climat habité & policé, qui ne nous fournisse mille exemples de ces Societez ou Corps immortels, composez d'hommes mortels, où l'avis du grand nombre est l'avis du Corps, où le petit nombre qui se separe, n'emporte point les droits du Corps, mais les laisse tout entiers au grand nombre. Ces principes sont enfin du Droit Civil, parce qu'on les suit, & qu'on les observe en tous les Tribunaux que nous connoissons, en toutes sortes de rencontres, dans la varieté infinie des questions qui se peuvent presenter pour des Communautez ou Societez semblables : Et cela sur les fondemens & les principes des

anciennes Loix Romaines qu'-on nomme par excellence Droit Civil, & que ceux-là mesme qui ne les reconnoissent point pour Loix, ont accoûtumé d'appeller *la raison écrite.* Elles s'en expliquent en mille & mille manieres differentes. Ce qui est dû à la Com- « munauté, disent-elles, n'est « point dû au particulier. «

V. Les Preuves, pag. 3. & suivantes.

Entre associez, ce qui est « resolu par le grand nombre, est « regardé comme l'avis de tous. « Si le Testateur associe dans un « mesme usufruit plusieurs per- « sonnes, celles qui meurent, « celles qui abandonnent, celles « qui n'acceptent pas, le laissent « entier aux autres, c'est tantost « un droit d'*accroistre*, tantost un « droit *de retenir & de non dé-* « *croistre.* »

„ Une Compagnie de Juges,
„ nous disent-elles encore, est
„ toûjours la mesme Compagnie,
„ bien que tous les Juges ayent
„ esté changez. C'est le mesme
„ peuple Romain qui étoit il y a
„ cent ans, sans qu'aucun de
„ ces Romains soit le mesme.
„ C'estoit la mesme Legion sous
„ les Scipions qui vient de se si-
„ gnaler sous Auguste. C'est en-
„ core le mesme fameux Vaisseau
„ dont l'Antiquité a tant parlé,
„ quoy-qu'il ait esté changé
„ peu à peu de toutes ses plan-
„ ches. Si nous en voulions ju-
„ ger autrement, (ajoûtent-
„ elles) il faudroit descendre
„ jusqu'à la subtilité des Philo-
„ sophes, quand ils ont preten-
„ du qu'on ne passoit jamais deux
„ fois la mesme riviere, & qu'on
„ ne voyoit jamais deux fois le

mesme homme. L'eau s'écoule & se suit sans cesse, les petites parties du corps humain s'écoulent aussi & se reparent sans cesse; mais ce qui demeure, ce qui perd d'un côté, qui acquiert de l'autre, qui retient la forme *& l'espece* du corps, est toûjours le corps. «

Voilà precisément, & presque en autant de mots, tout ce que nous disons de l'Eglise & des promesses qui luy ont été faites. Elles ont été faites à un Corps visible, distingué par des marques visibles, un Corps de circoncis, un Corps de baptizez; ils sont tous ensemble associez par le Testateur à la jouïssance & à l'usufruit de ces promesses; ce que l'un abandonne, demeure aux autres. Le Corps ne meurt

point, encore que les particuliers meurent: car il se renouvelle perpetuellement par la succession; l'avis du grand nombre dans ce Corps est l'avis du Corps; le petit nombre qui se separe, n'emporte point avec luy les droits du Corps attachez inseparablement à ce qui perd d'un côté, qui acquiert de l'autre, qui retient & conserve le nom & l'*espece* du Corps.

Nous pensons donc avoir prouvé, comme nous l'avions entrepris, & prouvé en plusieurs manieres differentes, que l'autorité du grand nombre dans la Religion Chrétienne est fondée d'un côté sur la nature, selon qu'il est expliqué au Traité de l'Examen; & de l'autre, sur la revelation & sur

les promesses de Dieu, qui ne peuvent avoir un autre sens que celuy-là. Il y a seulement encore quelques objections de nos Freres en faveur du petit nombre. Nous allons les refuter.



SECTION XI.

L'Objection du petit Troupeau à qui le Royaume est destiné. Dans la Religion, non plus que dans la Nature, le petit nombre ne l'emporte jamais sur le grand, qu'avec des preuves nouvelles & sensibles, qui font sa certitude. C'est la conduite perpetuelle de Dieu sur son Eglise.

I.

LA premiere & la principale de ces Objections est

Luc. 12. 32. celle *du petit Troupeau à qui le Royaume est destiné.* Car il ne s'agit pas dans ce passage de quelques particuliers élûs & cachez dans le Corps de l'Eglise visible : il s'agit d'un petit peuple visible separé du grand, qui par cette raison se nomme troupeau & petit troupeau, & qui méprise la multitude, parce qu'il est assuré de la felicité éternelle. C'est precisément le cas où nos Freres pensent être. La réponse est facile, & se tire de tout ce qui a déja été dit au Traité de l'Examen, & en celui-ci. Dans la Religion comme dans la Nature, le petit nombre l'emporte quelquefois sur le grand en matiere de certitude, mais ce n'est jamais à armes égales ; c'est toûjours avec des instrumens nouveaux & particuliers qui font sa certitu-

de; & si l'on remonte plus haut, la certitude de cette preuve nouvelle que le petit nombre a pour luy, est toûjours fondée, ou sur les sens, ou sur les lumieres naturelles à tous les hommes : Par où l'on revient encore d'un autre côté à l'autorité du grand nombre, & à cét Ouvrier tout intelligent & tout bon, l'auteur de toutes nos connoissances, qui n'a point voulu nous tromper, & ne s'est point trompé luy-mesme. Le petit peuple des Mathematiciens, dont nous avons parlé, est tres-certain de ses demonstrations, encore que la multitude des Paysans ne les entende pas. Il voit, il connoist par les sens & par les lumieres naturelles à tous les hommes, les moyens & les instrumens particuliers qui luy donnent cét a-

vantage, & demeure convaincu que chaque Payſan deviendra Mathematicien, ſi on luy donne ces mêmes inſtrumens, & l'art d'en faire le meſme uſage. Le petit peuple de Dieu a toûjours été certain de meſme de ſa Religion contre la multitude des Nations. Mais c'étoit avec des revelations que les Nations n'avoient pas, dont la preuve étoit fondée ſur les ſens & ſur les lumieres naturelles à tous. Ainſi en allant juſques au bout, le peuple de Dieu défendoit ſon petit nombre par l'autorité du grand nombre même, ſçachant avec certitude que ſa revelation euſt convaincu les Nations, ſi elle leur euſt été donnée de la même ſorte; & les convaincroit un jour, quand il plairoit à Dieu de la leur donner. Jamais

mais enfin le petit nombre n'a eu raiſon contre le grand, qu'avec ces ſortes de preuves ſenſibles que nos Freres n'ont point, & reconnoiſſent qu'ils ne peuvent avoir.

II.

Examinons un peu, ſi ce n'a pas été la conduite perpetuelle de Dieu ſur ſon Egliſe. Les Patriarches & leurs familles étoient, à la verité, un petit Troupeau, une poignée d'hommes dans le genre humain : mais Dieu leur parloit en mille manieres differentes, non pas une fois, mais pluſieurs, il ſe preſentoit à eux ſous une forme viſible, il faiſoit deſcendre le feu du ciel pour conſumer, c'eſt-à-dire, pour regarder & pour accepter viſible-

ment & ſenſiblement leurs ſacrifices.

III.

Leur premiere poſterité multipliée en Egypte, quand on voudroit ſuppoſer, ce qui ne nous eſt point dit, qu'elle manquaſt de ces marques ſurnaturelles de la grace, voyoit & touchoit, pour ainſi dire, ceux qui les avoient vûës; & la benediction extraordinaire de Dieu ſur elle, en excitant l'envie des Egyptiens, luy confirmoit ſon élection. C'étoit l'accompliſſement des promeſſes faites à Abraham, de multiplier ſes enfans comme les étoiles du ciel & le ſable de la terre.

V. Les Preuves pag. 8. & ſuivantes.

Geneſ. 22. 17.

IV.

Toutefois une longue op-

pression peut desormais commencer à ébranler sa foy : il faut que ce petit peuple se separe, non pas du culte d'Egypte qu'il n'avoit jamais reçû, mais d'un gouvernement auquel Dieu l'avoit soûmis ; que son culte mesme prenne une nouvelle forme, & cette Eglise naissante de nouvelles loix. Moyse luy est envoyé avec toutes les marques de la puissance divine. Dieu vient luy-même, pour ainsi dire, avec sa main forte, avec son bras étendu, qui délivre son peuple, qui le conduit, qui le nourrit au desert, qui luy donne enfin la Terre promise.

V.

Ces preuves visibles & sensibles accompagnent cette pe-

tite nation établie à un coin du monde, lorsqu'elle s'oppose seule pour la Religion à toutes les autres. Une suite de Prophetes luy sont envoyez l'un aprés l'autre; ils font ce que l'homme seul ne peut faire; ils voyent ce qui se passe où ils ne sont pas; ils prédisent avec certitude ce qui arrive bien-tost aprés. Ces premieres predictions font foy pour d'autres plus éloignées qui arrivent encore, celles-là pour d'autres, & toutes ensemble pour la Prophetie des Propheties, qui étoit celle d'un Messie à venir. Les disgraces de ce Peuple, ses infortunes, ses captivitez luy sont predites & annoncées long-temps avant avec un terme précis & fatal qu'elles doivent avoir, afin qu'elles servent plûtost à relever qu'à ab-

battre sa foy. Il attend avec confiance & avec des esperances tous les jours plus prochaines & plus certaines, ce Prophete plus grand que Moyse, promis par Moyse mesme, ce Fils de David, mais dont l'empire doit être éternel.

V I.

Ce Messie arrive aprés avoir été annoncé par tous les Prophetes. La Vierge sa mere, Elisabeth, Anne, Simeon, & Jean-Baptiste le reconnoissent par l'Esprit de Dieu. Il vient neanmoins à l'égard des autres sous une apparence tres-méprisable, & ne rassemble d'abord qu'un tres-petit Troupeau. Il parle veritablement en maître, & non pas comme les Scribes, mais avec une pleine

Matth. 7. 29. Erat enim

docens eos sicut potestatem habens, &c.

autorité. Ce n'est plus comme les simples Prophetes : *Ainsi dit le Seigneur ;* mais d'une maniere qui n'appartient qu'au Seigneur même : *En verité, en verité je vous dis.* Cependant il n'en veut pas être crû à sa seule parole, quoy-que cette parole toute-puissante qui avoit formé le ciel & la terre, fût capable de convertir tous les cœurs. Mais il avoit resolu de toute éternité, d'instruire & de sauver les hommes en hommes, c'est-à-dire, par une revelation qui fust de sa pure grace, mais dont les sens & la raison leur montrassent la certitude & la verité. Jamais en un mot il n'a voulu se faire un peuple d'Enthousiastes, où chacun se vantast d'avoir la grace, sans en pouvoir donner aucune preuve, & sous ce pretexte

Joan. 1. 51. *& alique.*

dist aux Docteurs de la Loy: *J'entends la Loy mieux que vous.* Il veut au contraire qu'on ne le croye luy-mesme qu'avec de bonnes preuves. *Allez*, dit-il, *rapportez à Jean ce que vous voiez, les aveugles voient, les boiteux marchent, &c. Si je rends témoignage de moy-même, mon témoignage n'est pas digne de foy, mes œuvres rendent témoignage de moy, &c. Si je n'avois fait parmy eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils n'auroient point de peché;* comme s'il disoit: La chaire de Moyse fondée en autorité legitime, seroit en droit de me lapider, si je n'étois qu'homme, lorsque je me fais égal à Dieu; & il faudroit l'excuser de ne reconnoistre en moy que l'homme & le fils de l'homme, si je ne luy faisois voir des ef-

Math. 11. 4. 5.

Joan. 5. 3.

Joan. 15. 24.

fets de ma puiſſance divine.

VII.

Zachar. 13, 7. Ce grand Paſteur eſt frappé, comme il étoit ordonné avant tous les ſiecles, les Brebis ſont diſperſées, le petit Troupeau ſemble même n'être plus Troupeau ; mais il le raſſemble bientôt en ſon nom, & l'aſſûre du Royaume qui luy eſt deſtiné. C'eſt le paſſage qu'on nous oppoſe. Il ne veut pas toutefois encore en être crû à ſa parole, non plus qu'auparavant, quoique reſſuſcité, quoi-que reconnu pour Dieu par tant de miracles. Il faloit non ſeulement pour ce petit Troupeau, mais pour la multitude des nations, prouver par les ſens & par les lumieres communes à tous, que la folie de ſa

croix n'étoit qu'une folie apparente, & une sagesse tres-veritable; & aprés avoir humilié la raison, luy donner de quoy se rendre à ces veritez superieures, qu'elle n'eût jamais pû comprendre. *Voicy*, dit-il, *les signes qui suivront ceux qui croiront en moy, ils chasseront les Demons en mon nom, ils parleront nouveaux langages, les serpens & les poisons ne leur feront aucun mal, ils imposeront les mains aux malades, & les gueriront.* *Marc, 16. 17. 18.*

VIII.

Avec cette confiance le petit Troupeau souffrant & persecuté, se multiplie tous les jours. Les Disciples font de plus grands miracles que le Maître, comme il l'avoit pro-

Act. 5. 15. mis. Leur ombre ſeule guerit les malades. Leurs miracles & leur patience commencent à vaincre le monde, jusqu'à ce que ce petit Trou-
1. Cor. 1. 26. peau qui n'avoit au commencement que peu de ſçavans, peu de ſages, peu de riches, peu de nobles, peu de puiſſans, enferme deſormais les ſçavans, les ſages, les riches, les nobles & les puiſſans de la terre. Alors la Religion Chrétienne n'a plus beſoin contre l'obſtination des Juifs, que de dire, comme elle faiſoit par la bouche des ſaints Peres: Que fera davantage vôtre Meſſie, quand il ſera venu? Le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob, n'eſt-il pas adoré par toute la terre? Le ſacrifice pur & nouveau n'eſt-il pas établi en tous lieux?
Malach. 1. 11. L'Eſprit de Dieu ne paroît-il

pas répandu sur toute chair ? *Joël. 2. 28.* Ne voyez-vous point l'heureuse fecondité de celle qui étoit reputée sterile, la multitude *Isai. 54. 1.* infinie de ces nouveaux enfans d'Abraham, le grand nombre des Croyans enfin, contre le petit nombre des incredules qui ont vû sans voir, & entendu sans entendre, par un endurcissement de cœur que Dieu mesme vous avoit prédit tant *Isai. 6. 10.* de siecles auparavant ?

IX.

Concluons donc que soit dans la nature, soit dans la grace, soit par les sentimens generaux que Dieu a gravez en nos cœurs, soit par les promesses qu'il nous a faites, soit par sa conduite perpetuelle sur nous, jamais la certitude n'est

donnée au petit nombre, qu'avec des preuves que le grand nombre n'a pas ; fondées sur les sens, & sur les lumieres communes à tous, & par là même sur l'autorité du grand nombre, & sur l'Ouvrier tout intelligent & tout bon, qui ne s'est point trompé dans son ouvrage, & n'a point voulu nous tromper.





SECTION XII.

Suite de la réponse aux Objections. Les dix Tribus d'Israël. Les sept mille cachez.

I.

RESTENT trois objections ou trois exemples, que nos Freres repetent sans cesse en faveur du petit nombre : les dix Tribus d'Israël idolatres pour deux qui demeurent fideles ; les sept mille connus à Dieu seul, qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal ; le monde entier devenu Arrien, au dire de Saint Jerôme.

II.

Nous reservons ce dernier pour la Section suivante : mais nous conjurons nos Freres avec des entrailles de charité, de remarquer en cette occasion pour toutes les autres, combien on abuse de leur facilité, ou combien ils se préviennent eux-mêmes. Tel fait un grand fondement sur ce passage de Saint Jerôme, sans avoir jamais vû les Ouvrages de ce grand Homme, non pas même par le dehors, persuadé par ses Docteurs que c'est une lecture plus dangereuse qu'utile. Tel autre a lû plusieurs fois dans l'Ecriture sainte le schisme des dix Tribus, & le passage qui parle des sept mille Fideles cachez en Israël, sans y trouver

que les pensées de son cœur, ou plûtôt celles de ses Ministres, au lieu de la verité qu'il y trouvera, comme nous l'esperons, par une reflexion un peu plus grande, s'il veut bien la faire avec nous.

III.

Ostons-leur en premier lieu la pensée qu'on leur veut peut-être donner, que pour le nombre des personnes les dix Tribus fussent à l'égard des deux autres, ce que sont, par exemple, un million d'hommes à l'égard de deux cens mille, en imaginant toutes les Tribus égales, & chacune de cent mille. Les sçavans sont persuadez tout au contraire, que la seule Tribu de Juda égaloit en nombre & en forces toutes les autres prises ensemble,

comme par une benediction particuliere du ciel sur la tige du Messie. On voit en effet qu'aussi-tôt aprés le soûlevement arrivé, ce Roy de deux Tribus assemble cent quatre-vingts mille combattans choisis, prests à reduire les dix Tribus revoltées ; si un Prophete ne les eust arrêtez & renvoyez chacun chez soy, leur declarant que c'estoit s'opposer à la volonté de Dieu qui avoit fait ce changement par le droit qu'il a de diviser & de transporter les Empires. Les longues guerres qui suivent entre les deux Royaumes, font assez voir que les deux Tribus ne furent point accablées par le nombre. Plusieurs circonstances marqueroient plûtôt que l'avantage étoit du côté de Juda.

3. *Regum* 12. v. 21. 22. 23. Venit autem Roboam Jerusalem, congregavit universam domum Juda, & Tribum Benjamin, centum octoginta millia electorum virorum bellatorum, ut pugnarent contra domum Israël, & reducerent regnum Roboam filio Salomonis.

Bible de Geneve. Et Roboam s'en vint en Jerusalem, & assembla toute la maison de Juda, & la Tribu de Benjamin, à sçavoir cent quatre-vingts mille hommes d'élite, & faits à la guerre, pour côbattre contre la maison d'Israël, & pour reduire le Royaume à Roboam fils de Salomon.

Hæc dicit Dominus : Non ascendetis neque bellabitis contra fratres vestros filios Israël ; revertatur vir in domum suam , à me enim factum est verbum hoc. Audierunt sermonem Domini , & reversi sunt de itinere , sicut eis præceperat Dominus.

Ainsi a dit l'Eternel : Vous ne monterez point & ne combatrez contre vos freres les enfans d'Israël , retournez-vous-en chacun en sa maison , car cette chose-cy a été faite de par moy. Et ils obéïrent à la parole de l'Eternel , & s'en retournerent pour s'en aller , suivant la parole de l'Eternel.

Voyez (2. *Paralipom. c.* 17. *v.* 14.) les troupes de Josaphat Roy de Juda , onze cens soixante-mille hommes , sans les garnisons.

IV.

Mais nous n'avons pas besoin d'entrer dans ce détail : car quand on auroit donné à nos Freres , (ce qui tres-assûrément n'est pas) que les dix Tribus fussent comme un million d'hommes sur douze cens mille , ils n'en sçauroient rien tirer contre les veritez que nous avons établies. Les deux Tribus avoient toûjours ces instrumens particuliers , dont nous avons parlé , qui font une certitude entiere pour le petit nombre contre le grand ; ces

marques visibles & convainquantes de l'élection & de la grace. Elles avoient la succession non interrompuë des Pasteurs, le lieu saint, le seul où il étoit permis d'offrir un sacrifice legitime ; ce que les Juifs croient encore aujourd'huy. Elles avoient le Temple de Salomon où Dieu avoit promis d'habiter, & qu'il remplissoit quelquefois visiblement de sa gloire ; l'Arche de l'Alliance avec tout ce qu'elle renfermoit, restes precieux des merveilles de Dieu dans le desert ; l'Urim & le Thumim, le don de Prophetie attaché à la souveraine sacrificature jusqu'au temps de N. S. même. Ces miracles, pour ainsi dire, ordinaires & de tous les jours, étoient confirmez par d'autres miracles extraordinaires & nouveaux. A peine

l'Autel idolatre étoit-il élevé 3. Reg. 13.
en Bethel, que l'homme de Dieu venoit luy annoncer sa derniere destruction, & le faisoit éclater à l'instant pour marquer la verité de sa Prophetie; qu'il châtioit & frappoit, par la main de Dieu, Jeroboam luy-même au milieu de son sacrifice impie. Elie, Elisée & plusieurs autres Prophetes venoient ensuite. Ils ouvroient & fermoient le ciel à leur parole, pour en faire descendre, tantost la pluye, tantost le feu. Ils commandoient à la nature; ils multiplioient l'huile & la farine; ils guerissoient les malades; ils ressuscitoient les morts, & tout le reste que nos Freres sçavent, & qu'ils n'ont qu'à rappeller dans leur esprit. Quand ils supposeroient donc cét exemple, tel qu'il leur plai-

roit à l'égard du nombre des personnes, on ne voit pas quel avantage ils en pourroient prendre pour leur petit nombre, qui n'a aucune preuve ni marque de l'élection qu'il allegue.

V.

L'exemple des ſept mille Fideles que Dieu s'étoit reſervez en Iſraël, connus à luy ſeul, ou du moins inconnus à Elie, n'eſt pas mieux appliqué. Si nous diſions aujourd'huy, que dans les Etats Proteſtans où la Religion Catholique eſt un crime, il y a pourtant ſept mille bons Catholiques inconnus aux hommes, & connus à Dieu; s'enſuivroit-il qu'il n'y eût point de Catholique connu & declaré ni à Rome, ni en France, ni ailleurs? Au contraire, il s'en-

ſuivroit que l'Egliſe Catholique a l'avantage d'être non ſeulement tres-viſible, en ſon corps, & en ſon tronc, mais de s'étendre encore par ſes branches & par ſes racines, aux lieux même où l'on pourroit croire d'abord qu'elle n'eſt pas. L'Egliſe Judaïque de même eſtoit viſible & tres-viſible en Juda : ſes branches que l'on croioit entierement mortes en Iſraël, y étoient encore vivantes, au moins en petit nombre; ſes racines s'étendoient en pluſieurs autres climats, d'où les Juifs, quoi-que peu connus & de peu d'éclat dans le monde, venoient adorer en Jeruſalem : & de toutes les Religions, celle de ce petit peuple étoit la ſeule qui ſe conſervoit pure & entiere par tout, ſans vouloir ſe mêler aux autres.



SECTION XIII.

Le Monde entier devenu Arrien.

I.

LE passage de Saint Jerôme dit tout le contraire de ce qu'on a fait entendre à nos Freres. Le Monde entier ne devint point Arrien ; mais tout au contraire le Monde entier qui n'étoit point devenu Arrien, s'étonna & gemit qu'on le voulust faire Arrien malgré luy. Nos Freres en jugeront par eux-mêmes, s'ils lisent ce passage entier dans les Preuves de cét Ecrit. Mais il ne sera peut-être pas inutile de leur

V. Les Preuves, pag. 11. & suivantes.

faire icy en abregé le recit du fait. Ils y remarqueront en passant tant de rapport entre ce qui divisoit alors les Chrétiens sur la Trinité, & ce qui nous a divisez depuis sur l'Eucharistie, que si Dieu veut qu'ils le considerent avec quelque attention, ils ne sçauroient qu'en être touchez.

I I.

Au quatriéme siecle de l'Eglise on preschoit, comme aux siecles precedens, la doctrine de la sainte Trinité. Arrius, Prestre d'Alexandrie, homme d'esprit, mais fort rempli de luy-même, & agité, comme l'on pretend, de jalousies & de passions humaines, s'avisa de trouver cette doctrine nouvelle. Il en publia une autre plus

facile à concevoir, comme il le croyoit. Il soûtint que c'étoit celle des Apôtres, mais que la superstition & les erreurs du vulgaire l'avoient insensiblement alterée & corrompuë dans l'Eglise. N'est-ce pas ainsi que nos Freres parlent encore aujourd'huy quand ils expliquent leur foy sur ce Sacrement auguste? Tout grand mystere une fois mis en doute, & pour ainsi dire, en deliberation parmi les hommes, ne manqua jamais de partager les esprits. Arrius trouve des Sectateurs en grand nombre; mais comme ils n'ont plus d'autorité legitime qui les réünisse, ils se divisent en une infinité de diverses branches d'Arriens ou Semi-Arriens, connus dans la suite, tantost sous un nom, tantost sous

ſous un autre, Eunomiens, Photiniens, Acaciens, &c. ſelon que quelqu'un éclate dans ces mauvais partis. Tous combattent l'Egliſe, mais ſe combattent auſſi les uns les autres. Ce ne ſont plus que belles ſpeculations, & que diſtinctions ſubtiles de chaque particulier pour être Chrétien ſur ce grand article de la Trinité, ſans rien croire que ſon imagination ne trouve poſſible. Et qui ne voit là comme dans un miroir les branches infinies de Sacramentaires, de Lutheriens, de Zuingliens, de Calviniſtes, d'accord contre l'Egliſe, peu d'accord entre elles, & qu'on n'a jamais pû réünir? Tous ces divers partis d'Arriens, ou comme Arriens, recevoient la pluſpart des expreſſions ordinaires de l'Egliſe, car il y eût eu trop d'impudence à les re-

jetter: & ce n'étoit pas le moyen d'être ſuivis. Ils diſoient donc, quand il leur plaiſoit, que le Fils étoit ſemblable au Pere en toutes choſes, né de Dieu avant les temps, Dieu de Dieu, vray Dieu de vray Dieu; mais par des explications détournées qu'ils donnoient à ces expreſſions, ils revenoient à ôter au Fils l'eternité & la Divinité: comme aujourd'huy preſque tous nos Freres nous diront ſur l'Euchariſtie, que c'eſt le Corps du Seigneur, qu'on le reçoit, qu'on le mange veritablement & réellement, ſi vous voulez, excepté que par les ſuites de leur explication ce n'eſt point le Corps, & on ne le reçoit point. Le grand Concile de Nicée, où Conſtantin étoit en perſonne, prévint toutes les vaines ſubtilitez des Arriens, & pour

les rendre inutiles, il emprunta un terme nouveau pris de la Philosophie : car elle a cét avantage de n'en employer aucun, qu'elle ne l'ait auparavant défini, c'est-à-dire, qu'elle n'en ait marqué le poids & la valeur, comme dans un tarif, que le caprice des particuliers ne peut plus alterer ni changer. L'heureuse fecondité de la Langue Grecque accoûtumée aux mots composez, fournit aux Peres de cette sainte Assemblée, le mot d'*homoousios*, ὁμοούσιος, c'est-à-dire, *consubstantiel* au Pere, ou *de même substance que le Pere*, qui fermoit la porte aux équivoques des Arriens. Quel bruit ne firent-ils pas par tout le monde Chrétien pour le soûlever contre la nouveauté de ce mot, pris (disoient-ils) de la fausse sagesse, inconnu aux Apô-

tres & aux trois premiers siecles de l'Eglise ? Ils n'appellerent plus les Orthodoxes qu'Homoousiens, c'est-à-dire, Consubstantiels, ou Consubstantiateurs ; helas ! comme nos Freres nous appellent quelquefois Transsubstantiateurs dans leurs Ecrits. Tout devoit être d'accord, disoient-ils, pourvû qu'on ôtast ce mot barbare. Tout seroit d'accord, nous dit-on aujourd'huy, si on supprimoit la transsubstantiation, & si le Concile de Trente s'expliquant un peu moins sur un mystere incomprehensible, se fût contenté d'une presence sacramentelle, réelle & divine, dont presque tous les Chrétiens sont persuadez chacun à sa maniere.

III.

Le Grand Constantin, Protecteur des Orthodoxes, vient à mourir. Ses enfans partagent l'Empire, qui bien-tôt aprés demeure tout entier à Constance, Prince bon & zelé, car S. Gregoire de Nazianze & plusieurs autres luy rendent ce témoignage, mais moins éclairé qu'il ne pensoit l'être, & séduit depuis long-temps par les Arriens, faute de penetrer leurs artifices, & tout le venin de leur erreur. C'est alors que toutes leurs sectes se rallient contre l'Eglise. On dresse dans leurs assemblées ou publiques ou particulieres, en divers temps, à diverses fois, formule sur formule, c'est à-dire, profession & exposition de

foy, l'une ſur l'autre, & juſqu'à trois dans Sirmium, aujourd'huy Sirmiſch, ville de Hongrie, ſituée ſur les confins des deux Empires, & où la Cour étoit ſouvent. La derniere de ces Formules de Sirmium, contraires les unes aux autres en pluſieurs choſes, fut dreſſée en preſence de l'Empereur même le 22. May de l'an 359. Elle paroiſſoit bonne en tout le reſte; mais elle ajoûtoit à la fin, qu'on s'abſtiendroit du mot de *ſubſtance*, parce qu'il ne ſe trouvoit pas dans l'Ecriture, & qu'il ſcandalizoit les ſimples par ſa nouveauté. L'Empereur cependant au lieu d'un Concile General avoit fait aſſembler deux Conciles en même temps, l'un à Seleucie pour l'Orient, l'autre à Rimini pour l'Occident, les diviſant ainſi dans

l'eſperance d'en être plus facilement le maître, & d'y faire recevoir ce projet d'une fauſſe union. Le Concile de Seleucie fût rompu par Leonas Commiſſaire de l'Empereur, ne pouvant venir à bout d'y faire ſigner la Formule. Taurus, Prefet du Pretoire, fut envoyé pour la faire recevoir à celuy de Rimini. On auroit pû y conſentir pour le bien de la paix, ſi le petit nombre d'Evêques Arriens, ou comme Arriens, qui étoient preſens environ cinquante ſur trois cens, ou ſelon les autres, quatre-vingts ſur quatre cens, euſſent voulu prononcer hautement & en plein Concile anathéme à Arrius & à toutes ſes erreurs, ou ajoûter cét anathéme à la Formule, comme on le leur propoſoit. Leur rèſiſtance fit con-

noiſtre un mauvais deſſein : on demeura ferme à rejetter l'union, & à ne point toucher au Symbole de Nicée ny au mot de *Conſubſtantiel.* Dix Evêques furent envoyez à l'Empereur pour luy en rendre compte, & luy demander la permiſſion de ſe ſeparer.

Les Rois ne veulent point de refus, ni d'excuſes.

Ces Deputez furent tres-mal reçûs, & ſe laiſſant ébranler, ſoit aux menaces, ſoit aux promeſſes, ils ſouſcrivirent la Formule en leur particulier. Le Concile qui ne leur avoit pas donné cette charge, non ſeulement les deſavouë, mais refuſe à leur retour de communier avec eux. Alors viennent les ordres de l'Empereur, pour en exiler les uns, & mortifier les autres en mille manieres

differentes, même en les laiſſant manquer de choſes les plus neceſſaires : car ces bons Evêques, la pluſpart tres-éloignez de leurs Dioceſes, pour ne leur pas être à charge, s'étoient engagez ſans autre ſubſiſtence que celle qui leur venoit de l'Empereur. La foibleſſe humaine produiſit ſon effet ordinaire, les uns ſe rendirent plûtôt, les autres plus tard; ceux qui témoignerent le plus de vigueur, furent à la fin entraînez par une ſurpriſe qu'il importe de bien démeſler : car c'eſt ce qui nous a fait entrer dans tout ce diſcours.

IV.

Oſerons-nous dire ce que nous penſons, en l'expoſant avec ſoûmiſſion au jugement

des ſçavans & du public. De tant de grands Hommes, dont nous avons les travaux ſur l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, pas-un peut être n'a aſſez expliqué tout l'artifice des Arriens, tel qu'on le peut recueillir de ce paſſage de Saint Jerôme, original en cét endroit: car il parle ſur les propres Actes du Concile qu'il avoit vûs; ſur les Regiſtres & les Archives des Egliſes particulieres où étoient les relations de leurs Envoyez; ſur le témoignage de pluſieurs perſonnes encore vivantes, qui avoient aſſiſté à tout ce qui s'étoit paſſé; ſur la propre confeſſion enfin des Arriens qui convenoient des mêmes faits. Leur artifice conſiſta en deux choſes; l'une, qui a été bien remarquée; l'autre, ſur laquelle on ne s'eſt peut-être pas aſſez arreſté. La pre-

miere qu'on remarque ſans peine, c'eſt que les Arriens ſemblerent preſque accepter ce qu'on leur avoit propoſé au commencement du Concile. S'ils ne prononcerent pas formellement anathéme à Arrius, Valens qui parloit pour tous, declara dans le Concile, qu'ils n'étoient point Arriens, & prononça anathéme contre toutes les propoſitions deteſtables qu'on tiroit des Ecrits d'Arrius. Il offrit même d'en faire autant dans une aſſemblée generale & publique, où le peuple ſeroit appellé, afin qu'il ne pût reſter ſoupçon ny ombrage, ſoit au Concile, ſoit aux moindres particuliers : ce qui fut agreé. Leur ſeconde ſupercherie demande plus d'attention ; ce n'eſt preſque qu'une ſubtilité de Dialectique ou

de Grammaire qui échappe à l'esprit : mais une subtilité, quelle qu'elle soit, quand elle a contribué à quelque evenement important, devient essentielle à l'Histoire. L'ancien & perpetuel usage des Conciles a été de former leurs Decrets, non pas par des propositions pures & simples, mais par des anathémes, comme par exemple, au lieu de former un Decret de cette sorte : *Le Fils est égal au Pere* ; on le formoit de celle-cy : *Si quelqu'un dit que le Fils n'est pas égal au Pere, qu'il soit anathéme* ; & chacun des Peres de l'Assemblée pour approuver le Decret, sans le repeter tout entier, répondoit simplement, *Qu'il soit anathéme*. La reduction de ces anathémes en propositions pures & simples est ordinairement tres-aisée,

comme en l'exemple que nous venons de marquer, où il eſt impoſſible de ſe tromper. Mais quand l'anathéme eſt un peu plus long & plus compoſé, & qu'on tâche d'y enfermer pluſieurs propoſitions en une, il eſt aiſé en faiſant cette reduction, de tomber dans quelque ſurpriſe. Ce que nous allons rapporter, le fera voir plus clairement. Quand on fut dans cette Aſſemblée generale du Concile & du Peuple, le même Valens regardé comme le chef du mauvais parti, & le principal auteur de la Formule, prononça hautement divers anathémes contre les propoſitions impies qu'il avoit déja deſavoüées & condamnées entre les Evêques. Les Evêques & le Peuple répondirent ſur chacune avec le même applaudiſſe-

ment en la maniere ordinaire, *Qu'il soit anathéme*. Entre ces anathémes qui établissoient que Nôtre Seigneur étoit Dieu, Fils de Dieu, engendré avant tous les temps, Valens en ajoûta un comme de l'abondance du cœur, & pour en faire plus qu'on n'en demandoit. Les Arriens abusoient souvent d'un passage de l'Ecclesiastique, & de quelques autres, où la Sagesse parlant d'elle-même, dit : *Le Createur de toutes choses & celuy qui m'a creée, a reposé dans mon tabernacle*. Et un peu aprés : *Il me crea dés le commencement & devant les siecles*. D'où ils concluoient qu'il faloit que Nôtre Seigneur, qui est cette Sagesse eternelle, fût necessairement creature. Valens donc, comme pour exclure ce sens, ajoûta cét anathé-

Tanquam nostros adjuvans. *Sulpit. Sever. Hist.* 2. c. 59.

Eccli, 24. 12.

me : *Si quelqu'un dit, que le Fils de Dieu est une creature comme les autres creatures, qu'il soit anathéme.* L'Assemblée répond avec joye, *Qu'il soit anathéme.* Et pourquoy n'auroit-elle pas ainsi répondu, puisqu'à le bien prendre, il n'y a rien dans cét anathéme que de tres-orthodoxe ? Le Concile parle en la personne d'un Arrien par ces mots : *Si quelqu'un dit ;* & condamne également tout ce que dit l'Arrien, c'est-à-dire, le mot de creature, appliqué à Nôtre Seigneur, en ces termes : *Si quelqu'un dit que Nôtre Seigneur est creature ;* & l'expression encore plus formelle & plus precise de son impieté, en ces termes, *comme les autres creatures.* Mais reduisez l'anathéme en proposition pure & simple de cette maniere : *Le Fils de Dieu n'est pas*

une creature comme les autres creatures ; vous ſentez que ce n'eſt plus la meſme choſe. Car parlant alors en vôtre propre perſonne, vous rendez voſtres les termes de l'Arrien avec tous les ſens équivoques qu'ils peuvent avoir, ſi vous ne prenez ſoin de les éloigner & de les exclure : & le ſens qui ſe preſentera peut-être le premier, c'eſt que l'anathéme contient comme deux propoſitions. La premiere, *Le Fils de Dieu eſt une creature.* La ſeconde, *Mais ce n'eſt pas une creature comme les autres.* Les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques ſe ſont peu expliquez là-deſſus. On croiroit à lire ce qu'ils en ont écrit, que le Concile reçut la propoſition pure & ſimple ; ce qui ne fut jamais, il ne reçut que l'anathéme trompeur, où Valens pretendoit l'a-

voir enfermée: faute tres-pardonnable, si l'on suppose, sur tout, ce qui paroît assez clair de luy-mesme. C'est qu'encore qu'on eust fait un extrait par écrit des blasphémes d'Arrius, qui fut lû au commencement de l'Assemblée par Claude, Evêque de la Province de Picene, ou Marche d'Ancone, les anathémes qui condamnerent ces impietez, n'avoient point esté mis par écrit avant l'Assemblée, pour y être prononcez en autant de paroles, mais se formoient & se prononçoient sur le champ par Valens, ou de luy-même, ou à mesure que chaque Evêque le suggeroit: d'où vient que dans le recit de S. Jerôme Claude fait ajoûter plusieurs anathémes l'un aprés l'autre, comme pouvant éclaircir la matiere, & oubliez par Valens. Et

Multaque quæ suspiciosa videbantur, ad pronuntiationem Claudii, Valens condemnavit.
Voyez le passage entier dans les Preuves.

l'on sçait assez que c'étoit l'usage des Conciles, où chacun des Peres, s'abandonnant à son zele, & cedant à la douce violence de l'Esprit de Dieu qui regnoit dans l'Assemblée, s'écrioit diversement, tantost en quelque anathéme nouveau contre l'heresie, tantost en quelque éloge abregé de la saine doctrine, pour détruire l'erreur, & confirmer la verité en mille manieres differentes.

V.

Quoy qu'il en soit, le Concile ne fut pas plûtost separé, que les Arriens commencerent à triompher sur deux choses. Premierement, disoient-ils, il n'est plus question de *substance*, ni de *consubstantialité*, ces mots sont abolis pour jamais, le Concile en est convenu; & c'é-

toit en effet la grande & veritable faute des Evêques qui avoient ſigné la Formule. Secondement, ajoûtoient-ils, le Concile a reconnu avec nous le Fils de Dieu pour creature, quoi-que creature differente des autres, parce qu'il a été creé avant que le temps & tout ce qui fait & qui meſure le temps, c'eſt-à dire, le Ciel, le Soleil, le mouvement, fuſſent encore; qui eſt le ſens où on le peut appeller Eternel. Auſſi-tôt que cette fauſſe & vaine explication commença de ſe répandre, l'*Univers*, dit S. Jerôme, *en gemit, & s'étonna d'être devenu Arrien.* Le Sueur, habile Miniſtre, dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, traduit ainſi, *& s'étonna d'être devenu Arrien ſans y penſer*, qui eſt en effet le ſens de Saint Jerôme. Que nos Fre-

res nous répondent maintenant : Si le Monde en effet étoit devenu Arrien, comme on a voulu le leur faire entendre, de quoi gemissoit-il ? Pourquoi s'étonnoit-il ? Il gemissoit, il s'étonnoit au contraire, de ce qu'on le vouloit rendre Arrien malgré luy, comme nous l'avons déja dit, par un anathéme captieux, où ni les Peres du Concile, ni les particuliers qu'on y avoit appellez, n'avoient rien soupçonné de semblable. Les Hebreux, à ce qu'on nous dit, ont autrefois appellé la poësie un art d'exprimer les pensées *briévement*, *fortement*, *agreablement* : les Orateurs empruntent je ne sçay quoi de son style, quand ils veulent produire les mêmes effets. Qui ne voit que Saint Jerôme, nourri dans toutes les belles Lettres humai-

nes, a cherché à s'exprimer en cét endroit d'une maniere courte, élegante & noble, presque comme le Poëte, lorsque parlant du jardinage & de l'industrie des hommes pour enter un arbre sur un autre : *L'arbre, dit-il, s'étonne de se voir un nouveau feüillage & des fruits qui ne sont point à luy.* Mais l'arbre cede bien-tost à la violence qu'on luy a faite, & s'accoûtume à ce feüillage & à ce fruit étranger ; au lieu que l'Eglise secoüa à l'instant même ce fruit de tenebres qu'on vouloit luy faire adopter. Les Evêques n'étoient pas encore de retour dans leurs Dioceses, qu'on douta, si on les y devoit recevoir, Ce fut une grande question, s'il ne faloit point les déposer, & établir d'autres Prelats en leur place ; de quelque manie-

Virgil. Georg. Miraturque novas frondes, & non sua poma.

re qu'ils expliquassent la surprise qu'on leur avoit faite ; quelque témoignage qu'ils donnassent de leur repentir ; quelque declaration qu'ils fissent d'une foy orthodoxe. Le parti de la charité & de l'humanité prévalut enfin sur le sentiment de Lucifer Evêque de Cagliari en Sardagne, qui estant alors en Orient, travailloit à rétablir toutes choses avec un grand zele, mais excessif. Il se retira mécontent dans son Diocese. On dispute s'il fit luy-même le schisme, ou non : mais ceux qui aprés sa mort persisterent avec obstination dans ce même avis, furent regardez comme schismatiques sous le nom de Luciferiens. C'est contre eux que Saint Jerôme a écrit le Dialogue dont il s'agit, & le passage dont nos Freres abusent.

VI.

En quel temps donc pourroit-on ſoûtenir que les Ariens ont ſurpaſſé ou égalé les Orthodoxes en nombre ? Eſt-ce avant le Concile de Rimini ? Mais ce Concile en pleine liberté de ſuffrages rejette la nouvelle Formule, & ne compte de toutes les ſectes Arriennes mal réünies enſemble, qu'environ cinquante Evêques ſur trois cens, qui eſt un ſixiéme ; ou quatre-vingts ſur quatre cens, qui eſt un cinquiéme. Eſt-ce auſſi-tôt aprés ? Mais c'eſt un fait tres-certain que la violence & la fraude des Arriens à Rimini une fois publiées & découvertes ouvrirent les yeux à une grande partie de ceux qu'ils avoient ſéduits, ſous pretexte d'union & de paix, & que

leur nombre ne fit plus que diminuer, sur tout aprés la mort de Constance, qui ne vécut pas deux ans depuis la fin du Concile.

VII.

Ajoûtons qu'en ces mêmes temps l'Eglise opposoit sans cesse aux Arriens leur petit nombre, & le sentiment universel des Chrétiens par toute la terre. On le pourroit justifier par une infinité de passages. Trois entre les autres, le marquent bien expressément, pris de trois Auteurs au dessus de tout reproche, dans les dix premieres années qui suivirent le Concile; nos Freres les trouveront au long avec leur traduction à la fin de cét Ecrit. Le premier est du même Lucifer, Evêque de Cagliari, parlant à Constan-

V. les Preuves, pag. 23. & suiv.

Conſtance luy-même, encore vivant, & par conſequent avant la fin de l'année 361. en laquelle il mourut, & le Concile de Rimini avoit duré juſques vers la fin de l'année 359. Le ſecond d'environ l'année 363. eſt de Saint Athanaſe, parlant à Jovien, qui aprés la mort de Conſtance & celle de Julien l'Apoſtat, avoit ſuccedé à l'Empire ſur la fin du mois de Juin, & ne le garda que ſept mois & vingt-deux jours. Le troiſiéme eſt de Damaſe Pape dans le Concile Romain, qu'on ſçait avoir été tenu en l'année 369.

VIII.

Si ces autoritez ne détrompent pas nos Freres, qu'ils ſe rendent à celles de leurs propres Miniſtres. Le Sueur, dont

V. les Preuves, pag. 63.

nous mettrons le recit entier dans nos Preuves, eſt d'accord du petit nombre des Evêques Arriens au Concile de Rimini, & de tous les faits que nous venons de rapporter. Il s'explique aſſez ſur le paſſage de Saint Jerôme, quand il y ajoûte ces mots, *ſans y penſer*, comme nous l'avons déja remarqué : il ne conclut point à la fin de ſon recit, que l'Egliſe ſe puiſſe corrompre en ſa plus grande partie, mais ſeulement qu'un Concile n'eſt pas toûjours infaillible, à quoi nous donnerons volontiers les mains, dans toutes les circonſtances de celuy de Rimini. D'un autre coſté, l'Auteur du nouveau Syſteme, par un intereſt particulier de ce Syſteme, comme nous le dirons ailleurs, paſſe plus avant qu'il ne faudroit,

M. Jurieu.

V. les Preuves, pag. 73. & ſuiv.

& bien loin de donner le grand nombre aux Arriens, soûtient même qu'ils n'ont jamais fait de grand Corps dans l'Eglise, l'erreur ayant esté comme renfermée, à ce qu'il dit, dans l'esprit de plusieurs Evêques seulement, sans passer dans celuy des peuples. En un mot, il en faut toûjours revenir à la belle & grande remarque de Saint Augustin, qui peut tenir lieu sur ce sujet d'une demonstration certaine. Et les Arriens, & tous ceux qui ont jamais erré, sans en excepter nos Freres, ont voulu être crûs & appellez Catholiques. Pourquoy n'ont-ils jamais réüssi dans cette ambition commune? Pourquoy ne les a-t-on jamais reconnus par ce nom-là? C'est qu'ils n'ont jamais été le grand nombre, & que le grand

nombre decide toûjours absolument & souverainement sur les noms.

IX.

Il faut l'avouër aussi : Jamais les Sçavans parmi nos Freres n'ont soûtenu precisément que l'Arrianisme, ni aucune autre heresie, ait eu le grand nombre de son costé. Mais l'Erreur se repaist ordinairement d'idées confuses, sur tout dans l'esprit des peuples, qui ne vont jamais jusques au détail. Les Ministres ont abusé d'une autre sorte des exemples dont nous venons de parler, & il n'est point inutile de le découvrir à nos Freres. Ils ont appellé ces grands mouvemens, soit du schisme d'Israël, soit de l'heresie d'Arrius, des *défaillances*,

des *ſyncopes*, des *obſcurciſſemens* de l'Egliſe, ce ſont leurs termes; & par là ils ont porté ou voulu porter l'eſprit des ſimples encore plus loin, & juſques à une penſée la plus folle du monde. Ils ont fait à peu prés comme ſi d'une pâmoiſon ou d'une eclipſe de quelque quart-d'heure, qu'on auroit ou vûë ou imaginée, on concluoit qu'il ne ſeroit pas impoſſible de voir une pâmoiſon ou une eclipſe de trente ans. Ces pretenduës défaillances, ces pretendus obſcurciſſemens de l'Egliſe, qui ne ſont rien moins que ce qu'ils diſent, leur ont fait imaginer une corruption inſenſible qui s'eſt faite paiſiblement & ſans bruit durant quatre ou cinq ſiecles dans la doctrine Chrétienne, & qui depuis a perſeveré paiſiblement

& ſans bruit neuf ou dix ſiecles encore, ſans qu'il y euſt alors qu'un petit nombre de Fideles cachez & diſperſez par toute la terre, qui ne s'aſſembloient jamais, & ne ſe connoiſſoient pas les uns les autres ; mais par qui la verité eſt venuë de ſiecle en ſiecle juſques à eux : chimere la plus chimere qui fut jamais. Ces hommes n'étoient point hommes ; ils ne diſoient mot quand ils entendoient condamner par tout leurs ſentimens dans les choſes les plus importantes du monde, & qui tiennent ordinairement le plus au cœur. Ces Chrétiens n'étoient point Chrétiens ; ils laiſſoient errer & perir leurs Freres ſans ouvrir la bouche, ni rendre le moindre petit témoignage à la verité. Mais ce n'eſt pas là maintenant

nôtre ſujet, il nous ſuffit de faire remarquer à nos Freres, & en paſſant, la réverie de cette idée confuſe, ſi on la fonde ſur les exemples dont nous venons de parler qui prouvent tout le contraire. Jeroboam ſe revolte à main armée avec dix Tribus. Il éleve enſuite par politique Autel contre Autel, à la vûë de toute la terre. Les Fideles reſiſtent. Ils ſont maſſacrez dans le Royaume d'Iſraël, & n'ont de liberté dans leur Religion qu'en celuy de Juda. Un Empereur ſéduit par les Arriens employe l'autorité & la violence, l'artifice & la fraude, pour faire recevoir leurs erreurs dans un anathême équivoque. On s'en apperçoit. A l'inſtant, l'Univers Chrétien reclame, s'étonne, gemit, eſt allarmé. En conſcience qu'eſt-

ce que cela a de commun avec la corruption inſenſible ? Qui ne voit & qui ne ſent au contraire dans ces exemples, que ces changemens de la doctrine ne ſe font jamais qu'avec éclat, qu'avec bruit, & que cette pretenduë corruption ſans éclat, ſans bruit, a toûjours été la ſeule reſſource des hereſies contre la poſſeſſion certaine & conſtante de l'Egliſe. C'étoit le fondement des Arriens, comme nous l'avons vû, c'étoit celui des Idolatres d'Iſraël. *Nos Peres*, diſoient-ils, *ont adoré ſur cette Montagne ; mais vous dites qu'en Ieruſalem eſt le ſeul lieu où il faut adorer.* Et nos Freres iront encore ſe briſer contre un écueil fameux par tant de naufrages.

Jean. 4. 20.





SECTION XIV.

Autres Objections. A quoy sert donc la grace ? Pourquoy dit-on qu'elle nous convertit tous ? On la sent, encore qu'on ne la puisse prouver. Il y a des veritez de sentiment qui sont plus claires que celles qu'on prouve.

I.

MAIS s'il n'y a qu'à suivre le nombre, nous diront-ils ; à quoy sert donc la grace ? Pourquoy dites-vous vous-même qu'elle nous convertit tous ? Peut-on être Chrétien, & nier qu'elle ne se fasse

ſentir dans les cœurs, encore qu'on ne puiſſe la prouver aux autres? Et n'y a-t-il pas des veritez de ſentiment mille fois plus claires & plus certaines que celles qui ne ſont fondées qu'en raiſonnement & en preuve? Détruiſons en peu de mots toutes ces vaines Objections l'une aprés l'autre.

II.

Non ſeulement la grace nous convertit tous; mais auſſi nous ne pouvons jamais rien faire de bien ſans elle. Si nous ſommes nez parmy les Chrétiens, nous le devons à la grace. Si dans le peuple Chrétien nous ſuivons l'autorité du grand nombre, & de l'Egliſe, ſans nous laiſſer ſéduire, comme tant d'autres, à l'amour de la nouveauté, ou

à l'amour de nous-mêmes ; c'est la grace qui le fait. Si nous revenons à ce grand nombre, dont nostre naissance ou nostre faute nous avoient separez ; c'est encore un plus grand & plus sensible effet de la grace. Si à la bonne doctrine nous joignons les bonnes œuvres, si nous resistons au vice comme à l'erreur ; le pouvions-nous ni esperer ni desirer sans la grace ? Nous ne disputons pas icy avec nos Freres ni des effets, ni de la necessité de la grace, mais des moyens de trouver la verité avec elle. Ils veulent qu'avec la grace chaque particulier examine l'Ecriture, & se determine luy-même par ses lumieres. Nous voulons qu'avec la grace chaque particulier, soit qu'il ait examiné ou non, se determine toûjours par

l'autorité & par les lumieres de l'Eglise. La grace est supposée & entenduë de part & d'autre, & mal-à-propos l'un demande à l'autre : A quoi sert donc la grace?

III.

La grace & l'esprit de Dieu se fait sans doute sentir au cœur des Chrétiens, nous le reconnoissons avec nos Freres : mais ils seront sans doute contraints de reconnoistre avec nous, que la préoccupation, la présomption, l'amour propre ne se déguisent que trop souvent en grace & en esprit de Dieu, comme le Demon en Ange de lumiere. Voulons-nous trouver une regle certaine pour distinguer l'un d'avec l'autre, elle se tire de tout ce que nous avons

2. Cor. 11. 14.

déja dit, & qui nous a obligez à diſtinguer avec tant de ſoin la grace prouvée de la grace alleguée, la grace du peuple toûjours certaine de celle du particulier qui ne l'eſt jamais, ramenant nos Freres comme par de nouveaux ſentiers au grand chemin de l'Egliſe. Cette regle, en un mot, c'eſt que la grace ne peut jamais être contraire à la grace, ni Dieu oppoſé à Dieu. Jamais la grace du particulier, que Dieu a voulu être perpetuellement mêlée de doute & d'incertitude, ne peut l'emporter ſur la grace generale du peuple, que Dieu a voulu être eternellement declarée certaine & conſtante. Celle-cy gouverne l'autre ; & qui voudra par ſa propre grace ſans preuve, redreſſer la grace de l'Egliſe

si bien prouvée, fera à peu prés comme celui qui avec sa montre voudroit redresser le cours du Soleil. Vous croyez, nos tres-chers Freres, sentir la grace; mais tres-assurément, ce n'est pas la grace que vous sentez, contre cette grace generale que le grand corps des Chrétiens sent & prouve avec certitude.

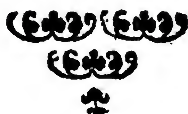
IV.

Verité de sentiment est un mot tres-equivoque, introduit dans les disputes de nos temps pour couvrir & déguiser l'erreur. On peut, si l'on veut, nommer ainsi les premieres veritez gravées dans l'esprit de tous les hommes, ou celles qui en dépendent par une consequence necessaire, & tres-pro-

che. Mais les veritez de sentiment particulier contre le sentiment general ne sont que veritez d'imagination, de caprice & de fantaisie, faussetez à nôtre égard, parce que nous n'avons point de raison de les croire veritez, quand même il se rencontreroit par hasard qu'elles le seroient. Si quelqu'un nous dit encore qu'il en est autrement en Religion, & dans les differends qui nous separent; ou qu'il détruise tout ce que nous avons déja dit, ou qu'il avouë que ce qu'il pretend qui soit aujourd'huy, n'a pour le moins jamais été dans les siecles precedens, & n'est fondé ni en autorité, ni en exemple. Deux miserables équivoques sur quelques passages de l'Ecriture font toute l'erreur de nos Freres. Le premier est

de transporter à la grace du particulier une certitude qui n'est promise qu'à la grace du peuple. Le second, de se figurer que dans ce peuple peu de personnes sont predestinées à connoître la verité, parce que peu de personnes surmontent la chair & le sang pour vivre selon cette verité. Mais au contraire, ce qui condamne le grand nombre de ceux qui perissent, c'est qu'ils la connoissent, & la confessent par leurs paroles, & la desavouënt par leurs œuvres. En ce qui regarde la doctrine & la connoissance, comme nous l'avons déja dit, ce petit peuple éleu, dans le peuple éleu, est une chimere, qui ne va qu'à rendre tout incertain. Dans ce petit peuple, on en cherchera un plus petit encore, dans celuy-là un autre,

& ainsi à l'infini jusques à un homme seul. Loin de nous ces vaines pensées où l'esprit se confond. Soit dans la nature, soit dans la revelation, les lumieres generales sont droites & justes ; la pratique du particulier ne l'est pas toûjours, à cause de ses passions particulieres. Si nous nous perdons, ce n'est pas la faute de l'Ouvrier, c'est la nôtre. Ainsi, Seigneur, l'homme est toûjours homme, c'est-à-dire, imparfait, foible, mauvais, faux, inconstant ; & vous demeurez toûjours Dieu, c'est-à-dire, parfait, puissant, bon, veritable & fidele.





Section XV.

Autre objection. L'Exemple des Fideles de Berée.

I.

L'Exemple des Fideles de Berée, qui sont loüez dans
Act. 17. 11. les Actes des Apôtres d'avoir examiné ce que Paul & Silas leur annonçoient, en le conferant avec les Ecritures, est encore une des grandes objections de nos Freres; mais elle disparoîtra, dés que nous la regarderons de bien prés. Nous avons établi cette verité, que le petit nombre le peut quelquefois emporter sur le grand

en matiere de certitude, par une conduite extraordinaire de Dieu ; mais que c'est toûjours avec des marques extraordinaires, visibles & sensibles de sa grace, qui tombent sous les lumieres communes à tous les hommes, & par là reviennent encore d'un autre côté à l'autorité du grand nombre. Dieu paroist alors, s'il faut ainsi dire, en personne pour nous dispenser de ses propres loix, il vient détruire une autorité établie, & en établir une nouvelle, ou comme Nôtre Seigneur le disoit luy-même, faire que les aveugles voyent, & que les voyans ne voyent plus. Il parle alors à chaque particulier par les premieres lumieres naturelles, & chaque particulier est en droit de dire contre la Synagogue entiere, comme fai- *Joan. 9. 39.*

Joan. 9.32. ſoit ce bon Aveugle de l'Evan-
» gile : A-t-on jamais ouï dire
» que quelqu'un avec de la pouſ-
» ſiere & de la ſalive ait ouvert
» les yeux d'un aveugle-né ? Si
» celuy que vous condamnez
» comme violant la loy de Moy-
» ſe, n'étoit d'accord avec Moy-
» ſe, & ne venoit comme luy de la
» part de Dieu ; pourroit-il faire
» ce qu'il fait ?

II.

C'eſt ainſi que nous devons, Seigneur, nous ſoûmettre à vous ſeul en ces occaſions extraordinaires. Dieu de verité, dans les profondeurs de vôtre juſtice, vous pouvez quelquefois pour punir nos dereglemens, permettre des illuſions paſſageres ; mais vous ne pouvez jamais, ſur tout dans un

peuple que vous avez choisi, & qui porte vostre nom, autoriser l'erreur par une suite de grands miracles que rien ne détruise, ni exposer jamais les hommes à une tentation plus qu'humaine. Autrement vous renverseriez vous-même vôtre Evangile. En vain vous vous montreriez vivant & ressuscité aux saintes Femmes, à quelques Disciples, aux Disciples ensemble, & à plus de cinq cens à la fois. En vain vous feriez voir les marques des clous en vos pieds & en vos mains. En vain vous diriez, *Venez & touchez, un Esprit n'a ni chair ni os.* En vain vous mangeriez & boiriez avec vos Apôtres avant que de monter au ciel, pour les convaincre en mesme temps de vôtre divinité & de vôtre humanité, s'il ne faloit

Luc. 24. 39.

vous obéïr quand vous parlez par cette suite de merveilles visibles, qu'on ne peut nier, ni attribuer sans blasphême à une autre puissance que la vôtre.

III.

Tel étoit l'état des choses au temps des Fidéles de Berée, dont on nous cite l'exemple. Paul & Silas avec les autres Disciples prouvoient la Resurrection de Nôtre Seigneur, & tous ses miracles par une suite de nouveaux miracles faits en son nom, & par les dons extraordinaires qui paroissoient en eux. Il faloit se rendre à cette autorité nouvelle & surnaturelle. Il ne restoit plus à chaque particulier pour achever de se convaincre, que d'accorder Dieu avec Dieu, ses

miracles avec sa parole, en allant voir dans l'Ecriture même ce qu'on leur prêchoit, c'est-à-dire, que ce Christ crucifié, *1. Cor. 1. 23.* folie aux Gentils, scandale aux Juifs, portoit en cela même les marques du veritable Christ, étoit cette maîtresse pierre, *Matth. 21. 42.* mais rejettée, cét agneau mené à la tuërie, *Isaie 53. 7.* ce saint exempt *Act. 8. 32.* de la corruption du tombeau, *Psalm. 15. 10.* *Act. 2. 27.* assis à la droite du Pere celeste, *Psalm. 109.* & de là répandant son Esprit sur *Joel. 2. 28.* toute chair selon la promesse du Prophete : Textes tres-formels, si on les joignoit à ce qu'on voyoit & qu'on apprenoit avec certitude des miracles de Nôtre Seigneur & de ses Apôtres ; mais qui sans ce fondement visible & sensible, n'auroient rien prouvé, ni rien signifié.

IV.

Qu'on y faſſe un peu de reflexion. Sommes-nous en cét état des choſes ? nos Peres y ont-ils été ? Dieu eſt-il venu d'une maniere ſurnaturelle nous diſpenſer de ſes propres loix ? Luther & Calvin ont-ils parlé par des miracles ? A-t-on eu quelque raiſon ſuperieure & nouvelle de les écouter ? Au contraire, n'a-t-on pas toûjours été en droit de leur dire avec Saint Cyprien : Nous ne voulons pas meſme ſçavoir ce que vous enſeignez, puiſque vous enſeignez hors de l'Egliſe. Le petit nombre de nos Freres ne pourroit être ſoûtenu que par les miracles, ils n'en ont point, & nous avons tout enſemble & le grand nombre

&

& les miracles, dont l'un ou l'autre nous pouvoient suffire.

V.

Voilà sans doute la juste & veritable application qu'on doit faire de ce passage des Actes. Un des plus grands & des plus celebres Interpretes de nos temps, qui n'a gueres de superieur ny d'égal, semble l'avoir marquée, quoi-qu'en passant. *Ceux de Berée* (dit-il) *ne doutoient point des paroles de S. Paul & de Silas, mais en les conferant avec celles des Prophetes, ils cherchoient à se confirmer de plus en plus dans la verité qu'ils avoient reçûë, & à pouvoir en convaincre les autres.* En ce sens-là rien n'empesche que chaque Fidele dans la conduite mesme ordinaire de Dieu n'e-

Grotius sur cét endroit des Actes.

Non quòd dubitarent de veracitate Pauli & Silæ, sed ut Prophetica scripta cum illorum verbis conferendo magis magisque in veritate confirmarentur, & haberent unde alios convincerent.

xamine ce qu'il croit déja. Le ſimple n'y eſt pas obligé, le ſçavant n'eſt pas privé de cét avan-
Rom. 12. 3. tage. L'Apôtre ne défend pas d'être capable & habile, il veut ſeulement qu'on le ſoit avec une ſainte ſobrieté. Il y a donc un Examen, ſoûmis, ſobre & modeſte, que perſonne ne deſapprouve; un Examen deciſif, audacieux & inſolent, que perſonne ne peut approuver. Les Chaires Catholiques ne retentiſſent d'autre choſe que des exhortations de nos Paſteurs, à voir ſi nôtre conduite s'accorde avec la parole de Dieu. Nous mêmes, & ici, & par tout ailleurs nous prions nos Freres de voir dans les Ecritures, ſi ce que nous leur diſons, n'eſt pas ainſi?

VI.

S'ils nous demandent quelles sont les bornes de cét Examen modeste, & de cét Examen audacieux : Chers Freres, leur dirons-nous, comme Dieu disoit à son peuple : *Ce precepte n'est point au dessus de vous, ni bien loin de vous ; il ne faut pas monter au ciel, ni passer la mer pour le trouver & pour le suivre. Il est devant vos yeux, dans vôtre bouche & dans vôtre cœur, chacun de vous le porte en luy-même.* Faites sur les heresies nouvelles ce que vous faites sur les anciennes où vôtre Esprit n'est point prévenu, ni vôtre imagination échauffée. Avez-vous examiné jusqu'au fond toutes les subtiles & dangereuses objections d'Arrius avec

Deuteronom. 30. 11. 12.

toutes les grandes & solides réponses de Saint Athanase ? Est-ce par là de bonne foy que vous n'êtes point Arriens ? Quand le principe de Nestorius conforme au vôtre, *de ne rien recevoir qui ne fût écrit*, vous donneroit quelque penchant à ne pas condamner son erreur ; n'est-il pas vray qu'aprés un examen soûmis & modeste. vous forcerez ce penchant ? L'autorité du troisiéme Concile General, celle de tant de siecles, & celle de vos propres Docteurs vous persuaderont sans peine, que cette erreur si solemnellement condamnée, a sans doute de tres-dangereuses suites contre le grand mystere de l'Incarnation, que vous comprenez peu, que vous imaginez encore moins, mais que vous êtes resolu de croire sin-

cerement avec toute l'Eglise. D'où vient une conduite si differente de celle que vous tenez sur les questions qui nous separent ? Qui ne le voit, qui ne l'entend. C'est que la chaleur n'est plus là, c'est qu'elle est encore ici. Ces anciennes heresies sont mortes, Dieu a souffert qu'il en naquît d'autres qui mourront de même, mais qui vivent encore, quoique desormais affoiblies, languissantes & déja sur leur retour.





SECTION XVI.

Autres Objections qui tombent d'elles-mêmes aprés ce qui a esté dit.

I.

SI nous avons une fois établi ce grand Corps de l'Eglise, que le nombre, que l'étenduë, que l'éclat font connoître à tous, le reste des Objections qu'on nous a faites, tomberont d'elles mêmes. Trouver la veritable Eglise, dit-on, est la plus difficile de toutes les questions dont on dispute. Comment distinguer si cette Eglise, grande, nombreuse, étenduë,

est la Romaine, ou la Grecque, ou l'Abyssine ? Comme on distingue (répondrons-nous) la lumiere du Soleil d'avec celle des Etoiles. Et en cela nous supposons avec nos Freres, que l'Eglise Grecque & l'Abyssine soient separées de la Romaine, comme la leur : sur quoi neanmoins il y auroit beaucoup de choses à dire, si nous n'évitions les incidens & les questions qui menent trop loin.

II.

Mais, ajoûte-t-on, si l'on joint ensemble tous les Chrétiens Grecs, Abyssins, Protestans, & autres, qui combattent tous l'Eglise Romaine, le grand nombre ne sera plus de son côté. Comme si pour méconnoître l'Ocean, on nous di-

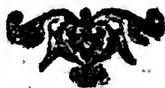
ſoit que toutes les petites mers, tous les grands lacs, tous les étangs, tous les fleuves, toutes les rivieres, tous les ruiſſeaux, toutes les fontaines, tous les puits, toutes les ciſternes crevaſſées ou autres, tous les marais & tous les bourbiers enſemble, n'ont pas moins d'eau que l'Ocean : vaine ſuppuтation qui n'aboutiroit à rien, quand elle ſeroit veritable. A raſſembler tous les bois pourris qu'on avoit ôtez du fameux vaiſſeau dont nous parloit la Loi Romaine, on eût fait peut-être un fort grand & fort dangereux vaiſſeau ; mais ce n'eût pas eſté ce vaiſſeau, qui ſe renouvellant toûjours, demeuroit toûjours le même.

Et foderunt ſibi ciſternas, ciſternas diſſipatas. *Ierem.* 2. 13.

III.

Mais si l'on condamne les heresies par l'autorité de l'Eglise, il faut donc sçavoir, nous dit-on, quelles ont été ces heresies, en quel temps, comment & pourquoy l'Eglise les a condamnées; ce qui est infini. Rien moins; il n'est pas même necessaire au simple de sçavoir ce que c'est qu'heresie, il luy suffit de bien croire qu'en matiere de Religion, tout ce que l'Eglise n'enseigne pas, ou n'approuve pas, est mauvais. Qu'on ne nous oppose point ici que par ce principe le Grec fera bien de demeurer Grec, & l'Abyssin de demeurer Abyssin: ils ne feront pas bien, non plus que le Payen, de demeurer Payen; mais ils auront le

malheur de n'être pas bien.
Cette Objection ne nous regarde pas en particulier plus que nos Freres, & que toutes les Religions ensemble. C'est-là que Saint Paul s'écrie : O profondeur ! Dieu fait grace à qui il fait grace, mais il ne fait injustice à personne ; & tous ceux qui perissent dans leur ignorance, ont dans cette ignorance même de quoi être jugez & condamnez devant luy par les lumieres qu'il leur a données.



SECTION XVII.

Objection du nouveau Syſteme de l'Egliſe.

I.

UN de ceux pour qui nous avons principalement entrepris cét Ecrit, aprés toutes les autres Objections, nous renvoie pour concluſion au nouveau Syſteme de l'Egliſe, qu'il ne croit pas devoir copier. Il a raiſon, le Livre eſt long; & ſi on le regarde comme il faut, il ne peut ſervir qu'à deſabuſer nos Freres.

II.

Nous le dirons avec verité : cét Ecrivain est en quelque sorte venu à nôtre secours. Plusieurs de nos Freres, d'autre sentiment que luy, se plaignoient amerement à nous, que le Traité de l'Examen leur attribuât mal-à-propos je ne sçai quelle idée confuse, je ne sçai quel partage de la verité entre les communions opposées, je ne sçai quel salut en toutes. Il nous a justifiez, en renouvellant & relevant, comme il le dit dans sa Preface, ce moyen oublié & negligé. Mais voyons un peu quelle autorité il doit avoir entre les personnes de bon sens. Dieu nous est témoin que nous aimerions mieux honorer en lui les talens dont

il abuſe. Mais quand on combat avec tant d'ardeur la verité eternelle, la beauté de l'eſprit devient chimere, la lumiere tenebres, la vigueur fureur. De là viennent les emportemens extrémes de tous ſes derniers Ouvrages, & leur ſtile ſi peu Chrétien, pour n'en rien dire de plus, que nos Freres n'ont garde d'approuver : car nous leur devons ce témoignage, qu'ils ſont tres-ſouvent ſcandalizez de quelque choſe de moins en leurs Patriarches mêmes, Luther & Calvin. De là ſon regne de mille ans pour renouveller une erreur ancienne qu'ils condamnent comme nous. De là ſes explications nouvelles, dont ils rient publiquement dans leurs écrits, & toute ſa Theologie myſtique, appriſe ſans doute, c'eſt

un mot de saint Chrysostome, apprise au quatriéme ciel, car Saint Paul n'en avoit rien trouvé au troisiéme. Et quant à son Systeme nouveau, outre ce que nous en avons déja dit en passant, en voici l'abregé. L'Eglise est une, dit-il, elle est étenduë par toute la terre. Encore est-ce quelque chose. Il a senti la necessité de cette unité, de cette étenduë, & de ce grand nombre, qui est nôtre seul moyen dans ce Traité. Mais comment en vient-il là? C'est, dit-il, que toutes les Societez Chrétiennes font partie de cette Eglise une & nombreuse, pourvû qu'elles ne *ruinent point le fondement*. Ce mot de *ruïner* vague & general n'est pas choisi sans dessein. On pourra l'étendre ou le resserrer comme on en aura besoin.

Il faudra des Experts pour ſçavoir ſi le fondement eſt ruïné. Lui-même il diſtinguera ailleurs entre ruïner en entier, ou ruïner en partie, qui eſt à peu prés la diſtinction de Jacques Capel, dont nous avons rapporté le paſſage, entre *pecher au fondement*, & *pecher contre le fondement*, avec laquelle on vient à ſauver les Mahometans même. Pour luy il en uſera tantoſt d'une maniere, tantoſt d'une autre, ſuivant ſon bon plaiſir, & ſe gardera ſur toutes choſes de ſe trop expliquer. Quelquesfois il ſembl ra exclure de l'Egliſe & du ſalut les Arriens, les Macedoniens, les Neſtoriens, les Eutychiens, ſans les nommer toutefois, de peur de ſe méprendre, diſant ſeulement en termes generaux ceux qui « détruiſent les myſteres de la «

V. les Preuves, pag. 76.

„ Trinité & de l'Incarnation.
Mais ailleurs, aprés avoir sauvé les Papistes en general avant la reformation, & plusieurs Papistes d'aujourd'huy même; il asseurera hardiment qu'il est bien plus difficile de concevoir comment on se peut sauver dans le Papisme que dans l'Arrianisme. Ces Arriens l'importunoient neanmoins, aussi-bien que les Phanatiques d'aujourd'huy, les Sociniens, & ceux qu'il nomme Photiniens de Pologne & de Transsilvanie. Un reste de pudeur l'empêchoit de s'associer avec eux dans une même Eglise. Il a trouvé un moyen de s'en défaire sans entrer dans cette discussion, ni appeller des Experts pour sçavoir si le fondement étoit ruïné, ou ruïné entier, ou ruïné en partie. Il n'entend comprendre, dit-il,

dans cette Eglise une & étenduë que les Societez qui font Corps. Les Arriens n'ont point fait de Corps, au moins de grand Corps, (& cela contre la foy de toute l'Histoire, qui nous marque par tout leur Communion, leurs Assemblées, leurs Basiliques ou Eglises entierement séparées de celles des Orthodoxes.) Les Phanatiques, les Sociniens, les Photiniens d'aujourd'huy n'ont point encore d'Assemblées reglées, ni de police, ni d'union ensemble. Il ne les faut compter pour rien. Mais par ses principes, si Dieu, pour punir nos fautes & nos miserables divisions, permet que ces Ennemis communs se multiplient, qu'ils se reglent & se forment en un Corps, les voilà au rang des autres. Il n'y aura pas de difficulté, qu'on

ne se sauve parmi eux, au moins avec un petit mot d'attache de l'Auteur du Systeme, qui les reconnoisse pour Societez Chrétiennes. Et en effet, aprés toutes ces distinctions de *ruïner le fondement*, ou *ne le pas ruïner*, le *ruïner entier*, ou *le ruïner en partie*, qu'on le prenne comme on voudra, dans les Societez même qui ruïnent le fondement, Dieu sauve encore, selon luy, quelques Elûs par deux moyens. Le premier est leur ignorance, parce qu'ils n'entendent point bien ce qu'on tient dans ces Societez. Le second est la connoissance qu'il leur donne de la verité, dont ils ne disent rien. Ainsi par tous ces détours le voilà revenu à sauver les gens dans toutes les Sectes quelles qu'el les soient, ce qu'il disoit ne vouloir point faire.

III.

Ceux qui peuvent à toute heure consulter l'Oracle ; & qui nous opposent son autorité, sçauront de luy comment on peut se vanter d'avoir la foy en vivant dans ce regne d'incertitude que nous pensions avoir déja assez combattu, & si nous l'osions dire, détruit au Traité de l'Examen.

Quel pouvoir il a de toutes les Communions Chrétiennes & Protestantes, pour effacer d'un seul trait de sa plume leurs Confessions de Foi que nous avons rapportées, où chacune en termes exprés se donne le droit d'excommunier, c'est-à-dire, de retrancher toutes les autres du Corps du Seigneur ; & en un mot prononce ana-

„ théme à tous ceux qui font
„ Sectes à part pour rompre l'u-
„ nité de l'Eglise?

Quand il auroit ce pouvoir, qu'il n'a pas, comment il pourroit se promettre qu'entre tant de fausses meres qui consentiroient toutes à partager l'enfant, on ne reconnût point la veritable qui ne peut souffrir ce partage?

Comment il peut appeller veritables Eglises toutes ces Societez, dont chacune selon lui n'a que le droit d'exclure de sa Communion, mais non pas celui d'exclure du salut, comme il le repete plusieurs fois en termes exprés, c'est-à-dire, dont pas-une n'a les clefs du ciel promises à l'Eglise, mais seulement les clefs de son temple, ou pour parler comme S. Augustin, de son antre & de sa caverne?

En quel lieu il met donc aujourd'hui les clefs du ciel. Car les Catholiques les mettent en l'Eglise universelle, & en toutes les Eglises particulieres, tant qu'elles demeurent dans l'unité de ses sentimens. Mais lui qui fait une Eglise universelle sans unité de sentimens, quelle partie de cette Eglise marquera-t-il pour servir de regle aux autres, s'il ne dit en même temps que celle-là seule est la veritable Eglise, & toutes les autres, fausses Eglises?

S'il veut nous figurer une maniere d'unité de sentimens à ne point ruïner le fondement, quel expedient il trouvera avant toutes choses pour assembler les Experts, & faire convenir toutes ces Eglises de ce que c'est que le fondement, de ce que c'est que le ruïner, que le

ruïner entier, & le ruïner en partie; de quoi elles n'ont pû s'accorder encore?

En attendant que tout cela ſoit decidé, où c'eſt, encore une fois, qu'il mettra les clefs du ciel, ſi ce n'eſt qu'il veüille bien ſe charger de les garder lui-même comme en dépoſt, & par proviſion, pour les donner quelque jour, & en fin de cauſe, à qui il appartiendra.

Comment il eſpere enfin qu'avec cette vieille comparaiſon, que nous avons auſſi touchée ailleurs, d'un lieu infecté où l'on peut ſe garantir de la peſte, mais avec beaucoup de peine & de danger, il perſuadera aux hommes de bon ſens & d'un eſprit pacifique, une diſcorde eternelle, ſuivie quelquefois de guerres ſanglantes, pour ſe ſauver avec lui, plûtôt qu'avec

nous, qu'avec nos ayeuls, jusques à la quarantiéme & cinquantiéme generation, qu'avec ceux qu'il reconnoît lui-même pour Saints, & pour Peres de l'Eglise?

S'il n'est pas plus naturel à tous ceux pour qui nous écrivons, de lui dire & de se dire à eux mêmes : Nous avons crû « tres-mauvaise la doctrine de « l'Eglise Romaine, par les con- « sequences que nous en tirions; « mais elle nie ces consequences, « les desavouë & les deteste. Le « Concile de Trente, quand nous « le lisons avec attention, nous « le fait voir clairement. L'Ex- « position de la Foy faite en nos « temps par un grand Evêque, « approuvée par tant d'autres, & « par le Pape lui-même, ne nous « permet plus d'en douter. Com- « battrons-nous encore nôtre om- «

» bre, c'est-à-dire, nos soupçons
» & nos pensées, que nous vou-
» lons prendre pour sa doctrine,
» malgré qu'elle en ait. Tout ce
» qu'elle croit, & que nous ne
» sommes pas accoûtumez à croi-
» re, elle nous le fait voir claire-
» ment dans le temps où la Reli-
» gion Chrétienne a triomphé de
» toutes les autres, au quatriéme
» siecle, par la confession des Au-
» teurs Protestans même. Ils en
» exceptent l'Eucharistie; mais les
» quatre grandes & longues In-
» structions que ce même qua-
» triéme siecle nous a laissées, ne
» nous convainquent pas moins
» là-dessus. Soûmettons-nous sur
» ce grand mystere comme sur
» tant d'autres que nous recevons
» par la même autorité. C'est le
» parti le plus seur. Quand il se-
» roit possible que Dieu eût laissé
» errer si grossierement tous les
Chrétiens

Chrétiens durant tant de siecles, nous reprocheroit-il d'avoir erré aprés eux, par un excés de soûmission & de foi. La bonne foi qui a sauvé nos Peres, nous sauvera, & l'Auteur du nouveau Systeme, s'il n'abandonne ses principes, sera contraint de l'avoüer. Qu'il demeure donc lui seul de son parti, si bon lui semble, s'il est vrai qu'il ne puisse être qu'en mauvaise foi dans l'Eglise universelle, à cause, peut-être, des lumieres surnaturelles que Dieu lui a données, lui à qui tous les secrets de l'Apocalypse sont ouverts; Prophete & plus que Prophete, Precurseur sans doute du regne de mille ans qu'il nous annonce; au moins qui se donne l'autorité de reformer, corriger & châtier, quand il lui plaît, ceux qu'il a formellement reconnus

V. les Preuves, pag 85. & suiv.

Christophle Kotterus, de Silesie. *Christine Poniatouski, de Boheme.* *Nicolas Drabicius, de Moravie.*

„ pour inſpirez & pour Prophe-
„ tes ; gens au reſte que les eve-
„ nemens ont déja convaincus de
„ cent impoſtures, & que le ciel
„ vient de confondre aux yeux de
„ toute la terre, par la priſe de Bu-
„ de, quoi-qu'ils nous euſſent aſ-
„ sûrez de la part de Dieu, qu'elle
„ ne reviendroit jamais aux Chré-
„ tiens par la force des armes,
„ mais par un traité avec les Turcs.

C'eſt ainſi que quelqu'un parlera peut-être à ce grand Docteur. Voilà cependant, nos tres-chers Freres, & vous qui nous renvoiez à ſes écrits, les guides aſſûrez que vous prenez pour vôtre conduite. Qu'on ſuive leurs belles lumieres particulieres contre les lumieres generales du monde Chrétien. Qu'on s'embarque promptement avec de ſi ſages & de ſi judicieux Pilotes, ſi l'on a deſſein de perir.

SECTION XVIII.

Objection de Monsieur Bayle. Exhortation à nos Freres, & Conclusion de tout l'ouvrage.

LE merite & la reputation de M. Bayle, dont les Ecrits vont par tout, & font tous les mois les delices des gens de lettres, ne nous permettent pas de negliger une objection qu'il nous a faite. Mais Homere lui-même (comme disoient les Anciens) n'étoit pas toûjours également attentif à son ouvrage. Il ne faudroit pas s'étonner si un excellent esprit examinant tant d'ouvrages d'autrui, n'avoit pas eu

Nouvelles du mois de Juillet 1686. Article premier.

toûjours devant les yeux la suite du nôtre. Nous avons publié un Traité de l'Examen, & la premiere Section, ou le plan d'un Traité de l'Eucharistie. Dans le Traité de l'Examen nôtre but a été de prouver que l'Examen de la Religion, tel que nos Freres le veulent prendre sur eux, & tel qu'il seroit necessaire par leurs principes, est impossible aux uns, difficile aux autres, inutile à tous, s'ils n'établissent une infaillibilité avec laquelle il ne sera plus besoin d'Examen. Sur la fin de ce Traité neanmoins aprés avoir protesté de cette *fin de non-recevoir*, qui seule suffiroit devant un Tribunal legitime, nous concluons qu'il faut suivre nos Freres où ils fuyent pour s'éloigner de nous, parce que nous ne voulons pas qu'ils s'en é-

loignent ; c'eſt-à-dire, examiner avec eux, puiſqu'ils le veulent ainſi, & qu'ils ſont tout enſemble & nos parties & les Juges que nous voulons perſuader. Nous paſſons de là au Traité de l'Euchariſtie ; & parlant des Peres de l'Egliſe, nous diſons que la difficulté conſiſte aux paſſages, en apparence contraires les uns aux autres, parce qu'il y en a où ils ont fait profeſſion expreſſe de cacher les myſteres à ceux qui ne les ſçavent pas, qui eſt un fait certain & conſtant, dont tous les Chrétiens ſont d'accord aujourd'huy ; mais que deux choſes font ceſſer la difficulté. L'une eſt la comparaiſon de ces paſſages en leur nombre & en leur qualité ; l'autre, quatre longues & grandes Inſtructions qu'ils nous ont laiſſées pour ceux

qu'on alloit faire communier la premiere fois, & où par consequent il n'y a rien de déguisé ni de caché. Nous avons fait imprimer dans le même Volume ces quatre belles & grandes Instructions en nôtre langue sous le nom de Preuves pour le Traité de l'Eucharistie, sans attendre que le Traité de l'Eucharistie fût achevé. M. Bayle les a vûës sans doute, il ne sçait point encore quelle sera l'autre partie de l'éclaircissement sur cette difficulté, c'est-à-dire, la comparaison entre les passages des Peres en leur nombre & en leur qualité. Peut-être la trouvera-t-il plus naturelle & plus aisée qu'il ne le croit, pour toute sorte d'esprits. Il s'arrête là neanmoins, pour montrer que cét Examen sera difficile, & nous rend nos propres paroles

V. les Preuves, pag. 99. & suiv.

dans le Traité de l'Examen, où
nous voulions en effet prouver
la même chose. *Que deviendra* «
donc un Artisan, dit-il? *Que fera* «
un sexe entier qui compose la moi- «
tié de la Republique & de l'E- «
glise, naturellement porté à la «
pieté, & qui donne de tres-gran- «
des marques d'esprit en toutes les «
choses où il s'applique, mais à «
qui l'education, la coûtume & les «
mœurs de nôtre temps ne semblent «
pas permettre une si longue & si «
laborieuse recherche. Il faut, a- «
joûte-t-il, que dans la suite de «
cét Ouvrage on remedie à cette «
difficulté par des regles claires & «
bien prouvées qui nous fassent «
connoître sûrement les endroits «
où les Peres disent ce qu'ils pen- «
sent, & ceux où ils ne le disent «
pas. Sans s'ériger en devin, on «
peut predire que ce sera la ma- «
tiere d'une plus longue dispu- «

» te, que la Perpetuité de la Foi
» de M. Nicole. Voilà l'obje-
ction : la réponse est déja faite par ce recit. M. Bayle passe d'un de nos Traitez à l'autre, & nous oppose dans le second la même chose dont nous avons protesté avant que d'y vouloir entrer. Supposons, en effet, que cette comparaison entre les passages des Peres en leur nombre & en leur qualité se trouve aussi embarassée qu'il le pense : (ce que nous esperons toutefois qui ne sera pas) qu'avons-nous à répondre, quand nos Freres s'en plaindront ? Le voici en peu de mots, avec tout ce que nous voulons ajoûter pour la conclusion de cét ouvrage : Vôtre objection, nos tres-chers Freres, ne conclut rien que contre vous-mêmes. Nous vous l'avions dit, que l'E-

xamen dont vous parlez, étoit plein d'épines, impossible aux uns, difficile aux autres, inutile à tous, sans une infaillibilité ou dans le particulier, ou dans l'Eglise. La charité qui excuse tout, qui supporte tout, nous a peut-être menez trop loin, quand nous avons entrepris de vous suivre, & d'examiner avec vous. Mais dans ce difficile Examen nous avons tâché de choisir pour vous ce qu'il y a de moins difficile. S'il faut quelque capacité pour comparer ces passages des Peres jusqu'au dernier détail, qui n'est jamais necessaire, il ne faut que des oreilles & du sens-commun pour entendre les quatre belles & grandes Instructions de l'antiquité que nous vous avons données. Nous supposons ici que vous les avez devant les 1. *Cor.* 13. 6.

yeux, & que vous repassez sur les principaux endroits. En conscience, nos tres-chers Freres, si quelque inconnu avec une robe de Ministre vous préchoit à Londres, à la Haye, à Coppenhague, ou à Berlin, ce que préchoient dans ces quatre Instructions à Jerusalem, à Milan, à Nysse, & à Bresse, Saint Cyrille, Saint Ambroise, Saint Gregoire, & Saint Gaudence; le simple & le sçavant, le peuple & les gens de qualité, ne s'éleveroient-ils pas en même temps ? ne s'écrieroient-ils pas tous ensemble, qu'on n'a pas accoûtumé de vous parler ainsi ? Ne croiroient-ils pas enfin que c'est quelque Missionnaire déguisé qui veut vous persuader le retour en France, & le retour à l'Eglise ?

Avoüez-le donc. Ce qui vous

retient, c'eſt que vous ne pouvez croire aux paroles de Nôtre Seigneur luy-même, ni à celles de ſes Saints, ſur les miracles de ſa bonté & de ſa puiſſancedans l'Euchariſtie, lorſque nous les croions & les adorons ſans les voir. Ce n'eſt pas la grace, ni l'eſprit de Dieu, ni la foy, comme vous le pretendiez ; ce ſont les défiances & l'incredulité naturelle de l'homme animal qui vous ſeparent de nous. C'eſt là ce qui vous arrache aujourd'huy, pour ainſi dire, malgré vous-mêmes à tout ce que vous aviez de plus cher, & vous fait quitter ſans raiſon un air, un climat, des mœurs, des loix, un gouvernement, un Roy que toutes les Nations vous envient : Un Roy (nous le ſçavons) tel que vous le feriez vous-même, hors vôtre erreur, ſi vous aviez à le faire par vos ſouhaits ; ſage, juſte,

magnanime, bienfaiſant juſques dans la rigueur ſalutaire dont vous vous plaignez, qui n'eſt en effet qu'une affection de Pere pour tous ſes Peuples: Un Roy enfin qui tire ſes plus grandes loüanges de la propre bouche de ſes ennemis, & dont l'Envie elle-même fait tous les jours le panegyrique, quand elle l'accuſe d'être trop grand, trop puiſſant, trop redoutable par ſon application, par ſa vigilance, par ſa conduite, par ſon courage, par la bonne volonté de ſes Sujets, par ſes forces, par ſes treſors, par ſes grandes vûës, par ſes conqueſtes qu'il étendra encore (dit-elle) auſſi loin qu'il luy plaira. Voilà ſes defauts, & tout ce qu'on luy reproche ſans ceſſe. Pendant que toute la Terre pleine de ſon nom & des charmes de vôtre Patrie, apprend à parler François, vous tâcherez de vous for-

mer avec peine aux accens de quelque langue étrangere, qui ne laissera pas de vous faire entendre à toute heure ce que vous avez perdu. Nous admirerions vôtre courage, si nous pouvions estimer ce qui le produit, & l'usage que vous en faites. Mais pourquoi vous flaterions-nous? Toutes les grandes erreurs ont eu leurs Martyrs. Miserable aveuglement de l'esprit humain! Il s'ignore luy-même; & enivré de sa propre gloire, il s'imagine que c'est celle de Dieu. En effet, comme si par quelque breuvage fatal vous aviez oublié ce que c'est que la Religion Chrétienne, (qui n'est qu'humilité, que charité, que douceur, que soûmission, qu'ordre, que dépendance) que voit-on dans vos raisonnemens & dans vos pensées, que mépris & aversion pour les autres, qu'esti-

me & amour pour vous, qu'orgueil, que hauteur, qu'élevation au dessus de tout le reste du monde ? Tous les siécles ont resvé, toute la terre s'est égarée, tous les Saints ont été en de grossieres & pitoyables erreurs. Chacun de vous seul (nous ne vous imposons point, car pas-un de vous ne croit par l'autorité d'autruy, mais par la sienne, & quand tous ses Freres l'abandonneroient, il ne croiroit pas moins ; c'est là vôtre principe) chacun de vous donc, comme il se le veut persuader luy-méme, est seul éclairé, seul inspiré, seul ayant le don d'expliquer les Ecritures, sans s'y pouvoir méprendre, seul prédestiné, seul élû, seul favori de Dieu. Voilà l'idole de vôtre cœur à qui vous faites de si grands sacrifices. Un autre vain fantosme vous trompe encore sous une appa-

rence d'équité naturelle, & avec le nom de *Liberté de conscience*, nom funeste, inconnu à toute l'Antiquité Chrétienne, que la seule fureur des guerres civiles, les batailles sanglantes, l'autorité legitime foulée aux pieds, & les Edits arrachez par force de la main du Souverain, ont introduit en nos derniers jours. C'est en Astrologie, c'est en Physique qu'il a toûjours été libre de suivre sa propre opinion, & de faire un dogme de sa pensée. Mais en quel temps si malheureux a-t-il été permis, ou de faire dans la Republique, ou de croire dans l'Eglise ce que l'on veut? La liberté sans regle & sans borne n'est qu'une chimere ou qu'une servitude, les Payens même nous l'ont appris : *Estre libre*, disent-ils, *c'est obeïr aux Loix*. Ce bien inestimable ne se trouve que dans

une dépendance juste & naturelle. Tant que le fils obeït au pere, le particulier au Magistrat, le Magistrat au Prince, le Prince à Dieu, ils sont libres. Tant que la raison commande dans l'homme où elle doit commander, il est libre : quand les passions dominent, il est esclave de ses passions, & comme parle l'Apôtre, *serf du peché*, encore qu'il
Rom. 6. 16.
semble faire sa volonté propre. Ce Maître capricieux, & quelquefois furieux, l'entraisnera, voulant, ne voulant pas, tantôt dans le feu, tantôt dans l'eau ; comme le Demon qui ne pouvoit être chassé que par le jeûne & par la priere. Voilà ce que c'est que vostre fausse & imaginaire liberté de conscience ; à vray dire, une grande & large porte que vous ouvrez sans y penser à toute sorte de sectes,

de visions, d'impietez & de blasphémes. Car où s'arrestera l'esprit de l'homme, si nulle autorité visible & certaine ne l'arreste? Vous vous affligez quelquefois, nos tres-chers Freres, quand on vous accuse de renverser tout ordre divin & humain: nous loüons cette douleur, & nous voulons bien l'épargner. Puissent être oubliez pour jamais, & étouffez sous les ténebres d'une nuit éternelle tant de funestes exemples que vous sçavez & que vous detestez comme nous. Mais ne fermez point les yeux, & voyez où l'on vous mene insensiblement par les suites naturelles de vos principes. Toute puissance est établie de Dieu, il l'a dit, & vous en êtes d'accord. En excepterez-vous la puissance Ecclesiastique, parce qu'elle porte plus particuliere-

Rom. 13. 1. 2.
1. Pet. 2. 13.

ment son nom & sa marque ? S'il a commandé par la bouche de ses Apôtres d'obéïr à toute sorte de Princes bons ou mauvais, même sous Neron ; n'a-t-il pas dit de sa propre bouche, même sous ceux
Matt. 23. 2. qui le devoient crucifier : *Ils sont assis sur la chaire de Moyse ; observez donc & faites tout ce qu'ils vous disent d'observer & de faire.* S'il appartient au particulier & au petit nombre de reformer l'Eglise, pourquoi non de reformer l'Etat ? Et quel Prince si mal conseillé, quelle Republique si mal gouvernée, quelle Terre & quel Pays si barbare vous recevra avec de pareils sentimens ? N'y aura-t-il rien dans la conduite des Souverains, rien même dans les loix humaines, qui puisse sembler contraire aux loix divines dans l'esprit de chaque particulier, s'il est si assuré de la grace, & de ne se

pouvoir jamais tromper ? Où en serons-nous, & que deviendront..... Il faut s'arrêter & ne vous pas presser davantage. Vous ne tirez pas, à la verité, ces terribles & pernicieuses consequences ; mais c'est assez qu'on les puisse justement tirer de ce que vous soûtenez, & que sur le même fondement que vous prenez pour n'estre pas Catholiques, on puisse, quand on voudra, n'être ni bon citoyen, ni bon sujet.

Pardonnez-leur, Seigneur, car ils ne pensent pas faire ce qu'ils font, quand ils sappent par le pied cét ordre divin que vous avez établi dans le monde, aussi-bien que dans l'Eglise ; quand ils rompent avec tant d'effort, & en l'endroit le plus remarquable, cette chaisne sainte & sacrée de devoirs & de dépendances legitimes qui lie le ciel à la terre, &

descend de vous jusqu'à nous.

Pardonnez-leur, Seigneur, puisque vous m'avez pardonné.

Dites la parole, & ils seront gueris; & leur opiniâtreté deviendra constance; & leur emportement ne sera plus que zele pour vous, mais zele avec connoissance.

Quand vous les aurez convertis, ils convertiront leurs Freres, ils nous convertiront nous-mêmes par les exemples d'une vie veritablement Chrétienne & veritablement Catholique.

FIN.



PREUVES

PREUVES

POUR

LE TRAITE'

DE L'AUTORITE'

DU GRAND NOMBRE

DANS

LA RELIGION CHRETIENNE.



PREUVES POUR CE TRAITÉ.

PREUVES DE CE QUI est dit des Loix Romaines touchant les Corps Civils & Politiques. Section X. Article VIII.

PAGE 113.] Ce qui est dû à la " Communauté, n'est point dû " au particulier.] *Digest.* Quod cujuscumque " Universitat. nom. *&c. L.* 7. §. 1. Si quid Universitati debetur, singulis non debetur.

[Ce qui est résolu par le grand « nombre, est regardé comme l'avis « du Corps.] *L.* 17. §. 2. *Cod.* De sacrosanctis Ecclesiis. *LL.* 36. 37.

38. 39. *ff.* De re judicata. *L.* 17. *ff.* De receptis Arbitris. *§.* Principaliter. *L.* 18. *ibid.* *L.* 27. *ibid.* *L.* 19. *§.* 1. *ff.* De testamentaria Tutela. *L.* 7. *ff.* De Pactis. *§.* 19. *L L* 8 9. 10. *ibid.* *L. finali Cod.* Qui bonis cedere possint.

„ [Droit *d'accroître* ou *de retenir* „ *& de non décroître*, pour ceux que „ le Testateur a associez en un mê- „ me usufruit.] *L.* 1. *& toto Titulo*, *ff.* De Usufructu adcrescendo. *Cod.* De Caducis toll. *L. unic.* *§.* 11. *versic.* Sin verò nemo.

„ *Page* 114. [Une Compagnie de „ Juges est la même, quoy-que tous „ les Juges soient changez, &c.] *Digest. Lib.* 5. *Tit.* 1. De Judiciis, & ubi quisque conveniri debeat. *L.* 76. *Alfenus Digestorum Lib.* 6.

Proponebatur ex his Judicibus qui in eamdem rem dati essent, nonnullos causâ auditâ excusatos esse, inque eorum locum alios esse sumptos; & quærebatur singulorum

Judicum mutatio eandem rem, an aliud judicium fecisset. Respondi, non modò si unus aut alter, sed etsi omnes Judices mutati essent, tamen & rem eandem & judicium idem quod antea fuisset permanere; neque in hoc solùm evenire, ut partibus commutatis eadem res esse existimaretur, sed & in multis ceteris rebus. Nam & legionem eandem haberi, ex qua multi decessissent, quorum in locum alii sublecti essent; & populum èumdem hoc tempore putari, qui abhinc centum annis fuisset, cùm ex illis nemo nunc viveret: itemque navem, si adeo sæpe refecta esset, ut nulla tabula eadem permaneret quæ non nova fuisset, nihilominus eamdem navem esse existimari. Quòd si quis putaret partibus commutatis aliam rem fieri, fore, ut ex ejus ratione nos ipsi non iidem essemus qui abhinc anno fuissemus, propterea quòd ut Philosophi dicerent ex quibus particulis minimis consisteremus, hæ quotidie ex nostro corpore decederent, aliæque extrinsecus in

earum locum accederent. Quapropter cujus rei ſpecies eadem conſiſteret, rem quoque eandem eſſe exiſtimari.

TRADUCTION.

AUX DIGESTES, *Liv.* 5. *Tit.* 1. Des Compagnies de Juſtice, & en quel lieu chacun doit être pourſuivi. *Loy 76. tirée du 6. Liv. des Digeſtes d'Alfenus* (Juriſconſulte qui vivoit du temps d'Auguſte.)

ON propoſoit cette queſtion : De pluſieurs Juges donnez pour une Inſtance, quelques-uns en connoiſſance de cauſe & ſur des excuſes legitimes ont été ôtez, & on en a mis d'autres en leur place. On demande ſi par le changement de chaque Juge c'eſt une nouvelle Inſtance & une nouvelle Compagnie. J'ay répondu, que non ſeulement ſi un ou deux des Juges, mais ſi tous les Juges l'un aprés l'autre avoient été changez, ce ſeroit toûjours la même In-

ſtance & la même Compagnie ; & que ce n'étoit pas en cette occaſion ſeulement, mais en une infinité d'autres, que la choſe en ſoy étoit eſtimée toûjours la même, quoique ſes Parties ne fuſſent plus les mêmes : Qu'en effet une legion étoit la même, encore que pluſieurs des ſoldats fuſſent morts, & qu'on en euſt mis d'autres en leur place : Que c'eſt aujourd'huy le même peuple Romain qui étoit il y a cent ans, quoi-que pas-un des particuliers de ce temps-là ne fût plus en vie : Que le navire ſi ſouvent radoubé, qu'il ne luy reſtoit pas une de ſes planches d'autrefois, ne laiſſoit pas d'être toûjours le même navire : Que ſi quelqu'un vouloit que par le changement des parties ce ne fût plus le même tout, ſon raiſonnement nous meneroit juſques à croire que pas-un de nous n'eſt le même qu'il étoit il y a un an, puiſque ſelon les Philoſophes nous ſommes tous compoſez de tres-petites parties, qui ſe diſſipent inceſſamment, &

se remplacent par d'autres. Mais la chose est toûjours la même, tant que sa forme & son espece subsiste & demeure en son entier.

Voyez aussi sur ce sujet la Loy 7. §. 2. In Decurionibus. Quod cujuscumque Universitat. nom. vel contra eam agatur.

PREUVES DE CE QUI est dit, Section XI. Article III. de la premiere posterité des Patriarches multipliée en Egypte.

» PAGE 122. [Leur premiere
» posterité multipliée en Egypte,
» quand on voudroit supposer, ce qui
» ne nous est point dit, qu'elle man-
» quast de ces marques surnaturelles
» de la grace, voyoit & touchoit, pour
» ainsi dire, ceux qui les avoient vûës.]

Ce n'est pas une chose douteuse entre les Sçavans, que les 430. ans, qu'on prend quelquefois mal pour le sejour du Peuple en Egypte, comprennent tout le temps qui s'est écoulé depuis qu'Abraham est sorti de la Chaldée, & que la pro-

messe luy a été faite, jusques à la loy de Moyse, ou à la sortie d'Egypte.

L'Ecriture y est formelle en Saint Paul aux Galates 3. 17.

Gal. 3. 17. Hoc autem dico, testamentum confirmatum à Deo, quæ post quadringentos & triginta annos facta est lex, non irritum facit ad evacuandam promissionem.

Et quant aux passages des Actes 7. 6. & de l'Exode 12. 40. qui parlent de 400. ans, & de 430. ans, on les doit entendre en general de tout le sejour en terre étrangere, & de toute la souffrance, tant d'Abraham, que de sa posterité. La Version des Septante sur le passage de l'Exode l'explique clairement.

Act. 7. 6. Locutus est autem ei Deus, quia erit semen ejus accola in terra aliéna, & servituti eos subjicient, & malè tractabunt eos annis quadringentis.

Exod. 12. 40. Habitatio autem filiorum Israël qua manserunt in Ægypto, fuit quadringentorum triginta annorum.

Versio Græca 70. Interp. ἡ δὲ κατοίκησις τῶν υἱῶν Ισραὴλ, ἣν κατῴκησαν ἐν γῇ Αἰγύπτῳ, καὶ ἐν γῇ Χαναὰν, ἔτη τετρακόσια τριάκοντα.

Le sejour des enfans d'Israël en Egypte a donc été de 210. ans, ou de 215. ans au plus, qui est le calcul le plus exact.

Voyez Grotius sur le passage de l'Exode, & en dernier lieu le Livre qui vient d'être imprimé, intitulé, l'Antiquité des temps rétablie.

De ces 215. ans Joseph en a vécu 71. depuis l'entrée en Egypte. *Genes.* 50. 25.

Levi son frere qui mourut 23.

ans aprés luy, en a vécu 94. depuis l'entrée en Egypte. *Exode* 6. 16.

Si l'on ôte 94. du nombre de 215. reste 121. ans.

Ceux qui avoient 10. & 12. ans quand Levi mourut, ont pû voir Levi, & vivre jusques à la sortie de l'Egypte, ou quelques années au delà, suivant que la vie des hommes étoit alors : car Levi mourut âgé de 137. ans. *Exod. cy-dessus.* Et Amram pere de Moyse vécut aussi 137. ans. *Exode* 6. 20. La vie de Jacob avoit été de 147. ans. *Genes.* 47. 28. Et il ne faut pas douter que la vie de plusieurs autres de ce temps-là, dont il n'est pas fait mention, ne fût encore de cette longueur qui nous paroît aujourd'huy extraordinaire.

Ceux qui avoient vû Levi nez dix ou douze ans avant sa mort, avoient encore vécu long-temps avec les premiers enfans de Levi & des autres Patriarches ; & ces premiers enfans avoient vû les mêmes merveilles que les Patriarches leurs peres.

PREUVES DE CE QUI est dit dans la Section XIII. sur l'Objection du monde entier devenu Arrien.

EX HIERONYMO ADversus Luciferianos.

Sub Rege Constantio, Eusebio & Hypatio Consulibus, nomine unitatis & fidei infidelitas scripta est, ut nunc agnoscitur. Nam illo tempore nihil tam pium, nihil tam conveniens servo Dei videbatur, quàm unitatem sequi, & à totius mundi communione non scindi, præsertim cùm superficies expositionis nihil jam sacrilegum præferret. Credimus, aiebant, in unum verum Deum, Patrem omnipotentem; hoc etiam nos confitemur. Credimus in unigenitum Dei Filium, qui ante omnia sæcula & ante omne principium natus est ex Deo; natum autem unigenitum solùm ex

ſolo Patre, Deum ex Deo; ſimilem genitori ſuo Patri ſecundùm Scripturas : cujus nativitatem nullus novit, niſi qui ſolus eum genuit Pater. Nunquid hîc inſertum eſt, *Erat tempus quando non erat ? vel de nullis extantibus, creatura eſt Filius Dei ?* Perfecta fides eſt, Deum de Deo credere, & natum aiebant unigenitum ſolùm ex ſolo Patre. Quid eſt natum ? Certè, non factum. Nativitas ſuſpicionem auferebat creaturæ. Addebant præterea : Qui de cælo deſcendit, conceptus eſt de Spiritu ſancto, natus ex Maria virgine, crucifixus à Pontio Pilato, tertia die reſurrexit, ſedet ad dexteram Patris, venturus judicare vivos & mortuos. Sonabant verba pietatem : & inter tanta illa præconia, nemo venenum inſertum putabat. De vero Uſiæ nomine abjiciendo, veriſimilis ratio præbebatur. *Quia in Scripturis* (aiebant) *non invenitur, & multos ſimpliciores novitate ſua ſcandalizat, placuit auferri.* Non erat curæ Epiſcopis de vocabulo, cùm ſenſus

effet in tuto. Denique ipſo in tempore, cùm fraudem fuiſſe in expoſitione rumor populi ventilaret, Valens Murſenſis Epiſcopus, qui eam conſcripſerat præſente Tauro Prætorii Præfecto, qui ex juſſu Regis Synodo aderat, profeſſus eſt ſe Arrianum non eſſe, & penitus ab eorum blaſphemiis abhorrere. Res ſecretè geſta opinionem vulgi non extinxerat. Itaque alia die in Eccleſia quæ eſt apud Ariminum, & Epiſcoporum ſimul & laïcorum turbis concurrentibus, Muzonius Epiſcopus Provinciæ Byzantinæ, cui propter ætatem primæ ab omnibus deferebantur, ita locutus eſt: Ea quæ ſunt jactata per publicum, & ad nos uſque perlata, aliquem è noſtris Sanctitati veſtræ legere præcipimus: ut quæ ſunt mala, & ab auribus & à corde abhorrere debent, omnium una voce damnentur. Reſponſum eſt ab omnibus Epiſcopis, Placet. Itaque cùm Claudius Epiſcopus Provinciæ Piceni, ex præcepto omnium, blaſphemias quæ Valentis ferebantur,

legere cœpisset ; Valens suas esse negans, exclamavit & dixit : *Si quis negat Christum Deum Dei Filium ante sæcula ex Patre genitum, anathema sit.* Ab universis consonatum est, *Anathema sit. Si quis negat Filium similem Patri secundùm Scripturas, anathema sit.* Omnes responderunt, *Anathema sit. Si quis negat & non dixerit Filium Dei æternum cum Patre, anathema sit.* Ab omnibus conclamatum est, *Anathema sit. Si quis dixerit creaturam Filium Dei, ut sunt ceteræ creaturæ, anathema sit.* Similiter dictum est, *Anathema sit. Si quis dixerit de nullis extantibus Filium, & non de Deo Patre, anathema sit.* Omnes conclamavere, *Anathema sit. Si quis dixerit, Erat tempus quando non erat Filius, anathema sit.* In hoc verò cuncti Episcopi, & tota simul Ecclesia plausu quodam & tripudio Valentis vocem exceperunt. Quod si quis à nobis fictum putat, scrinia publica scrutetur. Plenæ sunt certè Ecclesiarum arcæ, & recens adhuc rei memoria est. Supersunt homi-

nes qui illi Synodo interfuerunt ; & quod veritatem firmet, ipsi Ariani hæc ita ut diximus gesta non denegant. Cùm ergo cuncti Valentem ad cælum laudibus tollerent, & suam in eo suspicionem cum pœnitentia damnarent, idem Claudius qui suprà legere cœperat, ait : Adhuc sunt aliqua quæ subterfugerunt dominum & fratrem meum Valentem : quæ si vobis videtur, ne quis scrupulus maneat, in commune damnemus. *Si quis dixerit Filium Dei esse quidem ante omnia sæcula, sed non ante omne omnino tempus, ut ei aliquid anteferat, anathema sit.* Dixerunt cuncti, *Anathema sit.* Multáque quæ suspiciosa videbantur, ad pronuntiationem Claudii Valens condemnavit. Quæ si quis pleniùs discere cupit, in Ariminensis Synodi Actis reperiet, unde & nos ista libavimus. His itaque gestis, Concilium solvitur. Læti omnes ad Provincias revertuntur : idem enim Regi & omnibus curæ fuerat, ut Oriens atque Occidens communionis sibi

vinculo necterentur. Sed diu scelera non latent, & cicatrix malè obducta, incocto pure, dirumpitur. Cœperunt postea Valens & Ursacius, ceterique nequitiæ eorum socii, egregii videlicet Christi Sacerdotes, palmas suas jactitare, dicentes se Filium non creaturam negasse, sed similem ceteris creaturis. Tunc Usiæ nomen abolitum, tunc Nicænæ fidei damnatio conclamata est. Ingemuit totus orbis, & Arrianum se esse miratus est.

TRADUCTION.

DE SAINT JÉRÔME contre les Luciferiens.

Sous l'Empire de Constance, & pendant le Consulat d'Eusebe & d'Hyppace, on souscrivit à l'erreur sous pretexte de demeurer ferme dans l'unité de la Foy, comme il ne paroist que trop maintenant. Mais on ne connoissoit rien alors de plus conforme à la veritable pieté & de plus digne d'un ser-

viteur de Dieu, que de s'attacher inviolablement à l'unité, & de ne se pas separer de la communion universelle. On y fut d'autant plus aisément trompé, qu'il ne paroissoit rien dans les termes de la profession de Foy qu'on autorisoit, qui tendît à établir l'erreur. Nous croyons (disoient les Auteurs de cette profession ou formule de Foy) un seul vray Dieu, Pere tout-puissant. N'est-ce pas là ce que nous croyons aussi? Nous croyons (ajoûtoient-ils) au Fils unique de Dieu, né de Dieu avant tous les siecles, & avant tout commencement; né seul & unique de l'unique Pere, Dieu de Dieu; semblable, comme dit l'Ecriture, au Pere qui l'a engendré, & dont la génération n'est connuë que du Pere seul. Qu'y a-t-il là-dedans de suspect, ni qui insinuë qu'il y ait eu un temps où le Fils de Dieu n'étoit pas, ou qu'il a esté tiré du neant? La Foy consiste à le croire Dieu de Dieu, & ils le disoient; à le croire né seul & unique du seul Pere,

& ils le disoient aussi. Que veut dire, né, sinon que certainement il n'a pas été fait; le mot de naissance ostant absolument tout soupçon qu'il ait été creé? Ils ajoûtoient: Il est descendu du ciel, conçû du S. Esprit, né de la Vierge Marie; il a été crucifié par Ponce Pilate, & étant ressuscité le troisiéme jour, il a pris place à la droite de son Pere, d'où il viendra juger les vivans & les morts. Tout cela ne sent que la Foy orthodoxe. Personne n'y trouvoit aucun venin; & pour l'omission du mot de *substance*, on l'appuioit sur une raison assez specieuse, c'est qu'il ne se trouve point dans l'Ecriture, & que la plus-part des foibles étoient blessez de sa nouveauté. Les Evêques ne s'obstinerent point à retenir un mot dont ils voyoient le sens conservé. Enfin, comme il se répandit dés-lors un bruit parmi le peuple, qu'il y avoit eu de la supercherie & de l'artifice dans la composition de la Formule de Sirmium; Valens

Evêque de Murſe, qui l'avoit redigée, declara en preſence de Taurus Préfet du Pretoire, & envoyé de l'Empereur au Concile, que bien-loin d'être Arrien, il n'avoit que de l'horreur pour les blaphémes de cette ſecte. Mais comme cela ne s'étoit pas fait en public, le peuple n'étoit point revenu de ſon opinion. C'eſt pourquoy quelques jours aprés, un grand nombre de Prélats & une foule de Laïques s'étant aſſemblez dans l'Egliſe de Rimini, Muzonius Evêque de la Province Byzantine, à qui tous les autres donnoient le premier rang à cauſe de ſon grand âge, leur parla en cette ſorte. Pour diſſiper les bruits qui ſe ſont répandus dans le public, & qui ſont venus juſques à nous, que quelqu'un faſſe lecture à vos Saintetez des impietez dont on parle; afin que d'une commune voix nous condamnions ce qu'on ne peut non plus écouter que penſer. Tout ce qu'il y avoit de Prélats répondirent, Nous y conſentons. Et là-deſſus Claude Evê-

que de la Province de Picene, ayant commencé par l'ordre de l'Assemblée à lire un recueil des blasphémes qu'on attribuoit à Valens, celui-cy les desavoüant, s'écria tout à coup: *Si quelqu'un nie que J. C. soit Dieu, Fils de Dieu, & engendré du Pere avant tous les siecles, qu'il soit anathéme.* A quoi tous generalement applaudirent, en repetant, *Qu'il soit anathéme. Si quelqu'un nie que le Fils, comme l'enseignent les Ecritures, soit semblable au Pere, qu'il soit anathéme.* Et tous s'écrierent, *Qu'il soit anathéme. Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est une creature comme les autres creatures, qu'il soit anathéme. Qu'il soit anathéme*, répondit toute l'Assemblée. *Si quelqu'un dit que le Fils vient du neant, & non pas de Dieu son Pere, qu'il soit anathéme.* Et tous comme d'une seule voix répondirent, *Qu'il soit anathéme. Si quelqu'un dit qu'il y a eu un temps où le Fils n'étoit pas, qu'il soit anathéme.* Et en cét endroit tout ce qu'il y avoit de Prélats, & toute l'Assem-

blée, applaudiſſant par un battement de pieds & de mains, & s'écriant, *Qu'il ſoit anathême*, couperent la parole à Valens, comme entierement ſatisfaits. Que * s'il venoit dans l'eſprit de quelqu'un que nous ajoûtaſſions ici à la verité, il n'a qu'à conſulter les Regiſtres publics : non ſeulement toutes les Archives des Egliſes en ſont pleines ; mais la memoire en eſt encore toute fraîche ; il reſte encore des gens qui ont aſſiſté à ce Concile ; & nous avons une confirmation entiere de la verité par la bouche des Arriens même, qui ne nient pas que les choſes ne ſe ſoient paſſées comme nous l'avons dit. Dans le temps que toute l'Aſſemblée élevoit Valens juſqu'au ciel par des loüanges, & que chacun ſe condamnoit ſincérement de l'avoir ſoupçonné ; le même Claude qui avoit commencé de lire le recueil des blaſphémes d'Arrius, ajoûta : Il y a encore quelques points qui ont échappé à mon Seigneur & frere Valens : ſi vous le jugez à propos, nous les condam-

nerons tous en commun, afin qu'il ne reste à personne le moindre scrupule : *Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est bien avant tous les siecles, mais non pas absolument avant tout ce qui s'appelle temps, en sorte qu'on mette quelque chose avant luy, qu'il soit anathéme.* Tous generalement répondirent, *Qu'il soit anathéme.* Il y eut ainsi quantité d'autres choses qui pouvoient donner de l'ombrage, que Valens condamna à mesure que Claude les prononçoit ; & ceux qui voudront en sçavoir davantage, les pourront trouver dans les Actes du Concile de Rimini, d'où nous avons tiré cecy en abregé. Aprés cela le Concile se separa, & chacun s'en retourna plein de joye dans sa Province. Car l'Empereur, & tout ce qu'il y avoit eu de gens de bien, n'avoient eu pour but que de voir l'Orient & l'Occident réünis dans la même Communion. Mais les crimes ne se cachent pas long-temps, l'impieté eut peine à se retenir ; & le venin, couvert seulement, ne man-

qua pas de faire r'ouvrir bien-tôt une playe mal fermée. Valens & Ursace, avec le reste des Evêques, complices de leur perfidie, étranges Ministres de JESUS-CHRIST, commencerent à chanter victoire, & à dire qu'ils n'avoient point nié que le Fils fût creature, mais seulement qu'il fût semblable aux autres creatures. C'est alors qu'on crut non seulement les mots de *substance* & de *consubstantiel* abolis, mais la Foy de Nicée entierement condamnée. L'univers entier en gemit, & s'étonna de se trouver Arrien.

En la même Section XIII. Article VII. pag. 168. [Ajoûtons qu'en « ces mêmes temps l'Eglise opposoit « sans cesse aux Arriens leur petit « nombre, &c.] «

LUCIFER EPISCOPUS Calaritanus ad Constantium, lib. 1. *De eo quòd moriendum sit pro Dei Filio.* Biblioth. Patrum Tom. 4. p. 180. H. 181. A. Editionis Coloniensis.

DEINDE quia præsentia pro nihilo ducamus, & lumine in illo perenni semper futuri sumus, quî fieri potest, ut non pro Christo Dei Filio, vitæ æternæ tributore, sacrilegio funestatis manibus tuis malimus interfici, qui aliter nos Deo Patri placere non posse cernamus, nisi conventi à te ad negandum unicum Dei Filium ejus, per mortem etiam ipsam, verum esse illum Dei Filium confessi fuerimus? Detestabilis mens tua indignè fert, quia dicamus Christum Dei Filium, Dei esse Verbum, Dei sapientiam, Dei virtutem, Deum verum de Deo vero, natum de Patre, id est, de substantia Patris, lumen de lumine, natum, non factum, unius substantiæ illum esse cum Patre, quod Græci dicunt ὁμοούσιον, per quem omnia sunt facta, sine quo nunquam fuerit Pater. Indignè fers, Arrii vermis, cur defendamus, quòd claritas, potestas, magnitudo, æternitas, divinitas, quæ una sit Patris, & unici ejus Filii, non esse novum quod nos legati asseverabamus

bamus in tuo Palatio, & firmando non desumus semper sic fuisse & esse creditum à Christianis, sicuti apud Nicæam contra hæresim tuam Arrianam & omnes errores videtur esse sacra Fides conscripta. Si tandem oculos serpentis morsibus confossos cordis tui aperias, invenies quòd hanc habet, hanc defendit Ecclesia Fidem, quam sibi traditam cognoscit per beatos Apostolos. Omnes momento peragrare si posses gentes, invenisses, stolidissime Imperator, ubique Christianos sicuti nos credere, in hac defensione nostra perstantes pro Dei Filio ut nos mori cupere.

At tua novella prædicatio & recens Religio sub prætextu Fidei blasphemia in perniciem salutis tuæ per te prolata, non solùm adhuc limitem Romanum peragrare non valuit, & utique te satis agente, sed & ubi radices agere tentaverat, aruit, recedentibus scilicet omnibus Dei famulis à te, atque paucis tuis quos lolium esse super frumentum seminatos Dominus

prædixerat, tecum manentibus, quæ omnia tibi præstitit, atque est præstans artifex fraudis ac mortis, qui per te plurimos blanditiis obliquis illicit ac decipit, &c.

TRADUCTION,

EXTRAIT DU TRAITE de Lucifer Evêque de Cagliari, qui a pour titre, Qu'il faut mourir pour le Fils de Dieu, adressé à l'Empereur Constance. On le voit dans la Bibliotheque des Peres, imprimée à Lyon chez Anisson, au 4. volume, ou au 16. de l'Edition de Cologne.

MAIS comme nous comptons pour rien toutes les choses de la terre, puisque nous devons [un jour] entrer en possession de la lumiere eternelle, & que nous sommes assûrez qu'on ne peut plaire à Dieu sans confesser, au prix même de la vie, que JESUS-CHRIST est son veritable Fils; pouvez-vous douter que nous n'aimions beau-

coup mieux mourir par vos mains ſacrileges pour l'amour de ce Fils unique d'un Dieu qui nous donne la vie eternelle, que de vous ſatisfaire par une vaine complaiſance, quand vous ne nous aſſemblez que pour arracher de nous une confeſſion toute contraire ? Vous vous emportez juſqu'à cét excés de ne pouvoir nous entendre dire que Jesus-Christ eſt le Fils de Dieu, ſon Verbe, ſa Sageſſe, & ſa Vertu; vray Dieu de vray Dieu, né du Pere, c'eſt-à-dire, de la ſubſtance du Pere, & lumiere de lumiere; qui eſt né & non pas fait, qu'il eſt de la même ſubſtance que ſon Pere (ce que les Grecs expriment par le mot *homoouſios*) que c'eſt par luy que toutes choſes ont été faites; & que le Pere n'a jamais été ſans luy. Vous ſouffrez impatiemment, engeance d'Arrius, que nous ſoûtenions par tout, comme nous avons fait en vôtre Palais en qualité de Députez, que la clarté & la puiſſance du Pere, ſon éternité, ſa grandeur, & ſa divinité, ſont tout-

à-fait les mêmes que celles de son Fils unique ; qu'en tout cela nous ne disons rien de nouveau, & que nous sommes prests de vous convaincre que les Chrétiens ont toûjours esté, & sont toûjours dans la même créance, que nous trouvons établie par le Concile de Nicée contre vôtre héréfie Arrienne, & toutes les autres erreurs. Que si vous pouvez un jour ouvrir & ranimer, pour ainsi dire, les yeux de vôtre cœur, dont la lumiere semble éteinte par les morsures [venimeuses] du serpent [ancien ;] vous verrez aisément que la Foy que tient & que défend l'Eglise, est la même qu'elle a reçûë par la Tradition des Apôtres. Et si vous pouviez aussi découvrir tout d'un coup toutes les Nations de la terre, vous sçauriez bien-tôt, ô trop simple Empereur, que tous les Chrétiens sont de même sentiment que nous, & qu'ils sont comme nous toûjours prests à soûtenir & à seeller de leur sang la verité du Fils de Dieu. Mais pour vôtre nouvelle

doctrine, cette Religion de trois jours, qui ſous ombre de Foy vous fait vomir des blaſphémes dignes de la mort éternelle, elle n'a pas ſeulement pû s'étendre par toute la Romanie, quelque ſoin que vous ayez pris de la répandre & luy donner cours. Elle n'a pas eu plûtôt jetté quelques racines, qu'on l'a vûë flétrie & paſſée. Tous les ſerviteurs de Dieu vous ont incontinent abandonné, ne vous étant reſté qu'une poignée de Sectateurs qu'on ne peut regarder que comme cette ivraye ſemée par deſſus le bon grain, dont a parlé Nôtre Seigneur dans l'Evangile. Encore n'avez-vous fait cette miſerable conqueſte que par le miniſtere de l'auteur du menſonge & de la mort, qui ne ceſſe de ſe ſervir de vous pour attirer dans ſes filets ceux que vous ſeduiſez par mille trompeuſes careſſes, &c.

Matth. 13. 25.

ΤΟΥ ΕΝ ΑΓΙΟΙΣ ΠΑΤΡΟΣ ἡμῶν Ἀθανασίου ἀρχιεπισκόπου Ἀλεξανδρείας, πρὸς Ἰοβιανὸν, περὶ Πίστεως.

Tom. 1. Edit. Colon. 1686.

ΠΡΕΠΟΥΣΑ θεοφιλεῖ βασιλεῖ φιλομαθὴς προαίρεσις, καὶ πόθος τῶν οὐρανίων· οὕτω γὰρ ἀληθῶς καὶ τὴν καρδίαν ἕξεις ἐν χειρὶ Θεοῦ. Θελήσαντος τοίνυν τῆς σῆς εὐσεβείας μαθεῖν παρ' ἡμῶν τὴν τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας πίστιν, εὐχαριστήσαντες ἐπὶ τούτοις τῷ Κυρίῳ, ἐβουλευσάμεθα μᾶλλον πάντων τὴν παρὰ τῶν πατέρων ἐν Νικαίᾳ ὁμολογηθεῖσαν πίστιν, ὑπομνῆσαι τὴν σὴν εὐσέβειαν. Ταύτην γὰρ ἀθετήσαντές τινες, ἡμῖν μὲν ποικίλως ἐπεβούλευσαν, ὅτι μὴ ἐπειθόμεθα τῇ Ἀρειανῇ αἱρέσει· αἴτιοι δὲ γεγόνασιν αἱρέσεως καὶ σχισμάτων τῇ καθολικῇ ἐκκλησίᾳ. Ἡ μὲν γὰρ ἀληθὴς καὶ εὐσεβὴς εἰς τὸν Κύριον πίστις, φανερὰ πᾶσι καθέστηκεν, ἐκ τῶν θείων γραφῶν γινωσκομένη τε καὶ ἀναγινωσκομένη. Ἐν ταύτῃ γὰρ καὶ οἱ ἅγιοι τελειωθέντες ἐμαρτύρησαν. καὶ νῦν ἀναλύσαντές εἰσιν ἐν Κυρίῳ· καὶ ἔμεινεν ἂν ἡ πίστις ἀβλαβὴς

SANCTI PATRIS NOSTRI *Athanasii, Archiepiscopi Alexandriæ, ad Jovianum, de Fide, Epistola.*

Tom. 1. Edit. Colon. 1578.

DECORA & eximia res est in Principe religioso mens discendi, & rerum cælestium cupido: inde enim fit, ut verè cor tuum sit in manu Dei. Cùm igitur pietas tua cupiat à nobis cognoscere Ecclesiæ Catholicæ Fidem, Deo super ea re gratiis habitis, nihil nobis consultius visum, quàm ut fidem à Patribus Nicææ confessam, tuo religioso animo recitaremus. Hujus enim fidei aspernatores & mihi multifariam insidiati sunt, eò quòd non obtemperaremus Arrianorum sectæ, & hæreses & schismata in Catholicam Ecclesiam introduxere, cùm tamen vera & pia in Christum fides ex sacris Litteris & liqueat & agnoscatur. Hac enim sancti viri initiati martyrium subierunt, & nunc resoluti à corpore cum Domino agunt. Mansisset hæc fides illæsa

perpetuò, nisi malitia quorundam hæreticorum eam depravare ausa fuisset. Arius enim, & socii, illam vitiare conati sunt, & ejus loco hæresim introducere, dicentes, Filium Dei ex non entibus extitisse, & creaturam facturamque & mutabilem esse. Multosque his verbis deceperunt; adeo ut qui aliquid esse viderentur, illorum blasphemiâ seducti sint. Quapropter Patres, quamprimùm Nicææ in Concilium venientes, ejus verba anathemate condemnarunt, & Catholicæ Fidei confessionem scripto tradiderunt, ut ejus ubique promulgatione, incendium hæreseos per sectarios excitatum restingueretur. Ea igitur sinceriter ubique per omnes Ecclesias & legebatur & prædicabatur, cùm quidam Arianam hæresim renovare cupientes, hanc à Patribus Nicææ confessam fidem incœpere contemnere, præ se ferentes, quasi ab ea non dissentiant, cùm interim revera eam

διὰ παντός, εἰ μὴ πονηρία τινῶν αἱρε-
τικῶν παραποιῆσαι ταύτην ἐτόλμη-
σε. Ἄρειος γάρ τις, καὶ οἱ σὺν αὐτῷ,
διαφθεῖραι ταύτην, καὶ ἀσέβειαν κατ'
αὐτῆς ἐπισυνάγειν ἐπεχείρησαν, φά-
σκοντες, ἐξ οὐκ ὄντων, καὶ κτίσμα, καὶ
ποίημα, καὶ τρεπτὸν εἶναι τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ.
πολλοὺς δὲ τούτοις ἠπάτησαν τοῖς λό-
γοις· ὥστε καὶ τοὺς δοκοῦντας εἶναί τι,
συναπαχθῆναι αὐτῶν τῇ βλασφημίᾳ.
καί τοι φθάσαντες οἱ ἅγιοι πατέρες ἡμῶν
συνελθόντες, ὡς προείπομεν, κατὰ τὴν
ἐν Νικαίᾳ σύνοδον, ἀνεθεμάτισαν· τὴν
δὲ τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας πίστιν ὡμο-
λόγησαν ἐγγράφως· ὥστε ταύτης παντα-
χοῦ κηρυττομένης, ἀποσβεσθῆναι τὴν
ἀναφθεῖσαν αἵρεσιν παρὰ τῶν αἱρετικῶν.
ἦν μὲν οὖν αὕτη πανταχοῦ κατὰ πᾶσαν
ἐκκλησίαν ἀδόλως γινωσκομένη τε καὶ
κηρυττομένη· ἀλλ' ἐπειδὴ νῦν τὴν
Ἀρειανὴν αἵρεσιν ἀνανεῶσαι βουλόμενοί
τινες, ταύτην μὲν τὴν ἐν Νικαίᾳ παρὰ
τῶν πατέρων ὁμολογηθεῖσαν πίστιν ἐτόλ-
μησαν ἀθετῆσαι, καὶ σχηματίζονται μὲν
ὁμολογεῖν αὐτὴν, ταῖς δὲ ἀληθείαις

ἀρνοῦνται παρερμηνεύοντες, τὸ ὁμοούσιον· καὶ αὐτοὶ βλασφημοῦντες εἰς τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον, ἐν τῷ φάσκειν αὐτοὺς, κτίσμα εἶναι αὐτὸ, καὶ ποίημα, διὰ τοῦ Υἱοῦ γεγενῆσθαι. Ἀναγκαίως οὖν θεωρήσαντες τὴν τῆς ἐκ τοιαύτης βλασφημίας βλάβην γινομένην κατὰ τῶν λαῶν, ἐπιδοῦναι τῇ σῇ εὐσεβείᾳ τὴν ἐν Νικαίᾳ ὁμολογηθεῖσαν πίστιν ἐσπουδάσαμεν· ἵνα γνῷ σου ἡ θεοσέβεια, ἃ μετὰ πάσης ἀκριβείας γέγραπται, καὶ ὅσον πλανῶνται, οἱ παρὰ ταύτην διδάσκοντες. Γίνωσκε γὰρ, θεοφιλέστατε Αὔγουστε, ὅτι ταῦτα μὲν ἐξ αἰῶνος ἐστι κηρυττόμενα· ταύτην δὲ οἱ ἐν Νικαίᾳ συνελθόντες ὡμολόγησαν πατέρες· καὶ ταύτης σύμψηφοι τυγχάνουσι πᾶσαι αἱ πανταχοῦ κατὰ τόπον ἐκκλησίαι· αἵ τε κατὰ τὴν Σπανίαν, καὶ Βρεττανίαν, καὶ αἱ τῆς Γαλλίας, καὶ τῆς Ἰταλίας πάσης, καὶ Δαλματίας, Δακίας τε καὶ Μυσίας, Μακεδονίας, καὶ πάσης τῆς Ἑλλάδος, καὶ κατὰ τὴν Ἀφρικὴν πᾶσαν, καὶ Σαρδανίαν, καὶ Κύπρον, καὶ Κρήτην, Παμφυλίαν τε καὶ Λυκίαν, καὶ Ἰσαυρίαν, καὶ αἱ κατ' Αἴγυπτον, καὶ τὰς Λιβύας, καὶ Πόντον, καὶ Καππαδοκίαν, καὶ αἱ πλησίον

inficientur, malè interpretantes consubstantialitatem: & blasphemias dicentes in Spiritum sanctum, quem creaturam & per Filium conditum asseverant. Nos igitur, conspectis illius blasphemiæ in populum Dei calamitatibus, necessariò tibi Fidem Nicææ Patrum confessionibus confirmatam porrigere studuimus, ut tua pietas, & ea, quæ ibi exactissimè scripta, & quantùm errent illi, qui aliter sentiunt, intelligeret. Cognosce igitur, religiosissime Auguste, hæc esse, quæ à condito ævo prædicata fuerunt, & quam fidem Nicææ Patres congregati agnoverunt, ejusque suffragatrices esse omnes omnibus in locis Ecclesias, sive in Hispania sint, sive Britannia, Gallia, Italia universa, Dalmatia, Dacia, Misya, Macedonia, sive universa Græcia, universa Aphrica, Sardinia, Cypro, Creta, Pamphylia, Lycia, Isauria, Ægypto, Libya, Ponto, Cappadocia. Item quotquot

nobis vicinæ ſunt, necnon Orientis Eccleſias, paucis admodum exceptis, quæ Arianicæ opinionis ſunt. Omnium enim iſtorum, & adhuc longinquiorum animos experimentis cognovimus, & ſcripta habemus. Neque nos latet, piiſſime Imperator, quòd, tametſi pauci ſint, qui huic fidei derogent, eos tamen, cùm univerſus Orbis Catholicam fidem ſequatur, & ipſi jam pridem Ariana hæreſi infecti fuerint, & nunc acerrimè pietati obſiſtant, eos tamen præjudicium facere non poſſe. Nobis autem, ut tua pietas cognoſceret rem alioqui ſibi cognitam, operæ pretium viſum eſt, Fidem Nicænam, Epiſcoporum confeſſionibus approbatam, ſubnectere. Eſt fides igitur à Patribus confeſſa iſtiuſmodi.

Credimus in Deum Patrem omnipotentem, omnium, viſibilium & inviſibilium, creatorem: Et in Dominum Jeſum Chriſtum, Filium Dei, natum ex Patre, & unigenitum, hoc eſt, ex ſubſtantia Patris: Deum de Deo, lumen de lumine, Deum

ἡμῶν, καὶ τὰς κατὰ τὴν Ανατολὴν ἐκκλησίας, παρὲξ ὀλίγων τὰ Αρεία φρονούντων. Απάντων γὰρ τῶν προειρημένων, καὶ πεῖρᾳ ἐγνώκαμεν τὴν γνώμην, καὶ γράμματα ἔχομεν. καὶ οἴδαμεν, ὦ θεοφιλέστατε Αὔγουστε, ὅτι κἂν ὀλίγοι τινὲς ἀντιλέγωσι ταύτῃ τῇ πίστει, οὐ δύνανται πρόκριμα ποιεῖν, πάσης οἰκουμένης τὴν ἀποστολικὴν πίστιν κρατούσης. Εκεῖνοι γὰρ πολλῷ χρόνῳ βλαβέντες ἀπὸ τῆς Αρειανῆς αἱρέσεως φιλονεικότερον ἀνθίστανται νῦν τῇ εὐσεβείᾳ. καὶ ὑπὲρ τοῦ γνώσκειν σὴν εὐσέβειαν, καί τοι γνώσκουσαν ὅμως ἐσπουδάσαμεν τὴν ἐν Νικαίᾳ πίστιν ὁμολογηθεῖσαν ὑπὸ τῶν ἐπισκόπων, ὑποτάξαι. ἔστι μὲν οὖν ἡ παρὰ τῶν πατέρων ὁμολογηθεῖσα πίστις ἐν Νικαίᾳ αὕτη.

Πιστεύομεν εἰς ἕνα Θεὸν Πατέρα παντοκράτορα, πάντων, ὁρατῶν τε καὶ ἀοράτων, ποιητήν· καὶ εἰς τὸν ἕνα Κύριον Ιησοῦν Χριστὸν, τὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ, γεννηθέντα ἐκ τοῦ Πατρὸς μονογενῆ, τουτέστιν ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ Πατρός· Θεὸν ἐκ Θεοῦ, φῶς ἐκ φωτὸς, Θεὸν

ἀληθινὸν ἐκ Θεοῦ ἀληθινοῦ, γεννηθέντα, οὐ ποιηθέντα, ὁμοούσιον τῷ Πατρὶ, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο, τά τε ἐν τῷ οὐρανῷ, καὶ τὰ ἐπὶ τῆς γῆς· τὸν δι' ἡμᾶς τοὺς ἀνθρώπους, καὶ διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν κατελθόντα, καὶ σαρκωθέντα, ἐνανθρωπήσαντα, παθόντα, καὶ ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ, καὶ ἀνελθόντα εἰς τοὺς οὐρανοὺς, ἐρχόμενον κρίναι ζῶντας καὶ νεκρούς· καὶ εἰς τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον. Τοὺς δὲ λέγοντας, ἦν ποτε, ὅτε οὐκ ἦν· καὶ πρὶν γεννηθῆναι οὐκ ἦν· καὶ ὅτι ἐξ οὐκ ὄντων ἐγένετο· ἢ ἐξ ἑτέρας ὑποστάσεως, ἢ οὐσίας· φάσκοντας εἶναι· ἢ κτιστὸν, ἢ τρεπτὸν ἢ ἀλλοιωτὸν τὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ, τούτους ἀναθεματίζει ἡ καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ ἐκκλησία. Ταύτῃ τῇ πίστει, ΑΥΓΟΥΣΤΕ, πάντας ἐπιμένειν ἀναγκαῖον, ὡς θείᾳ καὶ ἀποστολικῇ, καὶ μηδένα μετακινεῖν αὐτὴν πιθανολογίαις καὶ λογομαχίαις· ὅπερ πεποιήκασιν οἱ Αρειομανῖται, ἐξ οὐκ ὄντων τὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ λέγοντες· καὶ ὅτι ἦν ποτε, ὅτε οὐκ ἦν· καὶ κτιστὸς, καὶ ποίητος, καὶ τρεπτός ἐστι.

verum ex Deo vero, genitum, non factum, & consubstancialem Patri, per quem omnia facta sunt, tam in cælis, quàm in terra : qui propter nos homines, & propter nostram salutem descendit, & incarnatus est, & homo factus est, passus est, & resurrexit tertia die, & ascendit in cælos, venturus inde ad judicandum vivos & mortuos : Et in Spiritum sanctum. Eos autem qui dicunt, Erat, quando non erat ; & antequam fieret, non erat ; aut ex non entibus extitit ex alia substantia, subsistentiaque : aut creatum, aut convertibilem, aut alterabilem dicentes Filium Dei, hos anathemate ferit Catholica & Apostolica Ecclesia. In hac fide, Auguste, omnes oportet manere, utpote divina & Apostolica : neque quicquam inde transmutare artificiis contentionibusque verborum, quod faciunt Ariomanitæ, qui ex non entibus Filium Dei extitisse, & tempus fuisse, cùm non esset : eum denique creatum, factum, & mutablem esse dicunt.

Ideo enim, quemadmodum prædixim s, Synodus Nicæna anathematizavit iſtiuſmodi hæreſim, & veritatis fidem confeſſionibus approbavit, neque levi aut ſimplici ratione Filium Patri ſimilem eſſe aſſeveravit, eumque, ne ex levi re Deo ſimilis, ſed verus ex Deo haberetur, conſubſtantialem eſſe ſcripto tradidit, quod proprium eſt genuini & veri Filii, veri & naturalis Patris : ſed nec alienavit Spiritum ſanctum à Patre & Filio, ſed eum unà glorificavit cum Patre & Filio, & in una ſanctæ Trinitatis fide, eò quòd una ſit in ſancta Trinitate Deitas.

Διὰ τοῦτο γὰρ, καθὰ προείπομεν, καὶ ἡ ἐν Νικαίᾳ σύνοδος ἀνεθεμάτισε τὴν τοιαύτην αἵρεσιν, τὴν δὲ τῆς ἀληθείας πίστιν ὡμολόγησαν· οὐ γὰρ ἁπλῶς ὅμοιον εἰρήκασι τὸν Υἱὸν τῷ Πατρὶ, ἵνα μὴ ἁπλῶς ὅμοιος Θεῷ, ἀλλ' ἐκ Θεοῦ Θεὸς ἀληθινὸς πιστεύηται· ἀλλ' ὁμοούσιος ἔγραψαν, ὅπερ ἴδιον τοῦ γνησίου καὶ ἀληθινοῦ Υἱοῦ, ἀληθινοῦ καὶ φύσει τοῦ Πατρός· ἀλλ' οὐδὲ ἀπηλλοτρίωσαν τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἀπὸ τοῦ Πατρὸς καὶ τοῦ Υἱοῦ, ἀλλὰ μᾶλλον συνεδόξασαν αὐτὸ τῷ Πατρὶ καὶ τῷ Υἱῷ, ἐν τῇ μιᾷ τῆς ἁγίας Τριάδος πίστει, διὰ τὸ καὶ μίαν εἶναι ἐν τῇ ἁγίᾳ Τριάδι θεότητα.

TRADUCTION.

LETTRE DE S. ATHANASE, Archevêque d'Alexandrie, à l'Empereur Jovinien, touchant la Foi.

RIEN n'eſt ſi beau ni ſi digne d'un Prince Chrétien que le deſir d'apprendre, & l'avidité pour les choſes du ciel. Car c'eſt par là que vôtre cœur ſera veritablement entre les mains de Dieu. Puiſqu'il vous a donc plû de ſçavoir de nous, tres-religieux Empereur, quelle eſt la foi de l'Egliſe Catholique; aprés en avoir rendu graces à Dieu, nous avons crû ne pouvoir mieux commencer que par les déciſions du Concile de Nicée. Ceux qui les combattent, m'ont ſouvent tendu des piéges, parce que je ne voulois pas approuver les nouveautez d'Arrius; & ils ont introduit des ſchiſmes & des hereſies dans l'Egliſe Catholique, quoi-que par les termes de la ſainte Ecriture il n'y ait rien de plus clair à tout le monde que la ſainte & véritable Foy qu'on doit avoir ſur

ce qui regarde JESUS-CHRIST. C'eſt cette Foi à qui le ſang des Martyrs a rendu [un ſi fidéle] témoignage, & qui, comme elle a fait leur nourriture en ce monde, fait auſſi qu'aprés leur mort ils vivent maintenant en Dieu. C'eſt cette Foi, dis-je, que nous verrions encore en tout ſon luſtre, ſi la malice de quelques heretiques n'euſt eu la hardieſſe de l'obſcurcir, comme un Arrius & ſes Diſciples, qui ont voulu la ſupplanter, & mettre à la place une erreur deteſtable & pernicieuſe, en diſant que le Fils de Dieu eſt tiré du neant, qu'il eſt une creature, qu'il a été fait, qu'il eſt ſujet au changement. Et ils ont ſi bien répandu ces malheureux dogmes, que beaucoup de gens, même aſſez conſiderables, ſe ſont laiſſez ſéduire aux maniéres dont on les a débitez. Pour arrêter le cours de ce deſordre, nos Peres aſſemblez au Concile de Nicée, en condamnant ces impietez, nous ont auſſi laiſſé par écrit un Symbole de la Foy de l'Egliſe Catholique, afin que devenant public il

pût éteindre le feu que les heretiques y avoient allumé. Cette Foi étoit en effet reçûë en toute l'Eglise, on n'en reconnoissoit point d'autre, on la prêchoit par tout sans contredit ; lorsqu'au mépris d'une si sainte doctrine nous avons vû des gens faire semblant de la soûtenir, mais la ruiner en effet, & renouveller l'Arrianisme par de fausses explications du mot de *Consubstantiel* ; & pousser de même leurs blaphêmes contre le S. Esprit, en disant que c'est une creature, & que Dieu l'a fait par le Fils. Nous voyons avec douleur quelle plaie fait à l'Eglise une si damnable heresie, & nous avons crû devoir absolument representer à vôtre pieté la créance du Concile de Nicée, afin que vous puissiez reconnoître avec quelle exactitude ces Peres l'ont expliquée, & quel est l'égarement de ceux qui voudroient en établir une contraire. Sçachez donc, s'il vous plaît, tres-religieux Empereur, que la Foi du Concile de Nicée est celle qu'on a prêchée dans tous les tems, celle que l'on reçoit d'un commun consentement dans toutes les

Eglises du monde, en celles de France, d'Espagne & d'Angleterre; en celles d'Italie, de Dalmacie, Dace, Mysie, Macedoine, & de toute la Grece; en Afrique, en Cypre, en Crete, Pamphylie, Lycie, Isaurie, Egypte, Libye, au Pont, en Cappadoce, & en toutes celles qui nous environnent : celle enfin que reconnoissent toutes les Eglises d'Orient, à la reserve de tres-peu qui suivent les erreurs d'Arrius. C'est de quoi nous avons une connoissance certaine par nous-mêmes, & par des lettres de tous les lieux que je viens de nommer. Nous croyons donc, tres-pieux Empereur, que ce petit nombre de gens infectez depuis longtems de l'heresie Arrienne, & qui tâchent de la renouveller, ne doivent être d'aucune consideration contre la Foi de l'Eglise universelle, & le consentement de toute la terre. Mais quoi-que ce ne soit rien dire à Vôtre Majesté que ce qu'elle sçait tres-bien, nous n'avons pas laissé de juger à propos d'ajoûter icy le Symbole de Nicée; & le voici en sa pureté.

Nous croyons en un Dieu Pere tout-puissant, qui a fait toutes choses tant visibles qu'invisibles; & en un seul Seigneur JESUS-CHRIST Fils unique de Dieu, né du Pere, c'est-à-dire, de la substance du Pere; Dieu de Dieu, lumiére de lumiére, vrai Dieu du vrai Dieu; qui n'a pas esté fait, mais engendré; consubstantiel à son Pere; par qui toutes choses ont esté faites tant au ciel que sur la terre; qui pour nous miserables hommes, & pour nôtre salut, est descendu du Ciel, s'est incarné, s'est fait homme, a souffert la mort, est ressuscité trois jours aprés, est monté au ciel, d'où il viendra juger les vivans & les morts. Nous croyons de même au S. Esprit. Et pour ceux qui disent qu'il y a eu un tems où le Fils n'étoit point; qu'il n'étoit point avant qu'il fût fait; qu'il a été tiré du neant; qu'il est d'une autre substance ou d'une autre nature [que son Pere;] qu'il est creature; qu'il peut être changé, qu'il peut être alteré: l'Eglise Catholique & universelle les anathématize. C'est uniquement

à cette Foi, tres-Auguste Empereur, que tout le monde est obligé de se tenir, sans l'alterer par des termes specieux, & des sophismes étudiez comme font les Arriens, quand ils disent que le Fils de Dieu a été tiré du neant; qu'il n'a pas été de toute éternité; qu'il est creé, fait & muable. C'est uniquement dans cette vûë, comme je viens de dire, que le Concile de Nicée a fait son Symbole, ne s'étant pas contenté de dire simplement que le Fils est *semblable* au Pere, de peur qu'on ne le crût simplement *semblable* à Dieu, & non pas *vrai* Dieu, mais le nommant *Consubstantiel* au Pere; ce qui ne peut jamais estre dit que d'un fils naturel & veritable, & d'un pere veritable & naturel. [En ajoûtant, *nous croyons de même au S. Esprit*] le Concile a fait voir qu'il ne faloit pas non plus distinguer le S. Esprit d'avec le Pere & le Fils, mais lui rendre le même honneur & la même gloire dans l'unique Foi d'une sainte Trinité; & qu'il n'y a enfin qu'une seule Divinité en trois Personnes.

ΣΥΝΟΔΙΚΟΣ ΤΟΜΟΣ ΠΑΡΑ Δαμάσου Ῥώμης, καὶ τῶν δυτικῶν ἐπισκόπων πρὸς Ἰλλυρίοις ἐπισκόποις γραφεὶς περὶ τῆς κατ' Ἀρίμινον συνόδου.

Ex Theodoriti Hist. Eccl. lib. 2. cap. 22. Edit. Paris. 1673.

ΟΤΙ μέν τοι τῆς δὲ τῆς ἐκθέσεως ἅπαντες κατηγοροῦσιν οἱ τῆς ἀληθείας ἀγωνισταὶ καὶ διαφερόντως οἱ τὴν ἑσπέραν οἰκοῦντες, μαρτυρεῖ τὰ πρὸς Ἰλλυρίους παρ' ἐκείνων γραφέντα. Ἐξῆρχε δὲ τῶν γεγραφότων Δάμασος, τῆς μὲν Ῥωμαίων ἐκκλησίας μετὰ Λιβέριον τὴν προεδρίαν λαχὼν, παμπόλλοις δὲ ἀρετῆς κοσμούμενος εἴδεσιν. ἐνενήκοντα δὲ κοινωνοὺς ἔσχε τῶν γραμμάτων, ἐξ Ἰταλίας, καὶ Γαλατίας, τῆς νῦν Γαλλίας ὀνομαζομένης, εἰς τὴν Ῥώμην συνεληλυθότας. ἐνέθηκα δ' ἂν καὶ τὰ τούτων ὀνόματα, εἰ μὴ παρέλκον ὑπέλαβον. ἔγραψαν δὲ τάδε. Οἱ ἐπίσκοποι οἱ ἐπὶ τῆς Ῥωμαίων εἰς τὸ ἱερὸν συνελθόντες συνέδριον, Δάμασος καὶ Οὐαλεριανὸς, καὶ οἱ λοιποὶ, τοῖς ἀγαπητοῖς ἀδελφοῖς τοῖς ἐν

EPIS-

EPISTOLA SYNODICA Damasi Episcopi Romani, & aliorum Occidentalium ad Episcopos Illyrici scripta de Concilio Ariminensi.

Ex Theodoriti Historia Ecclesiastica, lib. 2. cap. 22. Edit. Paris. 1673.

PORRO hanc Fidei formulam ab universis veritatis propugnatoribus, maximè verò ab Occidentalibus reprehendi, testatur eorumdem Epistola ad Episcopos Illyrici conscripta. Inter eos verò, qui hanc Epistolam scripserunt, principem locum obtinet Damasus, qui tunc temporis post Liberium Romanæ Ecclesiæ præsidebat, vir omni genere virtutis ornatus. Scripserunt autem unà cum illo eas litteras nonaginta Episcopi Romæ congregati ex Italia & Gallia; quorum etiam nomina hoc loco apposuissem, nisi superfluum id esse existimarem. Epistola autem sic habet: Episcopi Romæ in sacrosancta Synodo congregati, Damasus, Valerianus, & reliqui, dilectis Fratribus & Episcopis in

Illyrico constitutis, in Domino salutem. Confidimus quidem sanctitatem vestram Apostolorum instructione fundatam, eam tenere fidem, eam plebibus intimare, quæ à majorum institutis nulla ratione dissentiat. Neque enim aliter sentire, Dei convenit Sacerdotes, quorum pars est ceteros erudire. Sed Gallorum atque Venetensium Fratrum relatione comperimus, nonnullos non hæresis studio: neque enim hoc tantùm mali cadere in Dei Antistites potest, sed inscitia, vel ex simplicitate quadam, scævis interpretationibus æstuantes, non satis dispicere, quæ magis Patrum nostrorum sit tenenda sententia, cùm diversa consilia eorum auribus ingerantur. Denique Auxentium Mediolanensem hac præcipuè causa damnatum esse perscribunt. Par est igitur, universos Magistros legis per orbem Romanum, paria de lege sentire, nec diversis magisteriis fidem

Ἰλλυρικῷ κατεστῶσιν ἐπισκόποις, ἐν Θεῷ χαίρειν. Πιστεύομεν τὴν ἁγίαν πίστιν ὑμῶν ἐν τῇ διδασκαλίᾳ τῶν ἀποστόλων θεμελιωθεῖσαν, ταύτην κατέχειν, καὶ ταύτην τῷ λαῷ ὑφηγεῖσθαι, ἥτις ἀπὸ τῶν ὁρισθέντων παρὰ τῶν πατέρων οὐδενὶ λόγῳ διαφωνεῖ, Θεοῦ ἱερεῖς, ὑφ' ὧν δίκαιόν ἐστι τοὺς λοιποὺς παιδεύεσθαι. Ἀλλὰ δι' ἀναφορᾶς τῶν ἐν Γαλλίᾳ καὶ Βενετίᾳ ἀδελφῶν ἔγνωμεν, τινὰς εἰς αἵρεσιν σπουδάζειν· ὅπερ κακὸν οὐ μόνον παραφυλάττεσθαι ὀφείλουσιν οἱ ἐπίσκοποι, ἀλλὰ καὶ ὅσα ἀπειρίᾳ τινῶν, ἢ ἁπλότητι τῶν σκαιαῖς κεχρημένων ἑρμηνείαις γέγονεν, ἀνθίστασθαι ἀπὸ τοῦ νοῦ διαφόροις διδασκαλίαις, διανοουμένους μὴ πάλιν ὀλισθαίνειν, ἀλλὰ μᾶλλον τῶν πατέρων ἡμῶν κατέχειν τὴν γνώμην, ὁσάκις αἱ διάφοροι βουλαὶ ταῖς ἀκοαῖς αὐτῶν ἐπιφέρονται. Τοιγαροῦν Αὐξέντιον τὸν Μεδιολάνου ἐξαιρέτως ἐν τούτῳ τῷ πράγματι κατακεκρίσθαι προσγέγραπται. δίκαιον οὖν ἐστὶ πάντας τοὺς ἐν τῷ Ῥωμαίων κόσμῳ διδασκάλους τοῦ νόμου, τὰ περὶ τοῦ νόμου φρονεῖν, καὶ μὴ διαφόροις διδασκα-

λίαις τὴν πίστιν μαίνειν. Καὶ γὰρ ἐκεῖνο προῦπτον ἡ κακία τῶν αἱρετικῶν ἀκμάζειν ἤρξατο, ὡς καὶ νῦν μάλιστα ὑφέρπει τῶν Ἀρειανῶν ἡ βλασφημία, οἱ πατέρες ἡμῶν τριακόσιοι δέκα καὶ ὀκτὼ ἐπίσκοποι, καὶ οἱ ἐκ τῆς Ῥωμαίων ἁγιωτάτης ἐπίλεκτοι εἰς Νίκαιαν γενομένου τοῦ σκέμματος, τοῦτο τὸ τεῖχος ὑπεναντίον τῶν ὅπλων τοῦ διαβόλου ἔθεσαν, καὶ ταύτῃ τῇ ἀντιδότῳ τὰ θανάσιμα φάρμακα ἀπώσαντο· ὥστε τὸν Πατέρα καὶ τὸν Υἱὸν μιᾶς οὐσίας, μιᾶς θεότητος, μιᾶς ἀρετῆς, μιᾶς δυνάμεως, καὶ ἑνὸς χαρακτῆρος πιστεύεσθαι χρὴ, καὶ τῆς αὐτῆς ὑποστάσεως καὶ οὐσίας, καὶ τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον· τὸν δὲ ἄλλως φρονοῦντα, ἀλλότριον εἶναι ἡμετέρας κοινωνίας κρίναντες. ὅνπερ σωτηριώδη ὅρον καὶ τὴν προσκυνητὴν σκέψιν, διαφθεῖραι μετὰ ταῦτα ἄλλαις σκέψεσι τινὲς καὶ μιᾶναι ἠθέλησαν. ἀλλὰ ἐν αὐτῇ τῇ ἀρχῇ ἀπ' αὐτῶν τούτων οἵ τινες ἐν Ἀριμίνῳ ἀναγκασθῆναι ἢ ψηλαφῆσαι ἐβιάζοντο μέχρι τούτου διωρθώθησαν, ὡς ὁμολογεῖν αὐτοὺς ἑτέρᾳ διαλέξει ὑφηρπάσθαι, ἢ ὅτι οὐκ ἐνενόη-

Catholicam violare. Nam cùm dudum hæreticorum virus, ut nunc, iterum cœpit obrepere, ac præcipuè Arrianorum blasphemia ululare cœpisset, majores nostri trecenti decem & octo Episcopi, atque ex parte sanctissimi Episcopi urbis Romæ directi, apud Nicæam confecto Concilio, hunc murum adversus arma diabolica statuerunt, atque hoc antidoto mortalia pocula propulsarunt, ut Patrem, Filium, Spiritumque sanctum unius Deitatis, unius virtutis, unius figuræ, unius credere oporteat substantiæ; contrà sentientem, alienum à nostro consortio judicantes. Quam definitionem salutarem, postea aliis tractatibus quidam pervertere & violare tentaverunt. Sed & in ipso exordio, ab iisdem ipsis, qui hoc apud Ariminium retractare cogebantur, emendatum hactenus est, ut subreptum sibi alia disputatione faterentur, idcirco quòd non intellexissent

Patrum sententiæ apud Nicæam formatæ esse contrarium. Neque enim præjudicium aliquod nasci potuit ex numero eorum qui apud Ariminium convenerunt : cùm constet neque Romanum Episcopum, cujus ante omnes fuit expetenda sententia, neque Vincentium qui tot annos sacerdotium inlibatè conservavit, neque alios, hujusmodi statutis consensum aliquem commodasse. Cùm præsertim, ut diximus, iidem ipsi qui per impressionem succubuisse videbantur, idem consilio meliore displicere sibi fuerint protestati. Unde advertit sinceritas vestra, hanc solam fidem, quæ apud Nicæam Apostolorum autoritate fundata est, perpetua firmitate esse retinendam: hac nobiscum Orientales, qui se Catholicos recognoscunt, Occidentalesque gloriari. Non longè autem fieri posse credimus, ut qui secus sentiunt, licèt hoc ipso conatu à nostra communione alieni sint, Episcoporum nomine exui possint, plebesque eo-

ὅταν τῇ τ̃ πατέρων γνώμη τῇ ἐν Νικαίᾳ ἀρεσάσῃ ἐναντίον ᾖ. οὐδὲ γὰρ περίκριμά τι ἠδυνήθη γενέσθαι ὑπὸ τ̃ ἀριθμοῦ τ̃ ἐν Ἀριμίνῳ συναχθέντων, ὁπότε συνέστηκε μήτε τ̃ Ῥωμαίων ἐπισκόπου, οὗ πρὸ πάντων ἔδει τὴν γνώμην ἐκδέξασθαι, οὔτε Οὐϊκεντίου, ὃς ἐπὶ τοσούτοις ἔτεσι τ̃ ἐπισκοπὴν ἀπταίστως ἐφύλαξεν, οὔτε τ̃ ἄλλων τοῖς τοιούτοις συγκαταθεμένων. καὶ μάλιστα, καθὰ προειρήκαμεν, αὐτοὶ οὗτοι οἵτινες κατὰ συσκευὴν ἀποκλίνεσθαι ἔδοξαν, οἱ αὐτοὶ καλλίονι γνώμῃ χρησάμενοι, ἀπαρέσκειν αὐτοῖς ταῦτα ἐμαρτύραντο. Συνορᾷ οὖν ἡ ὑμετέρα καθαρότης, ταύτην μόνην τὴν πίστιν, ἥτις ἐν Νικαίᾳ κατὰ τὴν αὐθεντίαν τ̃ ἀποστόλων ἐθεμελιώθη, διηνεκεῖ βεβαιότητι καθεκτέαν ᾖ, καὶ μεθ' ἡμῶν τοὺς ἀνατολικοὺς, οἵτινες ἑαυτοὺς τῆς καθολικῆς ἐπιγινώσκουσι, τούς τε δυτικοὺς καυχᾶσθαι. Πιστεύομεν δὲ οὐκ εἰς μακρὰν τοὺς ἄλλα νοσοῦντας αὐτῇ τῇ ἐπιχειρήσει ἀπὸ τῆς ἡμετέρας κοινωνίας χωρισθήσεσθαι, καὶ περιαιρεθήσεσθαι ἀπ' αὐτῶν τὸ τοῦ ἐπισκόπου ὄνομα, ὥστε τοὺς λαοὺς τ̃ πλάνης αὐ-

τῶν ἐλευθερωθέντας ἀναπνεῦσαι. οὐδενὶ γὰρ τρόπῳ διορθοῦσθαι δυνήσονται τὴν πλάνην τῶν ὄχλων, ὁπότε αὐτοὶ ὑπὸ τῆς πλάνης κατέχονται; Συμφωνείτω τοίνυν μετὰ πάντων τῶν τοῦ Θεοῦ ἱερέων, καὶ τῆς ὑμετέρας τιμιότητος ἡ γνώμη, ἐν ᾗ ὑμᾶς παγίους καὶ βεβαίους εἶναι πιστευόμενον, οὕτω καὶ ἡμεῖς μεθ' ὑμῶν ὀρθῶς πιστεύειν ὀφείλομεν. τοῖς ἀμοιβαίοις τῆς ὑμετέρας ἀγάπης εὐφράνατε ἡμᾶς. Ἔρρωσθε, ἀδελφοὶ τιμιώτατοι.

rum erroribus liberatæ respirent. Quemadmodum enim poterunt corrigere errata populorum, si ipsos error obsederit ? Concinat ergo cum omnibus Dei Sacerdotibus & vestræ sententia caritatis, in qua vos fixos atque firmatos, ut bene credimus, ita etiam nos vobiscum rectè sentire, debetis reciprocis sanctitatis vestræ litteris approbare. Valete, fratres carissimi.

TRADUCTION.

LETTRE SYNODIQUE de Damase Evêque de Rome & des [autres] Evêques de l'Occident touchant le Concile de Rimini.

De l'Histoire Ecclesiastique de Theodoret, liv. 2. chap. 22. de l'Edition de Paris, 1673.

L'an 369. Les défenseurs de la verité n'approuverent point ce Symbole, mais sur tout les Evêques d'Occident, comme il paroist par leur lettre à ceux de l'Illyrie. Damase successeur de Liberius au saint Siége, homme illustre par beaucoup de grandes qualitez & d'un merite extraordinaire, la signa le premier à la teste de quatre-vingts-dix Evêques tant d'Italie que de Galatie (maintenant nommée Gaule) assemblez à Rome, dont je dirois ici les noms, si je ne le croyois inutile. Voici ce qu'elle porte:

Damase, Valerien & les autres Evêques assemblez au saint Concile

de Rome, à nos tres-chers Freres les Evêques d'Illyrie, salut en nôtre Seigneur.

Nous croyons nôtre sainte Foi fondée sur l'autorité des Apôtres ; & comme elle est entierement conforme aux décisions de nos Peres, c'est celle qu'approuvent & enseignent aux peuples tous les Evêques & [vrais] ministres de Dieu, dont il est juste que la créance soit la regle de celle des Fideles. Il nous a neanmoins été rapporté par nos Freres de la Gaule & de Venise, que quelques personnes suivent la nouvelle doctrine des Heretiques. Ce n'est pas assez que les Evêques arrêtent le cours de ce mal, quand il se montre à découvert ; ils doivent s'opposer au venin secret qu'on veut faire glisser par l'ignorance de quelques-uns, ou par la simplicité de quelques autres, sous des expressions artificieuses. Il faut les empêcher de s'engager, leur persuadant d'avoir recours à la creance de nos Peres,

dés qu'on les veut embarasser de ces dogmes nouveaux, pour peu qu'il y paroisse de diversité dans les paroles. On vous a déja écrit la condamnation d'Auxence de Milan. Il est juste que tous les Docteurs de la Loi, qui sont dans l'Empire Romain, se conforment eux-mêmes à la Loi, sans corrompre la pureté de la doctrine Chrétienne par la contrarieté de leurs sentimens. Dés qu'on vit l'heresie Arrienne qui tâche encore à se glisser parmi nous, paroistre en Orient & montrer quelque vigueur, trois cens dix-huit de nos Peres & tres-saints Evêques, dont partie étoient de l'Empire d'Occident, & les Envoyez du tres-saint Evêque de Rome, s'assemblerent à Nicée; & aprés une exacte discussion ils éleverent comme un rempart contre les attaques du Demon, & repousserent le venin mortel de l'heresie par un excellent contrepoison; [en nous apprenant] qu'on doit croire que le Pere & le Fils n'ont qu'une même substance, même divinité,

Cét endroit est obscur dans le Grec, & lû diversement. Il semble que la traductiõ Latine ne l'a pas bien pris. Il est certain qu'Auxence avoit esté condamné dans ce même Concile, & dans quelques autres precedens.

même vertu, même pouvoir, & même caractere ; & que le S. Esprit est aussi de la même substance & de la même nature ; & ordonnant en même temps qu'on retranchât de nôtre communion quiconque soûtiendroit le contraire. Il est vrai que dans la suite il s'est trouvé des gens assez temeraires pour oser alterer cette décision si sainte & si venerable ; mais on sçait aussi que ceux qui furent forcez à Rimini de retoucher, pour ainsi dire, mal à propos, à ce qui avoit esté si sagement ordonné, tâcherent incontinent aprés de reparer leur faute, en avoüant qu'ils avoient esté surpris par une expression captieuse, qui ne leur paroissoit pas contraire à la décision des Peres de Nicée. Et l'on ne doit pas d'ailleurs s'imaginer que le nombre des Evêques assemblez à Rimini fasse aucun préjudice à la verité ; puisqu'il est constant que tout ce qu'ils y ont fait, n'a point eu l'approbation de l'Evêque de Rome, qu'il faloit consulter

le premier, non plus que celle de Vincent qui avoit vieilli dans l'Episcopat avec tant d'integrité, ni celle, en un mot, de tant d'autres qui n'y ont jamais consenti; mais sur tout, puisque comme nous venons de dire, ceux-là même qui s'étoient laissez tomber dans le piége, aprés y avoir mieux pensé dans la suite, en ont marqué leur repentir. Vous voyez donc, nos tres-chers Freres, qu'on doit toûjours garder inviolablement l'unique Foi du Concile de Nicée établie sur l'autorité des Apôtres, & que tout ce que nous sommes de Catholiques en Orient & en Occident faisons gloire de tenir. Nous esperons que ceux qui soûtiennent une autre doctrine, seront bien-tost retranchez par vôtre suffrage comme par le nôtre de la communion de l'Eglise, & déposez de l'Episcopat, de peur qu'ils n'infectent davantage le peuple de leurs erreurs. Car ils n'ont garde d'estre en état de conduire les autres tant qu'ils seront eux-mêmes

dans l'égarement. Que nôtre creance, nos tres-honorez Freres, soit donc conforme à celle de toute l'Eglise de Dieu. Nous sommes persuadez que vous & nous demeurerons toûjours fermes & inébranlables comme nous le devons estre. Donnez-nous, nos tres-chers Freres, des marques reciproques de vôtre amitié ; & que Dieu vous ait toûjours en sa sainte garde.

En la même Section XIII. Article VIII. page 160. [Le Sueur est d'accord du petit nombre des Evêques Arriens au Concile de Rimini, &c.

« « « « «

EXTRAIT DE L'HISTOIRE *Ecclesiastique de Le Sueur.*

L'AN 359. de Nôtre Seigneur, le 23. de Constance, sous les Consuls Eusebius & Hypatius. Cycl. Sol. 4. Lun. 18. le 8. de Lyberius.

L'an 359. de nôtre Seigneur.

Ces deux Consuls étoiêt freres de l'Imperatrice Eusebia.

LES Evêques d'Italie, des Gaules, d'Espagne, d'Illyrie, & d'Afrique se rendirent à Rimini

Le Concile de Rimini

au mois de May , jusqu'au nombre d'environ trois cens. S. Athanase & Sulpice Severe en mettent jusqu'à quatre cens & plus. Dans ce nombre il n'y en avoit qu'environ cinquante infectez de l'Arrianisme , les autres en mettent jusqu'à quatre-vingts. Liberius Evêque de Rome y envoya aussi ses Députez, dont le principal étoit Vincent de Capouë , qui, comme nous avons vû, étoit une girouëtte qui tournoit à tout vent de la faveur , & qui alors faisoit profession de la Foi de Nicée. L'Empereur avoit donné ordre à Taurus Préfet du Pretoire de fournir aux Evêques qui étoient assemblez, toutes les choses necessaires pour leurs subsistances. Mais ceux d'Aquitaine, des Gaules, & de la Grande Bretagne remercierent le Préfet de cette liberalité afin d'être plus libres. Il n'y en eut que trois de la Bretagne qui étant pauvres l'accepterent , de peur d'être en charge à leurs freres. Taurus avoit aussi eu ordre de ne laisser

point separer les Evêques jusqu'à ce qu'ils fussent tous tombez d'accord d'une même Confession de Foi. Ils s'assemblerent tous ensemble le 21. Juillet : mais incontinent aprés, les Orthodoxes demeurerent dans l'Eglise Cathedrale, & les Arriens se mirent dans une petite Eglise vacante pour y tenir plus librement leurs Conférences. Le 22. de May il s'étoit tenu un Synode à Sirmisch en presence de l'Empereur, où l'on avoit dressé une nouvelle Confession de Foi, par laquelle on declaroit de croire que le Fils unique de Dieu étoit le seul engendré du Pere seul, Dieu de Dieu, & semblable au Pere en toutes choses ; & qu'au reste il ne faloit pas faire mention d'*οὐσίας*, c'est-à-dire, d'*essence* ou *substance* en Dieu, parce que ce mot ne se trouvoit point en l'Ecriture. Ursace & Valens proposerent à l'Assemblée des Evêques de Rimini d'abolir toutes les Confessions de Foi qui avoient été faites sur ce sujet jusqu'à ce temps-là, hormis cette

L'an 359. de N. S.

derniere qu'ils présentoient de la part de l'Empereur & du Synode qui venoit de se tenir à Sirmisch ; & qu'au reste on ne devoit pas s'informer curieusement du sentiment des particuliers qui devoit être libre pour éviter les disputes inutiles qui engendroient des divisions. Tous les Evêques Arriens & demi-Arriens étoient de cét avis. Mais quoi-que les Catholiques vissent bien que cette Confession pouvoit recevoir un bon sens ; neanmoins pour éviter d'être surpris, ils demanderent qu'on y ajoûtast une condamnation expresse de toutes les heresies, & nommément de l'Arrianisme. Les Arriens rejetterent absolument cette condition. Ce qui fit voir aux Orthodoxes qu'on n'agissoit pas avec eux de bonne foi, & les fit resoudre à ne point recevoir d'autre Symbole que celui de Nicée, comme étant exemt d'erreur, & suffisant pour maintenir la Foi en son entier. De plus ils condamnerent l'heresie Arrienne & toutes les autres, en

fit bien au commencement ;

ônze Anathémes qu'ils dresserent, & déposerent Ursace, Valens, Germinius & Caius, qui étoient les chefs des Arriens, & qui tous étoient là à Rimini. Aprés cela ils envoyerent dix Députez d'entre eux à l'Empereur pour lui rendre compte de ce qu'ils avoient fait, & pour le supplier de leur permettre de se retirer chacun dans leur Diocése. Ursace & Valens prévinrent ces Députez, & firent croire à Constance que les Catholiques avoient offensé sa Majesté en refusant dédaigneusement de signer, & même condamnant la Confession de Foi qu'il avoit pris tant de peine à faire dresser. Ce discours irrita l'Empereur, & fit qu'au lieu qu'il avoit fort bien reçû les Arriens, il ne voulut seulement pas voir les Députez des Orthodoxes; & aprés les avoir retenus fort long-temps sans leur parler, il écrivit aux Evêques de Rimini qu'ils attendissent le retour du voyage qu'il alloit faire contre les Barbares, afin qu'aiant l'esprit

libre des soins de la guerre, il pût mieux répondre à leurs Députez, ausquels il avoit commandé de l'aller attendre à Andrinople. Les Ariens esperoient que les Evêques étant lassez à Rimini & incommodez par la dépense qu'ils y faisoient, effaceroient la condamnation de leur heresie. Mais dans une seconde lettre que les Orthodoxes écrivirent à Constance, ils répondirent genereusement, que pour aucune chose qui pût arriver, ils ne retracteroient rien de ce qu'ils avoient resolu; & ils le supplierent encore de leur permettre de se retirer en leurs Eglises pour y exercer leurs charges, & pour prier Dieu pour sa prosperité. Mais leurs Députez qui étoient alors à Nicée, ville de Thrace à quelques lieuës d'Andrinople, furent si lâches que de se laisser séduire par les paroles de l'Empereur & par l'artifice de ses Officiers Arriens, en sorte qu'ils signerent une Confession de Foi où il étoit dit simplement que le Fils de Dieu étoit semblable à son Pere,

ſans parler de ſubſtance, & communierent avec les Arriens. Ils revinrent auſſi avec eux au Concile à Rimini, où ceux qui les avoient envoiez, les reçûrent comme leur perfide lâcheté meritoit, & leur refuſerent la Communion, quoiqu'ils s'excuſaſſent ſur les menaces que l'Empereur leur avoit faites. Il avoit envoyé un ordre exprés de ne laiſſer partir aucun des Evêques qui étoient demeurez, qu'ils n'euſſent ſigné la Confeſſion qu'il deſiroit, & d'envoyer en exil tous ceux qui refuſeroient de ſigner, pourvû qu'ils ne fuſſent pas plus de quinze. Cette rigueur fut cauſe que pluſieurs étant ennuyez de ſe voir ſi long-temps hors de leurs Egliſes, & de ſouffrir beaucoup d'incommoditez, enfin ſe relâcherent; & par une legereté indigne de leur caractére, ſe laiſſerent aller à la volonté de l'Empereur : tellement qu'en peu de temps, de tout ce grand nombre d'Evêques il n'y en avoit plus que vingt qui demeuroient fermes en la Foi de Nicée : entre

mais il fit mal à la fin.

lesquels furent remarquables Phebadius d'Agen, & Servais de Tongres. Taurus fit tout ce qu'il put envers eux par flateries, par promesses & par menaces, pour les induire à suivre l'exemple des autres. Mais aprés que tout cela n'eut servi de rien, ils se laisserent surprendre par les artifices de Valens & d'Ursace qui dirent: Quelle fin donc y aura-t-il aux divisions, si la Confession faite en Orient déplaist en Occident, & si vous refusez de signer une Confession faite par le commun consentement des Orientaux? Pour nous, dirent-ils à Phebadius & à Servais, ajoûtez tout ce qu'il vous plaira à cette Confession de Foi, & nous la signerons, pourvû seulement que vous n'y mettiez point le mot d'*essence* ou *substance*, & de *consubstantiel*, qui est la cause de toute cette division. Ces deux bons Evêques n'appercevant pas la malice de leurs adversaires, dresserent une Confession de Foi où ils condamnoient l'erreur d'Arrius, & où ils profes-

ſoient le Fils ſemblable au Pere ſans commencement avant les ſiécles & avant tout temps. Valens feignant de leur vouloir donner encore plus qu'ils ne demandoient, dit qu'il conſentoit qu'on mît que le Fils de Dieu n'eſtoit pas creature comme les autres; mais ſous ce mot de *comme* étoit caché le venin. Car il entendoit que le Fils de Dieu étoit bien veritablement une creature, mais qu'il n'étoit pas une creature comme les autres, parcequ'elle étoit ſans comparaiſon plus excellente, au lieu que les ſimples Orthodoxes croyoient qu'il vouluſt confeſſer que le Verbe n'étoit point une creature, mais vrai Dieu coëternel avec le Pere. Tous les Evêques ayant ſigné cette Confeſſion captieuſe ſe retirerent chacun en leur Egliſe. Par ce moyen la verité fut trahie, l'hereſie commença à triompher, & comme dit S. Jerôme, tout le monde gemit & s'étonna d'être devenu Arrien ſans y penſer. Ce Concile qui avoit ſi bien commencé, & qui avoit

long-temps si genereusement resisté aux violences de l'Empereur, & à toutes ses pratiques: enfin, par une lâcheté qui ne se peut excuser, se laissa surprendre par les ruses des supposts du serpent ancien, & abandonna la défense de la divinité éternelle du Fils de Dieu. Ce qui doit servir d'enseignement de l'infirmité & de l'inconstance de l'esprit de l'homme, même dans les Conciles, & qu'ils sont aussi sujets à faillir, si ce n'est qu'ils soient assemblez au nom de nôtre Seigneur, & qu'ils puissent dire en verité: Il a semblé bon au S. Esprit & à nous. Aprés la tenuë du Concile les Arriens triompherent par tout de la victoire qu'ils avoient obtenuë Mais les Evêques orthodoxes d'Occident rejetterent & condamnerent cette Confession de Foi. Il y avoit eu plusieurs de ceux qui étoient à Rimini, qui s'en retirerent en cachete avant la fin du Concile; ou se lassant d'y être pour les incommoditez qu'ils y enduroient, ou prévoyant bien que l'issuë

l'issuë n'en seroit pas favorable, à cause de l'autorité & de la violence des Arriens. Ce fut pour cette raison qu'on dit que Gaudence Evêque de Rimini s'en retira des premiers ; puis quand il vit le Concile terminé, il retourna dans son Eglise, condamna tous les actes faits par les Arriens, & chassa Martien un de ses Prêtres, parce qu'il étoit infecté de l'heresie. A cause de cela le President qui étoit Arrien, fit traîner Gaudence hors de la Ville, & le fit assommer à coups de bâton par les soldats ; mais cette Relation de Gaudence n'est pas bien assûrée.

EXTRAITS DU SYSTEME de l'Eglise par M. Jurieu, pour justifier ce qui en est dit dans la Section XIII. article VIII. page 170. & dans la Section XVII.

Qu'il s'est particulierement attaché à cette question negligée, Si l'Eglise doit être renfermée dans une seule Communion.

PREUVE.

M. JURIEU, A LA FIN DE la Préface.

On n'avoit pas encore compris l'importance de cette premiere question, sçavoir si l'Eglise doit être renfermée necessairement dans une seule communion ; ou je ne sçai quelle politique avoit empêché qu'on n'appuyast beaucoup là-dessus ; & l'on ne s'appercevoit pas que de là dépend la ruïne du Papisme : car si l'Eglise est renfermée en plusieurs communions differentes, l'Eglise Romaine n'est plus la véritable Eglise, à l'exclusion des autres. Il n'est plus vrai que hors de sa communion il n'y a point de salut, il n'est plus vrai que l'Eglise soit infaillible en ses jugemens, il n'est plus vrai que l'adhérence à l'Eglise Romaine pour être sauvé soit necessaire. C'est cependant là son grand principe, & un principe qui va du pair avec son infaillibilité prétenduë,

C'eſt la raiſon pourquoi dans cét Ouvrage je me ſuis ſi fort étendu ſur cette queſtion, qui juſqu'ici avoit été ſi negligée.

ꟹ

L'Orient s'eſt vû Arrien. Contradiction avec ce qu'il a dit, que les Arriens n'ont pas fait de grand Corps dans l'Egliſe.

PREUVE.

CHAPITRE XVIII. page 566.

Il faut ſe ſouvenir que l'Orient ſouvent s'eſt vû Arrien. Les Egliſes Catholiques ne faiſoient ni figure ni nombre.

ꟹ

Diſtinction des Sectes qui ruinent le fondement, ou ne le ruinent pas. Il ſemble vouloir exclure les Arriens, Macedoniens, Neſtoriens & Eutychiens, mais ſans les nommer.

PREUVE.

CHAP. XIX. page 147.

PREMIEREMENT donc nous distinguons les Sectes qui ruïnent le fondement, de celles qui le laissent en entier, & nous disons que celles qui ruïnent le fondement, sont des societez mortes, des membres du Corps de l'Eglise à la verité, mais des membres sans vie, & qui n'ayant pas de vie, n'en sçauroient communiquer à ceux qui vivent au milieu d'elles. Or s'il y a quelques Sectes qui ruïnent le fondement, ce sont celles qui ruïnent les augustes mysteres de la Trinité, de l'Incarnation, & de la satisfaction de J.C. la perpetuelle existence de l'ame, l'éternité des peines, & la resurrection des corps.



Sectes qui renversent le fondement entier ou non entier.

PREUVE.

CHAP. XIX. page 148.

ENTRE les Sectes qui renversent le fondement, il y en a quelques-unes qui le renversent entier, & qui n'en retiennent rien ou presque rien. Ces Sectes sortent entierement de l'enceinte generale du Christianisme. Tel est, par exemple, le Mahumetisme : dans le fonds c'est une Secte du Christianisme, car il reconnoît JESUS-CHRIST pour un grand Prophéte.



Qu'il ne comprend dans l'Eglise que les Sectes qui ont fait Corps. Que l'Arrianisme n'a point fait un grand Corps. Qu'il exclut les Photiniens nouveaux, les Sociniens, les Phanatiques. Qu'il comprend dans l'Eglise les Papistes.

PREUVE.

CHAP. XIX. page 149.

SECONDEMENT il faut sçavoir

que quand nous mettons dans le Corps de l'Eglise universelle les diverses Societez Chrétiennes, nous entendons celles qui ont fait Corps & Communion dans le monde, qui y subsistent, qui y occupent une partie considerable de l'Eglise, qui ont forme d'Eglise, qui ont des Sacremens, des Assemblées bien reglées, un gouvernement & une discipline : car une Secte qui n'a point de Sectateurs, ou qui en a tres-peu, qui ne fait point de Corps ni de figure dans le monde, & qui n'a aucune forme d'Eglise, ne merite pas d'être comptée pour quelque chose. Dieu n'a pas permis que le Photinianisme ait formé de grandes Societez : on voit de temps en temps des gens qui le resuscitent, un Artemon, un Paul de Samozate, un Photin, &c. mais on ne voit point qu'il occupe le monde, qu'il ait ses Temples, ses Assemblées, ses Conciles, sa Discipline Et quoi-que dans ses derniers siécles il fasse plus de figure qu'il n'a jamais fait, cependant quelques

Nota page 60. Les Paulianistes étoient les Sectateurs de Paul de Samosate, qui tenoient l'heresie de nos Sociniens touchant la Trinité & la nature de N. S. J. C. &c.

Aſſemblées qu'il a euës autrefois en Pologne, & celles qu'il peut avoir aujourd'huy en Tranſylvanie, ne meritent pas qu'on donne à cette miſerable Secte le nom de Communion : je ſuis même perſuadé que l'Arrianiſme n'a jamais fait un grand Corps dans le monde ; il eſt vrai qu'il y a eu beaucoup d'Evêques qui en ont fait profeſſion, mais cette hereſie ne paſſoit point au Peuple ; ils entendoient dire que Jesus-Christ étoit le Fils de Dieu, qu'il étoit avant Abraham & avant que de naître, qu'il étoit lumiere de lumiere, Dieu de Dieu, le Createur du monde, & le premier né de toute creature. Tous les ſimples demeuroient dans la ſimplicité & la pureté de la Foy Chrétienne à la faveur de ces termes generaux. Or quand le Peuple ne participe point à l'hereſie, ou n'y participe que dans les termes, encore que les Evêques & les Conducteurs ſoient dans l'erreur, on ne doit pas regarder toute la Communion comme heretique : car le

Peuple fait la plus grande partie d'une Communion.

Par la même raison nous n'avons aucun égard aux Sectes des Phanatiques, où il n'y a ni discipline ni gouvernement Ecclesiastique, ni Sacremens, & dans le fonds ni verité ni foi : car chacun y croit ce qu'il veut ; la pluspart sont Sociniens, & les autres ont tout autant de divers sentimens, qu'il y a de têtes. Dieu n'a jamais permis que ces gens fissent Corps dans l'Eglise ; ce n'est point ce que nous appellons une Communion, & que nous renfermons dans l'Eglise Universelle & Catholique ; nous appellons Communion les Grecs, les Armeniens, les Cophtes, les Abyssins, les Russes, les Papistes, les Protestans. Toutes ces Societez ont forme d'Eglise ; elles ont une Confession de Foi, des Conducteurs, des Sacremens, une Discipline, la parole de Dieu y est reçûë, & Dieu y conserve ses veritez fondamentales.

Qu'il établit deux voyes par lesquelles Dieu sauve encore des gens dans les Sectes qui ont osté & enlevé le fondement.

PREUVE.

CHAP. XX. page 155.

C'est de ces deux manieres que Dieu a sauvé des gens dans les Sectes qui ont osté & enlevé le fondement. Je suis assûré que si Dieu avoit permis que le Socinianisme eût occupé une grande partie du monde Chrétien, comme le monde ne peut être sans Eglise, Dieu s'y seroit conservé des élûs par ces deux voyes; la premiere, en empêchant plusieurs simples de participer aux heresies de cette Secte; la seconde, en conservant plusieurs fidéles en la vraie Foi par une rejection formelle de l'heresie.·.·. Mais il n'est pas necessaire de supposer cela, c'est-à-dire, que Dieu s'y conserve des élûs

par ces deux voyes, parceque cette Societé n'est rien, &c.



Qu'il y a, selon lui, des Sectes où l'on peut demeurer jusqu'à ce que l'occasion se presente d'en sortir.

PREUVE.

CHAP. XXI. page 165.

Les Sectes où l'on peut demeurer jusqu'à ce que l'occasion se presente d'en sortir, sont celles où il est facile de separer le bon d'avec le mauvais, & où ce qu'il y a de bon suffit pour nourrir.



Que, selon lui, on a pû se sauver dans le Papisme. Qu'il est plus difficile de concevoir comment on a pû se sauver dans le Papisme, que dans l'Arrianisme.

PREUVE.

CHAP. XXVII. page 225.

QUAND ce que dit S. Jerôme auroit été vrai au pied de la lettre, que tout le monde se seroit trouvé Arrien, il est pourtant certain que Dieu auroit eu des adorateurs publics. Il est bien plus difficile de concevoir comment on se peut sauver dans le Papisme que dans l'Arrianisme.... Neanmoins nous tenons que Dieu a sauvé des gens qui sont morts, & qui ont vécu dans la Communion du Papisme, & qu'on a pû s'y sauver dans les temps où il n'y avoit pas d'assemblées plus pures.



Que, selon lui, chaque Eglise n'a droit que d'exclure de sa Communion, & non pas du salut.

PREUVE.

JURIEU. LE VRAY Systeme de l'Eglise. l.1. ch. 2. p.24.

Au reste c'est une fausse pensée que celle de ceux qui définissent l'excommunication un acte par lequel on separe un homme de la Communion de l'Eglise Universelle. On ne sçauroit chasser un homme de l'Eglise Universelle : toute excommunication se fait par une Eglise particuliere, & n'est qu'une expulsion hors d'une Societé particuliere.

L. 1. ch. 26. p. 213.

Nous ne prétendons point par l'excommunication chasser un homme de toute l'Eglise, on ne le bannit que d'une certaine Eglise particuliere confederée par de certains reglemens. Ceux que l'Eglise Anglicane peut & veut excommunier, nous ne nous croyons pas obligez de les tenir pour excommuniez. Et pareillement si l'Eglise Anglicane ou la Lutherienne reçoit à sa Communion ceux que nous aurions chassez de la nôtre, nous ne le devons pas trouver mauvais.

PREUVE DE CE QUI EST dit des trois Visionnaires ou Imposteurs qu'il prend pour Prophétes.

TITRE ABREGE' DE leurs Prophéties publiées par Comenius.

Lux è tenebris, novis radiis aucta, hoc est, solemnissimæ divinæ Revelationes in usum sæculi nostri factæ per immissas visiones & angelica divinaque alloquia facta

I. Christophoro Kottero, Silesio, ab anno 1616. ad 1624.

II. Christinæ Poniatoviæ, Bohemæ, annis 1627. 1628. 1629.

III. Nicolao Drabicio, Moravo, ab anno 1638. ad 1664.

Cum privilegio Regis Regum, & sub favore omnium Regum terræ, recudendi hæc ubi ubi gentium, donec omnino reddantur nota omnibus sub cælo populis & linguis. 1665.

TRADUCTION.

LA Lumiere tirée des tenebres

augmentée de nouveaux rayons, c'est-à-dire, les tres-celebres Revelations divines faites pour l'usage de nôtre siécle par des visions infuses & par des conversations familieres des Anges, & de Dieu même, avec

I. Christophle Cotterus, de Silesie, depuis 1616. jusqu'à 1624.

II. Christine Poniatouski, de Boheme, les années 1627. 1628. 1629.

III. Nicolas Drabicius, de Moravie, depuis 1638. jusqu'à 1664.

Avec privilege du Roy des Rois, & sous la favorable permission de tous les Rois de la terre d'en refaire l'impression par tout le monde jusqu'à ce qu'elles soient connuës de tous les peuples, & de toutes les langues qui sont sous le ciel. 1665.

EXTRAITS DE L'ACCOMplissement des Prophéties de M. Jurieu, pour faire voir qu'aprés les avoir qualifiez Prophétes, & reconnu en eux l'inspiration du Saint Esprit, il les redresse, les corrige, & les censure.

JURIEU. Accompliſſement des Prophéties. Préface page 5.

La ſeconde choſe qui m'a déterminé à ſonder ces Oracles ſacrez, c'eſt le concours de tant de Prophéties, obſcures à la verité, & d'une origine incertaine & douteuſe, qui nous prédiſent une délivrance de l'Egliſe prompte, entiere & parfaite. Par exemple, les Prophéties de Cotterus, de Chriſtine Poniatouski, & celles de Drabicius, & avec celles-là beaucoup d'autres plus obſcures, auſquelles j'ai fait attention ſans y ajoûter beaucoup de foi.

Pages 6. 7.

Je trouvois dans les Prophéties de Cotterus, de Chriſtine, & de Drabicius, que Comenius a publiées, quelque choſe de grand & de ſurprenant. Cotterus, qui eſt le premier de ces trois Prophétes, eſt grand & magnifique : les images de ſes viſions ont tant de majeſté & tant de nobleſſe, que celles des an-

ciens Prophétes n'en ont pas davantage. Elles sont aussi admirablement concertées ; tout s'y soûtient, & rien ne se dément. Il m'est inconcevable comment un simple Artisan peut avoir imaginé d'aussi grandes choses sans le secours de Dieu. Les deux années de la Prophétie de Christine sont à mon sens une suite de miracles aussi grands qu'il en soit arrivé depuis les Apôtres. Et même je ne trouve rien dans la vie des plus grands Prophétes, de plus miraculeux que ce qui est arrivé à cette fille. Drabicius a aussi ses grandeurs : mais il a beaucoup plus d'obscuritez & de difficultez. Ces trois Prophétes s'accordent à prédire la chûte de l'Empire Antichrétien, comme devant arriver bien-tôt. Mais on y trouve d'autre part tant de choses qui achopent, qu'on ne sçauroit affermir son cœur là-dessus.

EXTRAITS DE CES fausses Prophéties sur le sujet de Bude, outre une infinité d'autres

impostures, dont le temps les a déja convaincuës.

NICOLAUS DRABICIUS Revel. 171. Decemb. 24. 1652.

℣. 14. Mihi verò in mentem venit, pristinos Hungariæ Reges sedem habuisse Budæ. Et respondit Dominus, Reddet Turca Budam, si Rex timebit Deum, & mandata faciet mea, &c.

Idem Revel. 278. 14. Nov. 1654.

℣. 31. Turca verò, cùm videbit Regem ex gente Hungara, non aliunde, eligi, gratitudinis loco pro Bibliorum à Racociana Domo sibi submisso munere, reddet metropolim Budam, Regis posthac futuram, uti antehac, residentiam.

32. Atque tum fiet, ut gens Turcica sine metu in Hungariam, Hungari verò cum aliis gentibus in Turciam transmeent, negotiationesque exerceant.

33. Hæc ego postridie jejunii tui

volui : servi mihi cum timore, & non derelinqueris.

34. Ego autem laudabam Dominum decantato 146. Psalmo.

Idem Rev. 425. 12. Decemb. 1657.

℣. 16. Agitant illi mente sermonem meum de Buda (regni Metropoli) ut eam vi recuperent, quod tamen ego non sic volo.

17. Sed pacificâ cum Turcis transactione, illique amicitiæ quæ inter vos in me credentes est, esseque debet (ut in me unum sitis) oblatione, satisfactioneque illi data alibi, ut antè locutus sum.

TRADUCTION.

Le 24. Decembre 1652.
NICOLAS DRABICIUS
Revel. 171.

℣. 14. Et il me vint dans l'esprit que les anciens Rois de Hongrie faisoient leur sejour en la ville de Bude. Et le Seigneur répondit,

Le Turc rendra la ville de Bude, si le Roi craint Dieu, & garde mes commandemens.

Le 14. Nov. 1654. Revel. 278.

℣. 31. Mais quand le Turc verra qu'on aura élû un Roi originaire de Hongrie, & non d'ailleurs, en reconnoissance du present que lui a fait de la sainte Bible la Famille de Racocci, il rendra la ville de Bude capitale du Royaume, pour être à l'avenir la demeure du Roi, comme elle l'a été par le passé.

32. Et alors les Turcs passeront sans crainte en Hongrie, & les Hongrois avec les autres Nations passeront aussi sans crainte en Turquie, & y feront reciproquement leur trafic.

33. J'ay voulu te reveler ces choses le lendemain de ton jeûne. Sers-moi avec crainte, & tu ne seras pas abandonné.

34. Or je loüois le Seigneur en chantant le Pseaume 146.

12. Decembre 1657. Revel. 425.

ỳ. 16. Ils s'entestent de ce que j'ay dit de la ville de Bude, capitale du Royaume ; & ils pensent à la reprendre par force ; cependant je ne veux pas que cela se fasse en cette maniére.

17. Mais bien traitant à l'amiable avec le Turc, en lui offrant l'amitié qui est & doit estre entre vous qui croyez en moi, (afin que vous soyez tous une même chose en moi) & enfin en lui donnant la satisfaction, dont j'ai ci-devant parlé.

QUELQUES EXTRAITS pour justifier ce qui est dit des autres Ouvrages de M. Jurien, & de l'opinion qu'on en a en Hollande même, Section XVII. article III.

Pour son regne de mille ans, Voyez le petit Livre intitulé, Remerciment des Juifs d'Amsterdam à M. Jurieu.

EXTRAIT DES NOU-*velles de la Republique des Lettres. Septembre 1686. art. 5.*

Où l'on peut voir en abregé ce que c'est que la Theologie Mystique de M. Jurieu.

QUELQUE force de raisonnement qu'il y puisse avoir dans l'explication de ces matiéres, les Esprits philosophes n'y mordront pas avec toute la sensibilité qu'elles meritent : mais s'ils s'arrêtent sur la cinquiéme addition, ils avouëront, je m'assûre, que M. Jurieu a travaillé pour eux aussi bien que pour les autres, & qu'il leur a reservé la conclusion de son Ouvrage, comme un morceau ragoûtant, & comme un point de meditation tres-relevée. Voici le titre de cét Appendix, *Essai de la Théologie mystique*, où l'on verra des preuves des plus grands mystéres de la Religion tirées de la Nature. On pose d'abord cette maxime, que Dieu

applique son essence à tous les estres, & que de cette application il en sort une empreinte qui fait voir la Divinité & ses mystéres par tout. Aprés cela il declare qu'on peut justifier cette verité par trois exemples, qui feront voir que l'union du Pere avec son Verbe, l'adorable Trinité des personnes dans l'unité de l'essence, & l'incarnation du Verbe, sont trois mystéres dont les seaux ont été gravez dans la Nature. Pour montrer cela, l'Auteur commence par considerer l'histoire de la Création; & aprés avoir dit en general que ces trois grands mystéres s'y rencontrent, il examine en particulier le mariage d'Adam, comme l'image de l'union du Pere avec son Verbe. Ayant fait voir plusieurs beaux rapports entre ces deux choses, il s'éleve dans les mondes superieurs, & il y trouve la même empreinte qu'il a trouvée dans le plus bas monde, c'est-à-dire, dans nôtre espece: car il trouve que l'union du mouvement & de la matiére est une

ſorte de mariage qui a beaucoup de rapport à celui d'Adam. La même relation lui paroiſt encore par plus de côtez dans l'union de l'Eſprit de Dieu, avec ce qu'on appelle la nature, & dans l'union de Jesus-Christ avec l'Egliſe Voilà donc quatre empreintes de l'union du Pere Eternel avec ſon Fils, une dans le mariage d'Adam & d'Eve, une dans l'union du mouvement & de la matiére, & cela regarde le monde ſenſible conſideré en lui-même; une dans l'union de l'Eſprit de Dieu avec la Nature, & cela regarde le monde ſenſible conſideré comme uni avec le monde intelligible: une enfin dans le monde pur intelligible, ou dans l'union de Jesus-Christ avec l'Egliſe. Montant plus haut & juſqu'à l'eſprit infiniment parfait, nous trouverons, non plus, une empreinte, mais le cachet lui-même, non plus une copie & une image, mais l'original: nous trouverons le Pere uni avec la Sageſſe eternelle, ſurquoi on nous fait faire ici pluſieurs

remarques. Voilà pour le premier des trois myſtéres.

Le ſecond, qui eſt la Trinité des Perſonnes, n'a pas été gravé ſur moins de matiéres, & n'a pas fait moins de copies du cachet archetype & original. On nous en montre ici les empreintes. 1. Dans les Eſprits, car ils ſont une ſubſtance qui penſe, ils ont une intelligence qui leur eſt eſſentielle, & une volonté qui eſt leur principe actif. 2. Dans la lumiere, car on y obſerve ces trois choſes, le corps lumineux, la reſplendeur, & la chaleur. 3. Dans les corps, car ils ont trois dimenſions, la longueur, la largeur, & la profondeur. Tout cela eſt éclairci par trois beaux & grands paralleles, dont le dernier eſt celui que nous publiâmes dans les Nouvelles de Juillet 1683. On pourra juger des autres par celui-là; ainſi nous ne les ferons pas connoître en détail, & il ſeroit bien difficile de le faire ſans les copier d'un bout à l'autre.

Pour ce qui eſt du myſtére de l'Incar-

l'Incarnation, M. Jurieu n'en trouve pas diverses empreintes dans les créatures : il n'en trouve qu'une, mais aussi est-elle si forte, qu'elle en vaut seule plusieurs, & qu'elle est une espéce d'incarnation, c'est l'union de l'ame humaine avec un corps organisé. Le parallele qu'il nous donne entre l'incorporation de cette ame & l'incarnation du Verbe, est un assemblage fort exact de tous les rapports qu'un grand esprit peut imaginer entre ces deux choses. Une reflexion curieuse pourquoi Dieu a dit, Faisons l'homme à nôtre image, ferme dignement tous ces paralleles.

Lorsque l'Auteur publia dans nôtre Journal celui de la Trinité, & des trois dimensions du corps, il pria les Sçavans de nous envoyer les Objections. Et afin qu'on les envoyât plus librement, il ne voulut pas se nommer. Je croyois en recevoir beaucoup ; mais soit que les Orthodoxes aiment mieux acquiescer aux raisons qui les favo-

risent, que s'exposer à quelque doute en les examinant, soit qu'ils ayent trouvé convaincantes les pensées de l'Auteur, soit que les Heretiques n'aient pas eu assez d'esprit pour lui opposer des difficultez, soit qu'ils n'aient pas connu la force de cette preuve, & qu'à cause de cela ils l'aient méprisée, soit que d'autres raisons aient agi sur les uns & sur les autres, il n'y a eu qu'un seul homme qui m'ait envoyé des Objections. D'abord il m'envoya celles qu'on a vûës dans les Nouvelles du mois d'Aoust 1685. & peu aprés il m'en envoya quelques autres qui n'ont pas été imprimées. M. Jurieu les examine ici toutes l'une aprés l'autre, & les refute avec son esprit ordinaire. L'Auteur de ces Objections ayant appris par mon Journal de Septembre que je ne publierois plus rien sur cela, mais que je me contenterois de communiquer à l'Auteur du Parallele ce qu'on me feroit tenir, m'écrivit en anonyme comme aupara-

vant, qu'encore qu'il ne vist rien de plus aiſé que de repliquer, il ne repliqueroit point, puiſque je voulois en uſer ainſi. Il aura preſentement la lice ouverte. Et ſi la gloire de diſputer avec un illuſtre Antagoniſte, qui a declaré ſon nom, ne le tente pas, on aura ſujet de croire qu'il ne ſçait que repliquer à des Réponſes ſi fortes.

POUR JUSTIFIER CE que M. Bayle a dit ſur le Traité de l'Examen, & ſur le commencement du Traité de l'Eucharistie,

EXTRAIT DES NOUvelles de la République des Lettres, Juillet 1686. Article premier.

VOILA' pour le premier Tome. Le ſecond contient la preuve des faits qui ont été avancez dans le premier, parmi leſquels on a mis la verſion de quelques diſcours de

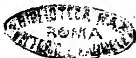
S. Cyrille, de S. Ambroise, de S. Gaudence, &c.

Ne finissons pas cét article sans faire prendre garde à l'Auteur, que le discernement de passages qu'il fait si aisé, paroist à d'autres fort difficile : car outre qu'il faut bien du temps pour s'instruire par soi-même, si les passages favorables à la Transsubstantiation surpassent en nombre ceux qui la choquent, & si on a bien entendu la force des termes originaux ; outre cela, dis-je, ne faut-il pas convenir, que la véritable opinion d'un homme n'est pas toûjours celle qu'il dit en plus d'endroits ? Il est seur que pour un passage où M. des Cartes nie que les corps se meuvent, il dit cent fois qu'ils se choquent, & qu'ils se poussent mutuellement ; & neanmoins il ne croit pas que les corps ayent aucune vertu motrice. C'est encore une question, s'il vaut mieux chercher les sentimens des Peres dans leurs Homélies que dans leurs autres Ecrits. On s'égare aisément

dans ces routes ; & qui ne jugeroit de la doctrine des Protestans que par des Extraits de quelques preparations à la sainte Cene, s'exposeroit à penser qu'ils enseignent la réalité. Ainsi la seule question, s'il vaut mieux juger de la doctrine de l'ancienne Eglise par les passages où les Peres semblent éloignez des Protestans, que par ceux où ils paroissent favorables aux Catholiques, est capable d'épuiser toutes les veilles d'un grand Docteur. Que deviendra donc un Artisan ? Que fera un sexe entier qui compose la moitié de la Republique & de l'Eglise, naturellement porté à la pieté, & qui donne de tres-grandes marques d'esprit en toutes les choses où il s'applique, mais à qui l'éducation, la coûtume, & les mœurs de nos temps ne semblent pas permettre une si longue & si laborieuse recherche ? Il faut que dans la suite de cét Ouvrage Monsieur Pellisson remedie à cette difficulté par des regles claires & bien prouvées qui

nous fassent connoître sûrement les endroits où les Peres disent ce qu'ils pensent, & ceux où ils ne le disent pas. Sans s'ériger en Devin, on peut prédire que ce sera la matiére d'une plus longue dispute que la Perpetuité de la Foi de Monsieur Nicolle.

FIN.



DANS LA RE'PONSE AUX OBJECTIONS.

Page 50. *en marge*, Psal. 113. *lisez*, Psal. 135. P. 70. *lig.* 9. *de la fin*, & sans lequel, *lisez*, fondement sans lequel. *P.* 96. *lig.* 3. *de la fin*, Sacrifice, *ajoûtez*, des animaux vivans. P. 98. *lig.* 12. sucées, *lisez*, succées. *P.* 100. *lig.* 11. l'ivraye, *lisez*, l'ivroye. *& ainsi à la page* 102.

DANS LES PREUVES.

Page 7. *ligne* 19. radoubé, *lisez*, raccommodé. P. 29. *lig.* 12. ivraye, *lisez*, ivroye.



